



2013

RAPPORT ANNUEL
DOCUMENT DE REFERENCE

04 ■ 01. GL EVENTS

- 05** Profil de l'entreprise
- 06** Les temps forts 2013
- 10** Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
- 13** Histoire et étapes clés

15 ■ 02. GL EVENTS, MÉTIERS ET MARCHES

- 16** Marchés et stratégie
- 17** GL events Live
- 19** GL events Exhibitions
- 21** GL events Venues
- 23** Perspectives

24 ■ 03. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

49 ■ 04. RAPPORT DE GESTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 50** Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
- 61** Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
- 66** Rapports complémentaires du conseil d'administration
- 67** Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 69** Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 70** Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 71** Intéressement du personnel
- 72** Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 74** Situation des mandataires sociaux
- 75** Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- 80** Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

81 ■ 05. ETATS FINANCIERS

- 82** Comptes consolidés
- 112** Honoraires des commissaires aux comptes
- 113** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 114** Comptes sociaux de GL events
- 127** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 128** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

133 ■ 06. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 134** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 136** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

143 ■ 07. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 144** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 25 avril 2014
- 160** Document annuel d'information
- 160** Responsable du document de référence
- 160** Attestation du responsable du document de référence
- 161** Contrôleurs légaux des comptes
- 161** Informations incluses par référence
- 162** Table de concordance Art 225-105-1 du code de commerce
- 164** Table de concordance

01

GL EVENTS, EN 2013

- 05 Profil de l'entreprise
- 06 Les temps forts 2013
- 10 Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
- 13 Histoire et étapes clés

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events occupe une position de premier plan sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le groupe intervient pour le compte de nombreux clients institutionnels et privés en France et dans le monde : entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, collectivités. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

Présent sur les cinq continents et dans 19 pays, coté Euronext Compartiment B Paris, GL events compte 3 976 collaborateurs et a réalisé en 2013 un CA de 809,1 millions d'euros.

UNE ORGANISATION EN TROIS GRANDS POLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Ses équipes apportent des solutions clés en main, depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs : agro-alimentaire, culture, textile...

GL events Venues gère un réseau de 37 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international : Lyon - Paris - Toulouse - Nice - ...- Barcelone - Bruxelles - Budapest - Londres - Padoue - Rio de Janeiro - Sao Paulo - Shanghai - Turin - Ankara - Istanbul - La Haye.

UN GROUPE INTERNATIONAL

Depuis plus de dix ans, GL events affirme un positionnement d'acteur mondial de l'événement, à travers plusieurs points d'appui :

- plus de 90 implantations sur les cinq continents – agences, représentations ou sites gérés en concessions – conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché ;
- une participation aux grands événements mondiaux : JO, Coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events a su s'imposer comme un acteur majeur reconnu pour la qualité de ses prestations ;
- la capacité de gérer des équipes et des projets multinationaux.

UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

Depuis sa création, GL events s'est développé avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- son modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde ;
- une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'Europe en s'appuyant sur les marchés des pays matures ;
- la recherche des marchés émergents à fort potentiel de croissance ;
- une capacité logistique qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints ;
- une politique d'innovation qui se déploie dans toutes ses activités : création de nouveaux produits en phase avec les exigences du développement durable, introduction des dernières technologies de communication dans les offres, veille prospective, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...

DONNEES CLES AU 31/12/2013

- 3 976 collaborateurs
- CA : 809M€ dont 51 % à l'international
- + de 90 implantations dans le monde
- + de 300 salons propriétaires
- 37 sites gérés, totalisant plus de 1 000 000 de m² d'espaces d'accueil
- + de 4 000 événements accueillis
- + de 11 millions de visiteurs et exposants

JANVIER 2013**Hiver, Sotchi : les Test Events**

Les Test Events précédant les JO d'hiver de Sotchi se sont déroulés de décembre 2012 à mars 2013 dans la région de Krasnodar. Un nouveau rendez-vous olympique pour GL events, présent à travers la fourniture de structures temporaires et d'équipements techniques.

Lyon : le Sirha fête ses 30 ans

Près de 3 000 exposants, plus de 600 nouveautés présentées, 185 450 professionnels... l'édition 2013 a confirmé le Sirha comme le grand rendez-vous mondial de la gastronomie, avec, entre autres, deux compétitions majeures de la filière : le Bocuse d'Or et la Coupe du monde de la Pâtisserie. Le 30ème anniversaire s'est accompagné d'une identité prospective de plus en plus affirmée : l'innovation et les tendances de demain ont été au cœur du premier « World Cuisine Summit » organisé dans le cadre du salon.

FEVRIER 2013**Lyon : une première pour la recherche en cancérologie**

Créé en janvier 2011, le CRCL (Centre de recherche en cancérologie de Lyon) a organisé son premier symposium international au Palais des Congrès. Un événement d'envergure auquel ont assisté plus de 550 chercheurs, étudiants, médecins et industriels venant de nombreux pays, et qui conforte le positionnement de Lyon dans le domaine de la recherche scientifique.

Monte-Carlo : ça pulse pour « Now », la nouvelle offre de SFR !

Nouveau concept de l'opérateur accompagnant le lancement de l'offre 4G, « Now » illustre le dynamisme de ses services. Pour son lancement en interne auprès des commerciaux, SFR business teams..., l'événement imaginé par GL events a adopté une pulsation créative : DJ et danseurs pour animer les transitions de la plénière, flashmob sur le tube « Gangnam Style » finissant en apothéose au pied du célèbre casino de Monaco, soirée de gala ludique et décontractée...

MARS 2013**Paris : l'Omnivore World Tour**

12 000 gourmets se sont retrouvés à la Maison de la Mutualité pour la halte parisienne de l'Omnivore World Tour. Ce festival culinaire animé par des artisans et de grands chefs internationaux a posé ses ustensiles dans la capitale pour la deuxième année consécutive. Défis gourmands sous le signe de la créativité et masterclass durant trois jours pour ce rendez-vous 100 % jeune cuisine, unique en son genre.

AVRIL 2013**Moscou : première édition du Sirha en Russie**

Accompagnant un marché russe en forte croissance, GL events Exhibitions s'est associé avec NTA events media group pour lancer la version moscovite du salon de la gastronomie. 20 000 visiteurs professionnels ont pu découvrir l'offre novatrice d'un événement devenu un laboratoire des tendances où s'invente la restauration de demain.

MAI 2013**Turin : 26ème édition du Salon International du Livre**

300 000 visiteurs, près de 1 400 éditeurs : le salon du livre de Turin, accueilli par le Lingotto Fiere, est la plus importante manifestation italienne dans ce domaine, et également un rendez-vous essentiel pour les négociations financières via l'International Book Forum. C'est aussi un salon moteur pour la filière, tourné vers l'avenir et l'innovation : le livre numérique, les projets partagés à travers les réseaux sociaux et les jeunes maisons d'édition y occupent désormais une place significative.

JUIN 2013**Brésil : la Coupe des Confédérations**

Organisé un an avant la Coupe du Monde de Football, cet événement exceptionnel voit s'affronter les champions de chaque continent ainsi que l'équipe du pays hôte. L'édition 2013 s'est déroulée dans six villes du Brésil, avec des équipes de GL events mobilisées sur tous les fronts : installations temporaires, mobilier, aménagements des zones techniques et zones VIP, hôtesse...

Lyon : records et événements d'exception pour Renault Trucks

En juin, Renault Trucks choisit Eurexpo pour le lancement mondial du renouvellement de sa gamme. C'est la plus grande manifestation corporate de l'année en France avec plus de 11 000 participants, 85 pays et 17 langues représentées... Quelques semaines plus tard, l'entreprise révèle sa gamme cette fois-ci au grand public, à travers un événement exceptionnel, organisé par GL events Live, au cœur de la ville : exposition de camions historiques, animations, anamorphoses géantes... rassemblent un public nombreux place Bellecour, avec des retombées médiatiques importantes. GL events Live a reçu à ce titre le Trophée Heavent pour la catégorie Événement Grand Public.

JUILLET 2013**Lyon : « Technology against crime », première**

Organisé par GL events à l'initiative de Manuel Valls, ministre français de l'Intérieur, et de Mireille Ballestrazzi, présidente d'Interpol, le premier forum mondial « Technology Against Crime » a été un succès avec la participation de 600 acteurs internationaux : ministères, policiers, scientifiques, entreprises... Un format inédit pour aborder les enjeux de sécurité face aux progrès technologiques.

La Haye : une réflexion mondiale et globale sur le respect des lois

Organisé à l'initiative du WJP (World Justice Project), GL events a accueilli le World Justice Forum rassemblant des représentants des États et de la société civile et provenant de plus de 100 pays. Son objectif : contribuer à renforcer le respect des lois à travers le monde en tant que fondement de toute société juste et intègre, à travers des échanges thématiques – justice, technologies, sport, santé, sécurité...

Rio de Janeiro : les Journées Mondiales de la jeunesse

Durant sept jours, le Riocentro est devenu « Cidade da Fé », une « Ville de la Foi » pour accueillir quelque 427 000 pèlerins venus de plus de 190 pays. Les JMJ auront reçu au total jusqu'à 3,5 millions de participants aux nombreux événements organisés dans toute la ville : salons, festivals, fêtes religieuses, expositions, concerts... Une édition brésilienne d'autant plus exceptionnelle qu'elle était la première à laquelle assistait le nouveau pape François, originaire du même continent.

AOUT 2013**São Paulo : Imigrantes, un site stratégique au Brésil**

Avec la concession du centre d'exposition Imigrantes, GL events se dote d'un relais de croissance important au Brésil dont São Paulo est le principal centre financier, commercial et industriel. Le projet : doubler la superficie du site, actuellement de 40 000 m², pour en faire le premier site d'expositions de la ville, mais aussi lancer un programme multifonctionnel avec la construction d'un centre de conventions et d'un hôtel de 250 chambres, et la reconversion d'un ancien ministère en immeuble de bureaux.

SEPTEMBRE 2013**Evian : le Golf Championship 2013**

En 2013, l'Evian Masters a changé de statut, devenant « The Evian Championship », premier Majeur d'Europe continentale. Partie prenante de cette édition qui s'est déroulée sur un parcours rénové et transformé, GL events a conçu et fourni les installations temporaires et plus de 3 000 m² de tentes.

Rio de Janeiro : la Biennale du Livre, l'événement d'édition le plus important du Brésil

200 auteurs, 950 exposants, 660 000 visiteurs se sont retrouvés au Riocentro pour une grande célébration de la lecture et de la culture durant onze jours d'événements littéraires : débats, rencontres, jeux... Organisée en alternance à Rio et São Paulo, cette manifestation s'impose comme l'un des moteurs les plus importants du marché du livre au Brésil : 3,5 millions d'ouvrages ont été vendus à cette occasion, soit 700 000 de plus qu'en 2011.

Sydney : début des travaux du parc des expositions temporaire

Remporté par GL events face à une vive concurrence australienne, le contrat portant sur la conception-construction d'une structure temporaire de 20 000 m² représentait un vrai défi technique, réglementaire et logistique. Destiné à remplacer le parc des expositions actuel durant sa rénovation, ce site provisoire a été mis en service début 2014 et fonctionnera jusqu'à fin 2016.

OCTOBRE 2013**Shanghai : première édition chinoise de Denim by Première Vision**

Né à Paris où il se déroule deux fois par an, Denim est le salon de référence en matière de jeanswear. Destinée aux professionnels du continent asiatique, sa première édition chinoise s'est adossée à Première Vision, implanté avec succès depuis 2008. Elle a bénéficié d'un cadre original : celui d'une ancienne filature de coton dont GL events a tiré parti pour recréer une ambiance industrielle.

Padoue : Auto Moto d'Epoca, 30 ans de charme et d'élégance

Premier salon européen dédié aux véhicules vintage, Auto Moto d'Epoca organisé par le groupe a battu un record de fréquentation pour son trentième anniversaire : plus de 60 000 visiteurs venus de toute l'Europe pour admirer les 3 600 modèles exposés. Un rendez-vous de passionnés mais aussi un espace de vente important : plus de la moitié des 2 600 véhicules à vendre ont trouvé preneur.

NOVEMBRE 2013**Barcelone : l'événement mondial des technologies d'information**

Le Gartner Symposium/ITxpo est le rendez-vous international le plus important pour les dirigeants du secteur des nouvelles technologies et les responsables informatiques. 4 000 professionnels se sont réunis au CCIB lors de la dernière édition, pour cinq jours d'échanges et de réflexion sur les problématiques clés de la filière.

DECEMBRE 2013**Lyon : Le Carré des jardiniers ou le paradis réinventé**

Créé en 2011 par les équipes de GL events Exhibitions dans le cadre du salon professionnel « Paysalia », le Carré des jardiniers est un concours destiné à mettre en lumière les talents des professionnels du paysage en récompensant un « Maître jardinier ». Face au jury, cinq candidats et une thématique ; celle de l'année 2013 les a invités à recréer un paradis, la signification persane du mot « jardin »...

Lyon : un nouveau siège social pour GL events.

Implanté dans le nouveau quartier de La Confluence, au bord de la Saône, le nouveau siège de GL events conçu par l'architecte Odile Decq s'inscrit dans la vocation industrielle du site des Docks. Recouvert en façade d'une œuvre photographique de Felice Varini, il est constitué de deux parallélépipèdes désaxés et se déroule autour d'un atrium intérieur. Les niveaux successifs ouvrent différentes perspectives sur l'eau, avec une vue panoramique offerte depuis le volume supérieur.

EN 2013, UNE ACTIVITE COMMERCIALE SOLIDE ET DYNAMIQUE

Le chiffre d'affaires 2013 s'établit à 809,1 M€, contre 824,2 M€ en 2012. Une baisse due à un effet de change exceptionnel subi par l'euro face notamment aux devises turques, sud-africaines et brésiliennes, soit un impact défavorable de l'ordre de 25 M€.

Mais l'exercice 2013 a, comme les précédents, démontré la capacité du groupe à déployer sa stratégie de croissance dans un contexte international complexe, avec un environnement économique qui reste tendu dans de nombreux pays.

Les efforts en matière de maîtrise des coûts et d'amélioration de la productivité se sont traduits par une progression de la marge brute de 1,7 point. L'Ebitda s'élève à 89 M€ et le résultat opérationnel courant à 49,7 M€.

Les grandes tendances de l'exercice confirment une trajectoire solide et dynamique. L'international demeure un levier de croissance performant, représentant désormais de manière structurelle plus de la moitié de l'activité de GL events : implantation stratégique au carrefour de l'Europe et de l'Asie, la Turquie a progressé de 42 % sur une année. Quant au Brésil, ancrage sud-américain aux perspectives toujours plus porteuses, il a connu en 2013 des avancées et rendez-vous majeurs : Coupe des Confédérations, Journées mondiales de la jeunesse, acquisition de LPR. Le volume d'affaire y a dépassé les 100 M€, soit une croissance de 95 % en devise locale et de 54 % en données consolidées.

En France, l'année a été marquée par la création de Live ! by GL events : née du rapprochement des trois agences événementielles Package, Alice Evénements et Market Place, cette nouvelle entité, forte de plus de 100 collaborateurs, offrira aux plus grands donneurs d'ordre une palette de savoir-faire unique sur le marché. À noter également, une entrée programmée à hauteur de 47 % au capital de Strasbourg Evénements, la SEM en charge de la gestion du Palais des Congrès et de la Musique, et du Parc des Expositions.

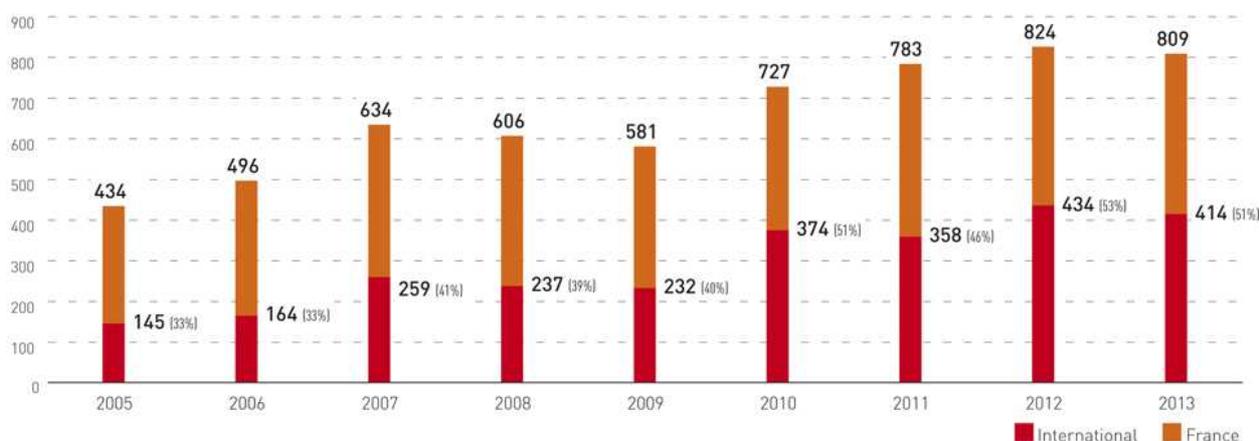
Live, Exhibitions, Venues : les activités des trois pôles de GL events

Dédié aux services événementiels, GL events Live a réalisé un chiffre d'affaires de 411,4 M€, en baisse par rapport à 2012 -le calendrier des années impaires étant traditionnellement plus faible en événements majeurs-, et une marge opérationnelle de 3,6 % (4 % à change constant). Bien qu'impacté de manière significative par l'effet de base lié aux JO de Londres, le pôle s'est une nouvelle fois imposé, par la qualité de ses prestations, comme partenaire de référence des grands rendez-vous mondiaux (Test Events de Sotchi, lancement mondial de la nouvelle gamme Renault Trucks...).

Fort d'un portefeuille conséquents de salons propriétaires, GL events Exhibitions a connu une année dynamique, portée par le succès du SIRHA et des différentes éditions internationales de Première Vision : avec 161,5 M€, son volume d'affaires enregistre une hausse de 18,7%.

GL events Venues, en charge du réseau mondial des 37 sites du groupe, a bénéficié d'une amélioration de sa performance opérationnelle malgré une légère baisse de l'activité en 2013 (236,2 M€). Le résultat opérationnel s'établit à 17 M€ contre 15 M€, soit un gain de 1,1 point de marge. Ses sites parisiens ont vu le lancement d'un nouveau concept, Espaces affaires for meeting people, qui place l'offre d'accueil des rencontres professionnelles sous le signe d'une très haute qualité de prestations. La Maison de la Mutualité, rénovée par Jean-Michel Wilmotte, et les travaux conduits au Palais Brongniart, dotent la capitale de lieux patrimoniaux d'exception et traduisent une vraie montée en puissance en 2013.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)

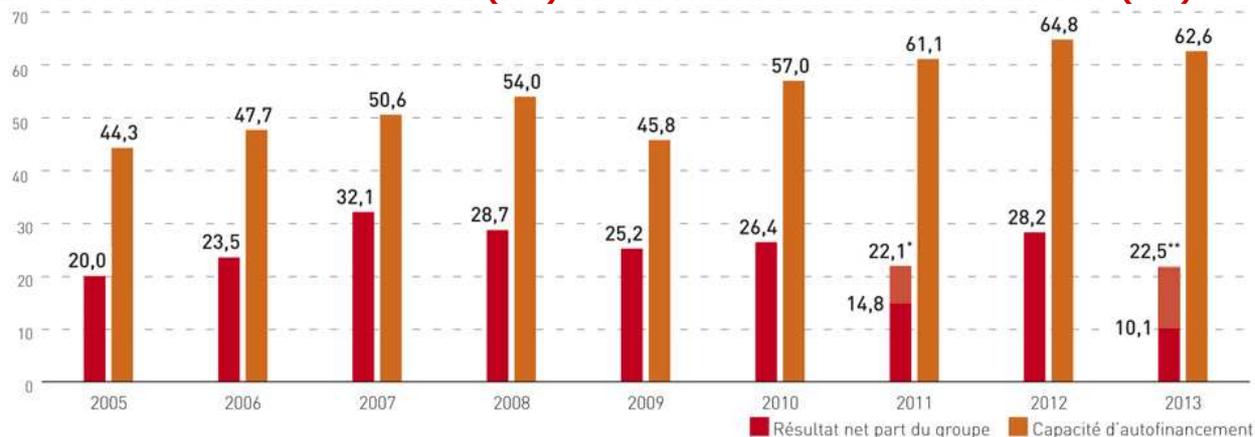


LE COMPTE DE RESULTAT (M€)

- Amélioration de la marge brute de 1,7 point
- Résultat opérationnel impacté par le change : -3 M€.

	2013	2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	809,1	824,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	49,7	50,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	38,3	50,6
RÉSULTAT FINANCIER	- 6,8	- 5,4
IMPÔT	- 16,1	- 14,3
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	15,4	30,9
MISE EN ÉQUIVALENCE	- 0,8	0,4
MINORITAIRES	- 4,5	- 3,1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	10,1	28,2
MARGE NETTE	1,2 %	3,4 %

RESULTAT NET PART DU GROUPE (M€) ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (M€)

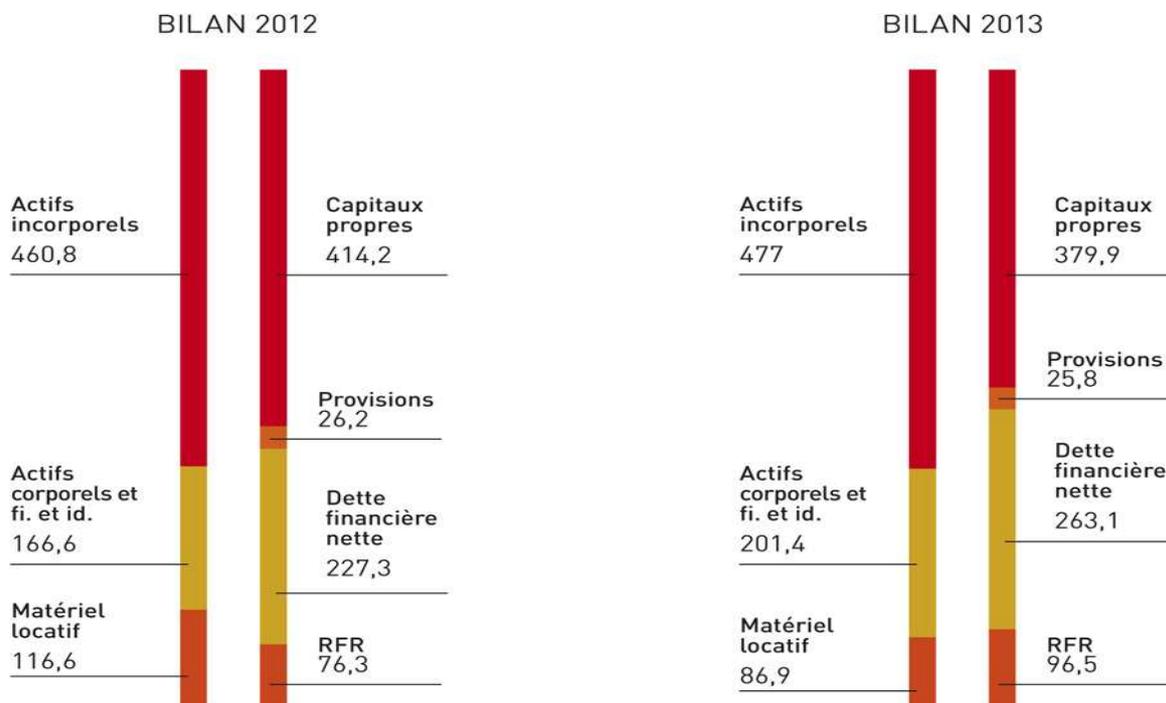


(*) Retraité de la plus-value de cession d'activité et de la provision exceptionnelle sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010.

(**) Retraité de la provision exceptionnelle sur goodwill.

LE BILAN (M€)

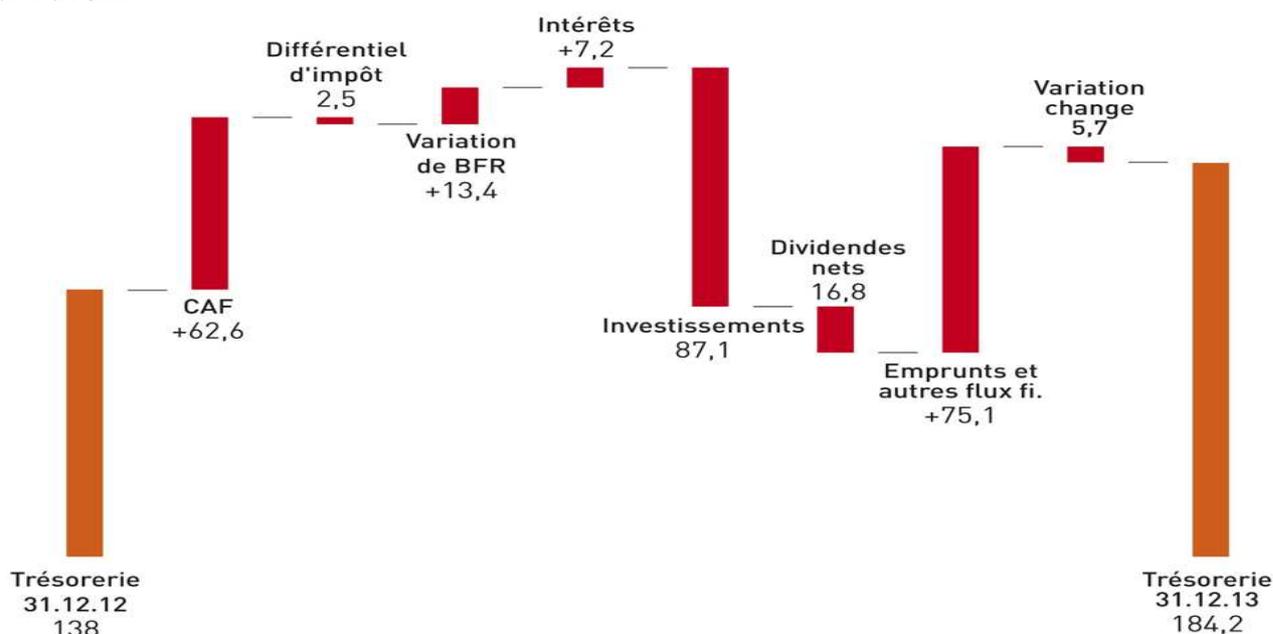
Le bilan fait ressortir une ressource en Fonds de Roulement de 96,5 M€, avec un ratio d'endettement net sur fonds propres de 69%

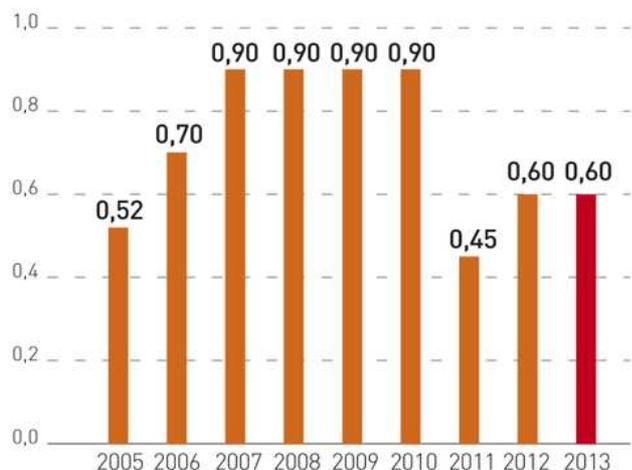


LES FLUX DE TRESORERIE (M€)

- Amélioration BFR +13,4 M€

- Ajustement des nouvelles ressources financières aux investissements réalisés en actifs majeur pour l'avenir



DIVIDENDES**INFORMATION**

Eurolist compartiment B
 Code ISIN - FR 000066672
 Code Bloomberg - GLOFP
 Code REUTERS - GLTN.PA
 Code FTSE - 581

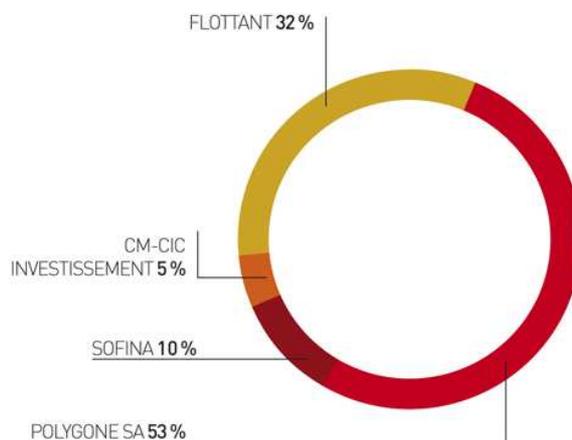
Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « infos finances », un espace dédié aux actionnaires propose :

- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUES

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com, rubrique « infos finances ». Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

REPARTITION DU CAPITAL AU 28/02/2014**RAPPORTS ANNUELS**

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou peut être téléchargé à partir du site Internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com, rubrique « informations financières » ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**Erick Rostagnat**

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »

Email : infos.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2014

- 22 avril 2014 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2014
- 25 avril 2014 : Assemblée Générale
- 15 juillet 2014 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2014
- 2 Septembre 2014 (après bourse) : Résultats du 1^{er} semestre 2014
- 14 octobre 2014 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2014

1978 – 1989

- Création par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard- Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.
- Alliance du groupe Polygone (devenu n°1 français des installations d'expositions et d'événements) avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).
- Modification de la raison sociale en Générale Location.

1990 – 1997

- Huit années de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.
- Internationalisation de Générale Location avec l'implantation à Dubaï.

1998 - 2003

- Six années charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du Monde de Football en France, Sommet des Chefs d'Etats, Festival du Film de Cannes...).
- Des chantiers majeurs pour le groupe : Jeux Olympiques de Sydney, sommets des Chefs d'Etat Européens à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.
- Un nouveau nom pour Générale Location : GL events. Le groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004 – 2009

- Outre l'acquisition de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.
- A l'international, le groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, Parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.
- En 2005 et 2007, le groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.
- En France, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Centre de Congrès de Nice Acropolis, de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes, du Palais de la Mutualité à Paris et celle du Centre d'Expositions et de Congrès MegaCité à Amiens.
- GL events acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

2010

- La création de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.
- En France, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.
- GL events remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du Monde FIFA 2010TM, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011-2012

- GL events confirme son leadership pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des 6 Nations, sommets de la présidence française des G8 et G20, JO de Londres, Sommet Rio + 20...
- Acquisitions de Brelet, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.
- Avec le renouvellement de la gestion du parc des Expositions de Toulouse, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau international d'espaces.
- GL events a réalisé une augmentation de capital pour accélérer son développement dans les puissances émergentes de l'événementiel mondial et notamment au Brésil où un programme inédit de très grands événements est prévu d'ici à 2016. Entrée au capital du groupe de la Sofina.
- Avec ses sites parisiens, notamment la Maison de la Mutualité, le groupe développe le métier du Food & Beverage.
- La stratégie d'exportation de concept d'événements propriétaires sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le groupe, notamment celle des éditions de Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, du Bocuse d'Or à New York, du SIRHA à Shanghai et Genève, ou encore du Qatar Motor Show à Doha et de Piscine à Abu Dhabi.

2013

- GL events procède au rachat de LPR, société brésilienne spécialisée dans l'installation générale et la fourniture de mobilier aux plus grands organisateurs d'événements au Brésil.
- Au Brésil, le groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.
- Réalisation d'un parc d'expositions temporaires de 20 000 m² à Sydney
- Après la Maison de la Mutualité, ouverture au Palais Brongniart d'un 2nd restaurant « Terroir Parisien » signé par le chef Yannick Alléno.
- L'offre de sites événementiels s'est renforcée avec la concession du Centre de Congrès de Metz que le groupe a remporté pour une durée de 10 ans.

02

GL EVENTS, METIERS & MARCHES

- 16 Marchés et stratégie
- 17 GL events Live
- 19 GL events Exhibitions
- 21 GL events Venues
- 23 Perspectives

UN MODELE INTEGRE ORIGINAL

Des origines au développement international

Depuis l'origine, le groupe GL events fonctionne selon un business model intégré original, unique dans l'univers de l'événement. À son cœur de métier historique, les services, le groupe a associé deux volets complémentaires : l'organisation d'événements et la gestion d'espaces. Cette stratégie lui a permis de devenir le seul global player du marché, aujourd'hui reconnu comme un partenaire de référence pour les grands donneurs d'ordres comme pour les collectivités territoriales.

Cette logique d'intégration favorise les synergies entre les différentes activités. Elle permet d'orchestrer des prestations à forte valeur ajoutée à partir d'un point d'entrée unique. Elle contribue également à doter le groupe d'une image unifiée, visible et lisible auprès de ses parties prenantes.

Ce modèle a fait ses preuves dès l'origine, instaurant une dynamique de croissance interne et externe et sécurisant la rentabilité des activités en favorisant la rotation des actifs entre les métiers.

Il structure également la stratégie internationale de GL events : c'est le cas par exemple du Brésil, où GL events a appuyé son implantation et son développement sur l'acquisition de Fagga eventos – leader de l'organisation d'événements – et, en parallèle, sur la gestion de l'HSBC Arena et du Riocentro. Cette présence sur tous les métiers de l'événement est un levier de croissance majeur depuis sept ans et contribue à soutenir fortement l'activité du groupe en Amérique du Sud. Elle s'est renforcée en 2013 avec l'acquisition de LPR, société de services événementiels stratégiquement implantée dans plusieurs villes du pays, déjà prestataire des équipements du Riocentro.

GL EVENTS LIVE : UNE SOLUTION GLOBALE

Prestations d'agencement, montage d'installations, fournitures d'équipements, services de traiteur et d'hôtesse..., GL events Live regroupe l'ensemble des savoir-faire constituant le cœur de métier historique de GL events.

Sa vocation : accompagner les entreprises, les États, les associations, dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de communication événementielle.

Le pôle conjugue deux atouts déterminants : sa capacité éprouvée à piloter des équipes multiculturelles et la maîtrise de la chaîne de valeur. Il s'appuie sur une puissance logistique essentielle pour fournir ses prestations partout dans le monde dans des délais toujours contraints : stocks adaptés, entrepôts implantés à des emplacements stratégiques, moyens de transports flexibles et faciles à mobiliser.

Le groupe possède aujourd'hui ses propres sites de production d'installations temporaires : c'est le cas de la fabrication des structures Absolute, ou encore de Slick Systems, au Royaume Uni, spécialisé dans la conception et la fabrication de tribunes.

Pour l'organisation des événements, GL events s'appuie sur l'expertise de ses agences événementielles dont trois sont regroupées au sein de l'identité commune LIVE! by GL events depuis janvier 2014.

Des services en constante évolution

Les services proposés vont des interventions les plus classiques — location de mobilier, décoration, chauffage/climatisation, etc. — aux plus complexes : pavillons d'accueil modulables conçus sur mesure, mise en œuvre des nouvelles technologies de communication, etc.

Depuis la création du groupe, ces services ont constamment évolué, tant au plan quantitatif pour étoffer la palette de prestations en fonction des demandes des clients, que qualitatif grâce à des innovations et des offres originales (éco-conception, mobilier de designers, site internet e-business pour l'offre mobilier, etc.). Le service Qualité de GL events Live inscrit également les services dans une dynamique de synergie et d'amélioration continue, comme en témoigne la certification ISO 9001:2008 du pôle Mobilier en 2013.

Un référent mondial de la filière

En intégrant la conception, le conseil, l'équipement et la communication autour des grands événements, le groupe occupe aujourd'hui un positionnement de référent mondial de la filière. Il est présent sur les plus grandes manifestations culturelles, politiques, économiques... : festival de Cannes, sommets des chefs d'Etat tel que le G20, les Journées mondiales de la jeunesse à Rio en 2013, etc.

Une référence dans l'univers sportif

Depuis plus de dix ans, GL events a acquis un statut de référence dans le domaine des grands rendez-vous sportifs internationaux. Quelles que soient les disciplines concernées, ce marché porteur exprime un besoin croissant en structures événementielles de qualité. Depuis les JO de Londres en 2012, les critères du développement durable sont venus renforcer les exigences des cahiers des charges et ont étoffé les équipes dédiées aux grands projets internationaux de nouvelles compétences.

En 2013, le groupe aura été présent sur des manifestations importantes : Grands Prix de Formule 1, Saut Hermès au Grand Palais, tournois de tennis ATP, championnats du monde de patinage artistique à Nice, les Test events de Sochi en Russie...

Parmi les innovations du groupe, le salon City Events inaugure un nouveau format de rencontres professionnelles où se créent les grands événements sportifs de demain. Il réunit les acteurs internationaux et principaux donneurs d'ordre - fédérations sportives internationales, associations, collectivités.

GL EVENTS LIVE : MARCHES ET TENDANCES

(Source : OJS - Bilan chiffré 2012)

Selon l'ICCA (International Congress and Convention Association), avec quelque 400 000 conférences et salons tenus chaque année, le marché mondial de l'événement pèse 280 milliards de dollars (210 milliards d'euros).

En 2012, les dépenses consacrées à l'événementiel en France, ont représenté 8,91 milliards d'euros, leur retombées économiques directes et indirectes sont estimées dans une fourchette comprise entre 20 et 30 milliards.

L'année a été globalement encourageante, dans un contexte économique demeuré morose.

L'expertise des prestataires de service et concepteurs de stands demeure l'un des piliers de la réussite des manifestations et de l'investissement des exposants.

L'ensemble des métiers de l'événement a réagi de la même manière face à des acteurs tendus : accent sur la qualité de l'offre, diversification des thèmes et des types d'événements, et ouverture toujours plus grande à l'international. Cette adaptation exigeante et très qualitative face à la conjoncture, est positive et stimulante pour tous les acteurs : exposants, visiteurs, sites, annonceurs, prestataires.

Les congrès

Les chiffres issus de l'analyse des données d'activité des sites d'accueil dédiés montrent des signaux extrêmement positifs sur le dynamisme des congrès organisés et accueillis en France en 2012. À champ constant de sites, le nombre moyen de participants passe de 938 à 966, soit

une progression de 2,9 %. L'évolution est marquée en régions, pour les congrès-expositions : + 9,8 % de hausse, un score dû en grande partie au 3ème forum de l'eau organisé à Marseille qui a rassemblé quelque 30 000 participants et dont GL events a été partie prenante.

Ce dynamisme de la participation dans les congrès internationaux s'explique notamment par le fait qu'il s'agit de l'un des derniers lieux où les professionnels et spécialistes peuvent échanger, se former et mettre en commun les résultats de leurs travaux de recherche. Ainsi, dans cette catégorie de congrès, le nombre moyen de congressistes est passé de 1 321 en 2011 à 1 360 en 2012. Cette progression est aussi liée à l'augmentation du nombre de congrès internationaux accueillis par le panel de sites considéré (de 108 en 2011 à 144 en 2012).

Les événements d'entreprise

Selon le baromètre publié en 2013 par l'Anaé (Association des agences de communication événementielle), le marché reste actif comme en témoigne le bon niveau du nombre d'appels d'offres. Mais les agences demeurent préoccupées par leur rentabilité en raison de conditions de négociations toujours très dures.

D'après l'étude Bedouk Coach Omnium publiée en février 2013, les dépenses des entreprises pour l'organisation d'événements professionnels auraient diminué de 4,9 % en 2012. « La reprise progressive en 2010 et 2011 avait suscité beaucoup d'espoir » mais les résultats ont été moins bons qu'espérés. Dans un contexte économique fragile et incertain, les entreprises continuent de rationaliser « les budgets dédiés aux réunions professionnelles [...] tout en reconnaissant l'importance de réunir leurs publics internes comme externes. »

Les grandes tendances confirment :

- le maintien des manifestations courtes et la hausse des journées d'études,
- la nouvelle baisse des budgets par participant,
- mais que presque 9 participants sur 10 sont enthousiastes à l'idée de partir en séminaire/convention.

À noter, la part prépondérante de la clientèle internationale dans l'activité des prestataires français de services à l'événement. Pour les exposants français, 42% de la dépense de participation relève de services accompagnant la prestation : aménagement de stands, accueil, traiteur, transport etc... Ce taux passe à 56% pour les exposants étrangers.

La dépense de conception, création de stands représente 32% du budget global d'un exposant français et près de 44% de celui d'un exposant étranger participant à un salon international en France. On trouve également dans la répartition des dépenses 61% d'exposants étrangers dans l'accueil personnalisé par des hôtes et hôtesse et 49 % dans l'activité traiteur/réception.

2013, DES OBJECTIFS DE CROISSANCE CONFIRMES

L'année 2013 a été très dynamique pour le pôle Live : Coupe des Confédérations au Brésil, Grands Prix de Formule 1 de Monaco et de Barcelone, Championnats du monde de tennis de table à Paris, Festival de Cannes, MIP TV, Journées mondiales de la jeunesse de Rio, Rencontres Immunologie et Immunothérapie Pratiques, Salon du Livre de Paris, Festival culturel d'Abu Dhabi et Gulfood à Dubaï... sont autant de grands événements dont il a été partie prenante.

Un contrat important a été signé avec la province australienne du New South Wales pour concevoir et construire le parc des expositions temporaires de Sydney. Implanté à Glebe island, d'une superficie de 20 000 m², il a été mis en service début 2014 et fonctionnera jusqu'en 2016.

Autre fait marquant dans la vie du groupe en 2013, la création de LIVE! By GL events. Issue du regroupement des agences événementielles Alice Evénements, Market Place et Package, la nouvelle entité offre une concentration importante d'expertises complémentaires. Forte d'une centaine de collaborateurs, elle prévoit d'organiser plus de 250 événements en 2014.

De nombreuses opportunités à venir

Au Royaume-Uni, les positions prises par le groupe lui ouvrent des perspectives porteuses pour les prochains grands rendez-vous mondiaux : les Jeux du Commonwealth qui se tiendront à Glasgow en 2014, la Coupe du monde de rugby en 2015, les Mondiaux d'athlétisme en 2017 à Londres.

En France : FEI World Cup TM Finals Jumping Dressage 2014, Congrès mondial du gaz, COP21, l'Euro 2016...

Au Brésil : la Coupe du monde de football en 2014, le 450^{ème} anniversaire de la ville de Rio en 2015, les JO d'été de 2016...

UN ORGANISATEUR DE SALONS ANCRE DANS SON SECTEUR

GL events Exhibitions est le pôle dédié à l'organisation de salons et de grandes foires internationales, partout dans le monde. De l'Asie à l'Amérique latine en passant par l'Europe, la répartition géographique des manifestations se déploie en cohérence avec la présence internationale du groupe.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de GL events comprenait plus de 300 salons, se répartissant entre les grands secteurs économiques : agroalimentaire et restauration, mode et textile, industrie, bâtiment, culture et loisirs, habitat, environnement, automobile, commerce et distribution.

Cet ancrage dans les filières et les territoires sécurise l'activité sur le long terme, lissant le caractère biennal de certains grands salons. Elle bénéficie aussi de la solidité de certains secteurs moins sensibles à la conjoncture pour affronter les périodes de récession.

Stratégie et synergie

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur trois axes :

- s'appuyer sur les salons de première importance et accélérer leur dynamique de croissance en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles;
- créer de nouvelles manifestations en phase avec les évolutions des marchés grâce à une connaissance approfondie de la filière et un positionnement de référent ;
- renforcer constamment la qualité des services apportés aux exposants et aux visiteurs en s'appuyant sur l'ensemble des métiers de GL events.

Des bases solides, une internationalisation croissante

La France demeure un marché solide, comme en témoignent les succès des salons professionnels tels que le SIRHA, Industrie, Première Vision Pluriel, Bâtiment Energie Positive, des salons grand public de référence à l'instar d'Equita, et des foires de Lyon, Toulouse et Metz qui, malgré une conjoncture difficile, réussissent à rassembler un large public autour de thématiques fortes.

L'exportation des salons professionnels est un axe de développement clé pour le groupe, qui s'appuie sur sa stratégie d'internationalisation. À l'exemple de Piscine Splash, dont l'édition de Singapour, en mai, a rassemblé plus de 30 nationalités de professionnels de la piscine sur le marché asiatique, ou encore de Première Vision, dont 2013 a vu se décliner à partir de Paris les éditions de New York, Shanghai, Moscou et Sao Paulo.

Au Brésil, les salons Hair & Beauty, grand rendez-vous des professionnels de la beauté, et la

Biennale du Livre de Rio de Janeiro (660 000 visiteurs) restent des manifestations de référence tant dans leur secteur que sur leur zone géographique. Ces événements sont le parfait exemple d'une synergie réussie des métiers, puisqu'ils sont hébergés et équipés par le groupe.

MARCHES ET TENDANCES

(Sources : UFI - Global Industry review 2012/Etude Xerfi - Précepta/Globex - Afi)

Le marché mondial des salons a enregistré une performance solide en 2012, atteignant 27 milliards de dollars, soit une progression de 5 % par rapport à 2011.

2013 a marqué un léger ralentissement, mais les perspectives s'annoncent plus dynamiques ensuite, les prévisions restant sur cette croissance soutenue de 5 % d'ici à 2017. La demande en faveur de rencontres physiques et de temps forts entre vendeurs et acheteurs reste forte et aucune menace ne pèse sur la filière. Au contraire, les outils digitaux sont venus enrichir l'offre des salons et la qualité de la mise en relation assurée par les organisateurs, générant ainsi des revenus additionnels.

Indépendamment de ces facteurs de croissance conjoncturels, le secteur des salons reste structurellement attractif : d'excellentes caractéristiques en termes de trésorerie, un taux de renouvellement des exposants de l'ordre de 65 à 85 % et de fortes opportunités de consolidation des opérateurs s'agissant d'un marché qui demeure encore très fragmenté.

Les prévisions sur la période 2012-17 montrent que les perspectives les plus dynamiques, entre 7 et 8 % de croissance de l'activité - se situent en Chine, en Russie, au Brésil, aux pays du Golfe et en Turquie.

Le modèle allemand repose également sur l'exportation de salons : un salon sur trois est exporté à l'étranger, contre moins de 10 % des salons français. Cette stratégie a fait ses preuves depuis trois ans chez GL events et c'est renforcée en 2013, comme le montrent par exemple les développements des salons du SIRHA et de Première Vision.

En France, selon l'étude Irep-France Pub publiée en mars 2013, alors que le marché de la communication s'est globalement resserré en 2012 (- 1,3 %), les dépenses consacrées aux foires et salons se sont fortement accrues dans le secteur des biens de consommation (+ 17 % par rapport à 2011) et dans l'industrie BtoB (+ 9 % par rapport à 2011).

Les exposants soulignent également une progression concernant la qualité des visiteurs accueillis, et un climat d'affaires positif.

Alors que tous les signaux économiques étaient négatifs, la croissance du PIB ayant terminé l'année 2012 à zéro, la participation des

entreprises aux salons professionnels de leur secteur est restée particulièrement dynamique, leur nombre progressant en 2012 de 0,7 %, à périmètre constant de salons.

En matière de tendances, les grands salons de filières (agroalimentaire, textile...) restent des succès.

En revanche, les salons liés aux biens de consommation ont souffert de la baisse de moral des ménages.

GL EVENTS EXIBITIONS EN 2013

En France, les excellents résultats de l'édition parisienne de Première Vision, en septembre 2013, confortent son rang de leader mondial des salons textiles. Un salon qui, en outre, se développe en intégrant cinq manifestations Eurovet orientées vers la mode, confirmant ainsi ses positions de référence de son secteur.

La nouvelle édition du rendez-vous mondial de la restauration et de l'hôtellerie, le SIRHA, a ainsi été un grand succès médiatique et commercial et a vu le lancement du World Cuisine Summit. Autres performances à noter : celles du CFIA de Rennes et du salon Industrie qui s'est tenu à Lyon, ainsi que la poursuite de la croissance du salon Paysalia.

Le salon Piscine, référence mondiale sur son marché, a poursuivi son développement

international avec le lancement réussi de Piscine Asia à Singapour.

Ces réussites font de 2013 une année dynamique pour GL events Exhibitions.

En Italie, la crise économique qui frappe le pays depuis plusieurs années, et plus particulièrement dans le secteur automobile, a eu un impact direct sur le Motor Show de Bologne : l'édition qui devait se tenir en décembre a dû être annulée, les constructeurs ne souhaitant pas investir dans une telle manifestation en période de récession.

DES PERSPECTIVES PORTEUSES POUR 2014

Le groupe va poursuivre le développement de ses salons propriétaires sur ses zones stratégiques prioritaires, notamment par de nouveaux développements de Première Vision à New York, l'intégration du salon le Cuir à Paris dans l'ensemble Première Vision, les deuxièmes éditions du SIRHA à Moscou et Istanbul ainsi que son lancement à Budapest, et le renforcement de Piscine à Singapour et sur la zone du Moyen Orient.

Le festival Omnivore, désormais intégré à GL events Exhibitions depuis janvier 2014, poursuivra son road show autour du monde en tant que fer de lance de la gastronomie.

ESPACES DU MONDE EN RESEAU

GL events gère 37 sites dans le monde. Centres de congrès, parcs d'expositions, lieux réceptifs, halles, salles multifonctionnelles : ces espaces offrent des vocations différentes et complémentaires. Ils permettent ainsi au groupe de développer son concept de « destination » à travers le maillage d'une même ville ou région par plusieurs sites : c'est le cas par exemple de Rio de Janeiro (Riocentro/HSBC Arena), de Lyon (Centres des Congrès/Eurexpo/La Sucrière/Le château de Saint-Priest) ou encore de Paris (le Palais Brongniart/la Maison de la Mutualité/l'Hôtel Salomon de Rothschild/le Parc Floral).

Selon les pays, les cadres contractuels de gestion déléguée peuvent différer, mais ils participent d'une ambition commune : accompagner les collectivités délégatantes dans le développement d'offres attractives pour le tourisme d'affaires, dans un contexte économique et financier parfois tendu.

À Paris, la création du concept « espaces affaires for meeting people » innove en proposant des espaces privilégiés pour des rencontres professionnelles – séminaires, déjeuners de travail, réunions... - sous le signe d'une haute qualité : offre de restauration signée par le chef Yannick Alléno, équipements de pointe, aménagements élégants et confortables. La Maison de la Mutualité, l'Hôtel Salomon de Rothschild et le Palais Brongniart deviennent ainsi des lieux riches à la fois de leur passé, d'un cadre exceptionnel et d'un accueil placé sous le signe de l'excellence. Le Palais Brongniart fera l'objet d'une importante rénovation en 2014, mettant en valeur ce superbe monument.

À Lyon, le premier parc d'exposition français, hors Paris, s'est lancé dans de grands travaux d'extension : dès 2015, 9 000 m² supplémentaires permettront d'offrir un accueil optimal à des manifestations de référence telles que le Sirha. Ils favoriseront également la co-activité des événements se déroulant simultanément. Avec une superficie totale de près de 130 000 m², Eurexpo Lyon entrera dans le top 15 des parcs européens.

LES 37 SITES GERES PAR GL EVENTS

Les centres de congrès :

- Ankara (Turquie) : Congresium Ankara
- Barcelone (Espagne) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
- Bruxelles (Belgique) : Square Brussels Meeting Centre
- Clermont-Ferrand : Polydôme
- La Haye (Pays-Bas) : World Forum
- Lyon : Centre de Congrès de Lyon
- Metz : Metz Congrès Événements
- Nice : Acropolis
- Paris : Maison de la Mutualité
- Paris : Palais Brongniart
- Saint-Étienne : Centre de Congrès
- Toulouse : Centre de Congrès Pierre Baudis

Les parcs d'expositions :

- Amiens : Mégacité
- Budapest (Hongrie) : Hungexpo
- Clermont-Ferrand : Grande Halle d'Auvergne
- Lyon : Eurexpo
- Metz : Metz Expo Événements
- Padoue (Italie) : PadovaFiere
- Paris : Parc Floral
- Rio de Janeiro (Brésil) : Riocentro
- Sao Paulo (Brésil) : Imigrantes
- Shanghai (Chine) : Pudong Expo
- Toulouse : Toulouse Expo
- Troyes : Troyes Expo
- Turin (Italie) : Lingotto Fiere
- Vannes : Le Chorus

Les espaces réceptifs :

- Istanbul (Turquie) : The Seed
- Lyon : Château de Saint-Priest
- Lyon : La Sucrière
- Paris : Hôtel Salomon de Rothschild
- Saint-Étienne : Le Grand Cercle
- Saint-Étienne : La Verrière Fauriel

Espaces multifonctionnels et salles de spectacles :

- Clermont-Ferrand : Zénith d'Auvergne
- Londres (Grande Bretagne) : Battersea Evolution
- Rio de Janeiro (Brésil) : HSBC Arena
- Roanne : Le Scarabée
- Turin (Italie) : Oval

MARCHES ET TENDANCES

(Source : jwc)

En France, à périmètre constant de sites, le nombre de manifestations accueillies a progressé globalement de 3,2% par rapport à 2011. Le nombre des congrès est resté dynamique (+1,1%), celui des foires et salons a progressé de 4,2%, les réunions d'entreprises enregistrant quant à elles une hausse de 7,1% sur l'année.

Globalement, l'activité des 48 sites étudiés mesurée en m²/jours occupés et comparée avec 2011 enregistre une augmentation de 7,9 % au niveau national. Cette hausse résulte de plusieurs facteurs : une année paire particulièrement riche en événements biennaux, la tenue du salon triennal Intermat (240 000 m² mobilisés durant 54 jours) et la diversification des événements accueillis sur les sites. En effet, entre 2008 et 2012, la part des foires et salons dans l'activité des sites est passée de 80% à 67% sur la période. Les parcs d'expositions et centres de congrès développent l'accueil d'autres types d'événements : manifestations culturelles, événements sportifs et d'autres opérations, en dehors de leur périmètre traditionnel. Sur une période 2006 - 2012, les chiffres d'affaires liés aux prestations techniques et à la location d'espaces diminuent sur le segment des foires et salons et s'accroissent significativement sur les congrès et autres manifestations.

GL events Venues a contribué à hauteur de 236,2M€ au chiffre d'affaires annuel du groupe, en grande partie grâce aux congrès médicaux, aux opérations sportives, culturelles, corporate et économiques, ainsi qu'aux manifestations liées à la mode.

GL EVENTS VENUES EN 2013

Malgré les difficultés persistantes liées au contexte économique de l'Italie et de la Hongrie, l'activité a enregistré une progression de sa rentabilité et 2013 a été marquée par d'importantes avancées en France et à l'international.

De nombreux événements se sont déroulés sur les sites du groupe : congrès médicaux comme celui de l'Association européenne de Psychiatrie, le Symposium international du Centre de recherche en cancérologie au Centre de Congrès de Lyon, le colloque de la Recherche nationale contre le cancer à Nice... la cérémonie des Magritte du cinéma belge à Bruxelles, Super Rio Expofood, l'édition parisienne de l'Omnivore World Tour à la Mutualité...

À Lyon, Eurexpo a accueilli des manifestations phares telles que le lancement mondial de la nouvelle gamme Renault Trucks, le salon des Énergies renouvelables... Le site est plus dynamique que jamais : ses résultats 2013 sont en progression, dans un marché global plutôt en récession.

En décembre, la Communauté Urbaine de Strasbourg a validé l'entrée de GL events au capital de Strasbourg Evénements, à hauteur de 47 %. Cette opération va permettre à la SEM, gestionnaire du Parc des Expositions et du Palais de la Musique et des Congrès, de se renforcer face à une concurrence internationale croissante et de sécuriser les projets de nouveaux équipements prévus pour 2016. Elle conforte également GL events dans son rôle d'expert aux côtés des collectivités territoriales, en soutien de la mise en œuvre de leurs décisions stratégiques.

Au Brésil, la concession du centre d'exposition Imigrantes, signée en août dernier, dote GL events d'une implantation stratégique à São Paulo et d'un nouveau relais de croissance dans le pays. Son projet est de doubler la superficie du site, actuellement de 40 000 m², pour en faire le premier site d'expositions de la ville et répondre à une pénurie de surface d'exposition. S'y ajoutent la construction d'un centre de convention et d'un hôtel de 250 chambres, ainsi que la reconversion d'un ancien ministère en immeuble de bureaux.

2014, UNE EXPERTISE PORTEUSE DE DEVELOPPEMENT

Présent sur tous les métiers de l'événement, sur les marchés matures comme dans les pays émergents, GL events bénéficie de clés d'entrées différenciées avec ses clients. Sa dynamique commerciale sera plus que jamais à l'œuvre en 2014, portée notamment par le retour à la croissance de certains pays matures. Des événements phares contribuent également à ouvrir des perspectives prometteuses : Coupe du Monde de football au Brésil, Jeux du Commonwealth à Glasgow, finales de Coupe du monde de dressage et de jumping à Lyon...

Le développement à l'international va quant à lui se poursuivre sur des zones géographiques stratégiques, comme le Brésil, la Turquie et le Golfe Persique. L'ambition du groupe est de continuer à construire une croissance solide et pérenne dans les pays émergents.

Brésil : un horizon dynamique

Coupe du monde de Football, Jeux Olympiques d'Eté, 450^{ème} anniversaire de la Ville de Rio... le Brésil va accueillir, d'ici à 2016, un nombre inégalé de rendez-vous majeurs de la scène événementielle mondiale.

L'ancrage que s'est construit GL events depuis sept ans en s'appuyant sur la solidité de son modèle intégré va lui permettre d'être présent sur ces événements, grâce à la complémentarité de ses savoir-faire et à son expérience reconnue. Cette présence se renforce par une activité plus récurrente sur des manifestations institutionnelles et corporate. Elle se traduit également par le dynamisme des projets d'extension et de construction du Riocentro et de Imigrantes, à São Paulo, projets qui s'élargissent à de vrais programmes urbains pour revitaliser des quartiers et amplifier l'attractivité des villes.

03

RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

- 25 Informations sociales
- 32 Informations environnementales
- 40 Informations relatives aux engagements sociétaux
- 45 Note méthodologique
- 47 Attestation de vérification d'un commissaire aux comptes

Depuis 5 ans maintenant, GL events conforte son engagement RSE. La direction du développement durable pilote 3 programmes : Think Green sur la réduction de nos impacts environnementaux, Think People sur la prise en compte de nos enjeux sociaux et Think Local, sur la création de valeur partagée sur les territoires.

Sur le plan environnemental, l'année 2013 a conforté nos efforts portés par la certification ISO 14001 de notre réseau de sites français. La Mutualité, l'Acropolis et la Sucrière ont été à leur tour certifiées et les plans de gestion des déchets et de réductions de consommations énergétiques sont mis en place par les équipes opérationnelles.

Sur le volet social, les enjeux de la diversité, des talents et du mieux vivre en entreprise, co-pilotés par la direction du développement durable et le développement RH, se sont traduits par des actions de sensibilisation des managers au travers d'émissions de radios, de guides et des opérations d'animation de réseaux internes afin de créer des liens. Renforcer le coopératif, changer les regards, deux axes de travail long terme qui se déclineront dans les années à venir par des dispositifs renforcés.

Sur le volet sociétal enfin, le programme Think Local prend forme et se concrétise par une première étude interne visant à évaluer, promouvoir et optimiser notre création de valeur sur les territoires.

I. INFORMATIONS SOCIALES :



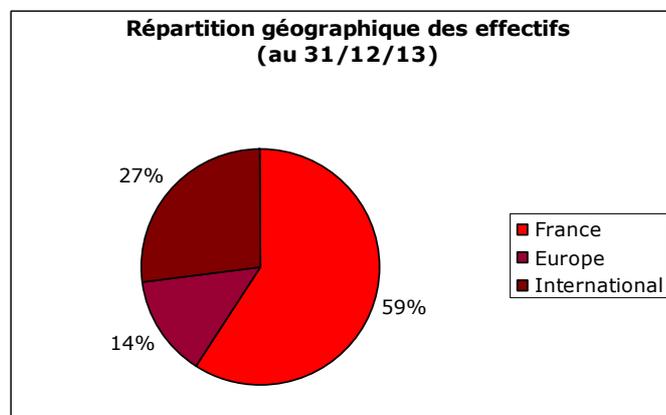
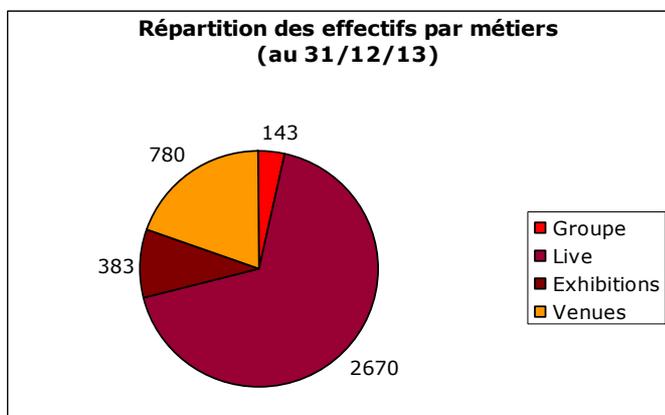
L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

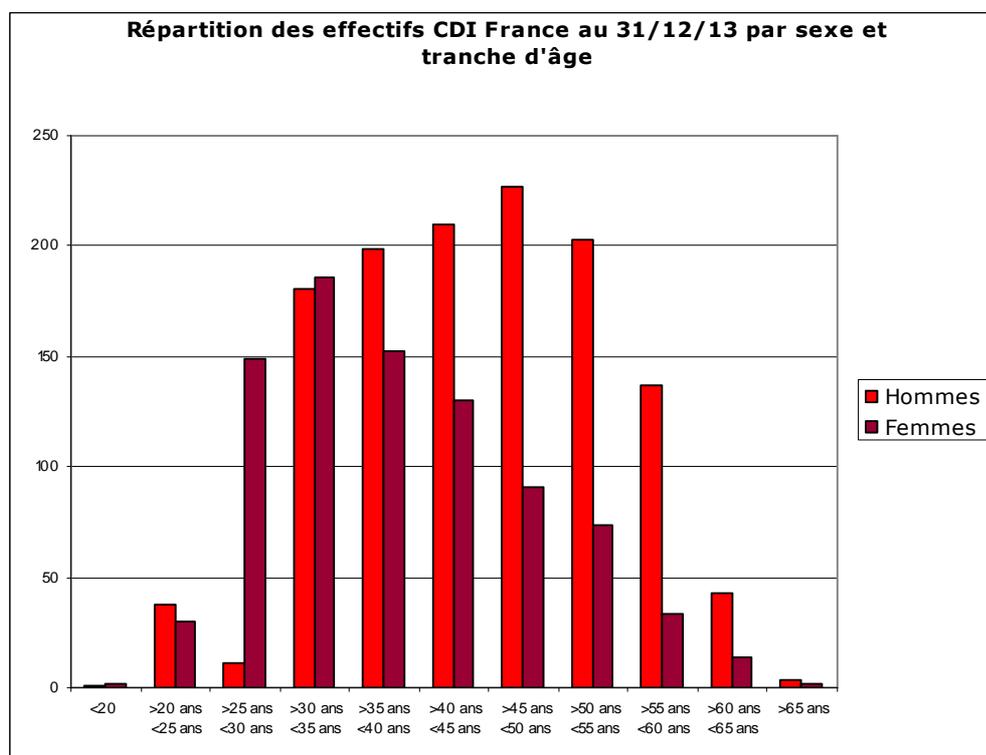
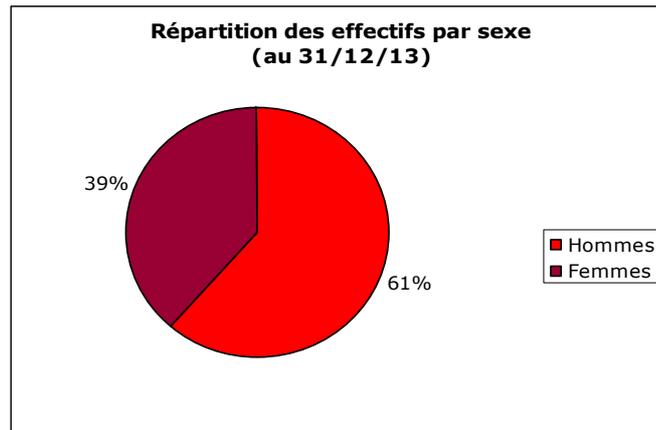
GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People », ayant pour objectif de donner un cadre structurant à la place des collaborateurs au sein de l'entreprise. L'année 2012 avait permis de structurer ce programme par un plan d'actions autour des enjeux liés à la diversité (handicap, genre, âge, intégration sociale) et la gestion des talents (programme Passion for Talents) et au mieux vivre en entreprise. L'année 2013 s'inscrit dans la continuité par le déploiement progressif d'action sur ces thématiques tout en capitalisant sur l'existant avec deux fils rouges : mettre à disposition des outils pour les managers et favoriser la création de liens dans l'entreprise.

L'EMPLOI

Les femmes et les hommes de GL events en 2013 :

Au 31 décembre 2013 (en effectif instantané), GL events comptait au total 3976 collaborateurs (1531 femmes et 2445 hommes) répartis sur les trois grands métiers de GL events (Exhibitions, Live et Venues) et les effectifs groupe (ce chiffre comprend les CDI, CDD, intermittents et hôtesse sur le périmètre groupe).





Les embauches et les départs :

En 2013, le groupe GL events a enregistré 722 collaborateurs entrant pour 619 départs (les départs incluent les licenciements)

Politique de rémunération et évolutions :

Près de 50% du personnel reçoit des primes sur objectifs (qualitatifs ou quantitatifs) en fonction de leur performance. Un travail important d'harmonisation des modes de calculs de ces primes a été effectué en 2012, afin d'avoir des référentiels communs par métiers et une transparence du mode de calcul pour les collaborateurs. Concernant les populations non commerciales, l'élaboration d'une grille d'évaluation commune à l'ensemble des pôles, permet également d'avoir un socle partagé.

Par ailleurs, la mise en place de la participation en 2007, avec des plans épargne entreprise a permis aux salariés de GL events d'être associés aux résultats du groupe. L'ensemble des filiales françaises de GL events contribue à cette participation quels que soient leurs effectifs, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble des collaborateurs du groupe selon les règles légales de distribution. Ainsi, ce sont près de 10 millions d'euros qui ont été redistribués depuis 2007.

Une offre d'épargne salariale a été développée pour permettre aux salariés de placer cette participation ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, cinq fonds de participations sont proposés, dont un fonds d'épargne solidaire.

Depuis 2012, tous les collaborateurs travaillant en France, se sont vus attribuer dix actions gratuites du groupe GL events, l'opération a pu être renouvelée en 2013.

En 2013, il a été décidé d'étoffer l'offre d'épargne salariale avec la création d'un fonds souscrit principalement en action GL events. Ce fonds sera ouvert à partir de Mars 2014.

Ces mesures ont pour objectif de renforcer les liens du groupe avec ses collaborateurs.

Le groupe s'attache à offrir à l'ensemble de ses filiales en France un socle commun en matière de prévoyance (accidents de la vie, invalidité, incapacité), au-delà des dispositions légales, dans le respect des conventions collectives.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL CHEZ GL EVENTS

Chaque société française du groupe est couverte par un accord sur l'aménagement du temps de travail, qui permet d'ajuster en fonctions des pics d'activité. La plupart de nos cadres sont au forfait jour. L'entreprise s'attache à respecter les amplitudes horaires avec le pilotage de la gestion des temps via un système d'information dédié, qui permet aux collaborateurs de déclarer leurs temps, et à l'entreprise, d'alerter les managers en cas de dépassement. Ce système s'applique pour les salariés en CDI et CDD. Les hôtesse et intermittents ont également des outils spécifiques de suivi.

En 2013, le taux d'absentéisme était de 3,2% (ce chiffre comprend les accidents du travail et les arrêts de maladie, les mi-temps thérapeutique, les mises à pieds et absences non justifiées sur le périmètre France)

RELATIONS SOCIALES

L'organisation du dialogue social :

Les instances représentatives du personnel présentes chez GL events sont :

- les délégués du personnel (Ets > 10 salariés)
- le Comité d'entreprise (CE) (entreprises > 50) ou la Délégation Unique du Personnel (DUP) (entreprise <200)
- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (entreprises > 50)
- les Délégués Syndicaux (DS) (entreprises > 50) et les représentants syndicaux (RS)

Ces instances représentent 268 élus pour 517 réunions par an.

Elles ont pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Celui-ci inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale menée par GL events.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de Délégués Syndicaux portent sur :

- les salaires effectifs,
- la durée effective et l'organisation du temps de travail,
- la situation de l'emploi dans l'entreprise,
- les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Contrat de génération :

Dans le cadre du développement de sa politique de ressources humaines responsable, le groupe GL events a souhaité mettre en œuvre une gestion active et dynamique des âges et mieux intégrer les salariés « seniors » dans sa gestion des femmes et des hommes de l'entreprise. Un dispositif, faisant suite au « Plan d'action groupe pour l'emploi des seniors », mis en place pour les années 2010-2012, en application de l'accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012 relatif au contrat de génération transposé par la loi n°2013-185 du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération et le décret n°2013-222 du 15 mars 2013.

Ce plan d'actions permet au groupe GL events de réaffirmer sa volonté de garantir l'accès à l'emploi et le maintien à l'emploi de tout salarié, quel que soit son âge et son niveau de qualification en favorisant la transmission des savoirs et des compétences.

Trois grands objectifs ont été définis au travers de ce plan d'actions :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés,
- assurer la transmission des savoirs et des compétences.

Plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Conformément à la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites et au décret n°2011-822 du 7 juillet 2011, relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les sociétés françaises du groupe GL events, d'au moins 50 salariés ont élaboré un plan d'actions destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces plans d'actions, soumis au comité d'entreprise, ont en commun deux domaines d'actions, l'embauche et la formation. Les objectifs, les moyens et les échéanciers sont variables d'un établissement à un autre.

SANTE ET SECURITE

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité est un enjeu important sur nos métiers liés aux prestations de services. En effet, les équipes de GL events sont amenées à monter et à démonter des structures diverses, de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers. Cela se traduit par une politique structurée et opérationnelle, fondée sur une démarche d'amélioration continue.

Dans cette perspective, des formations sont conduites dans le cadre de GL events Campus pour permettre à certaines populations cibles, d'être à jour de leurs permis et être formées aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier (validité 5 à 10 ans)
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers
- Gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels.
- Travail en hauteur et échafaudages
- Document unique
- SSIAP pour la sécurité incendie (niveau 1 à 3)
- Sauveteur secouriste du travail
- Habilitation électrique.

Les formations dédiées à la sécurité représentent en 2013 30% du volume total des heures de formations dispensées, soit 7477 heures, 1060 jours de formation et 493 personnes formées sur l'exercice.

Des Plans Particuliers de Sécurité et de la Prévention de la Santé sont mis en place pour chaque événement organisé. Une signalétique spécifique a également été installée sur l'ensemble des sites du groupe.

En 2013, Spaciotempo, filiale du groupe spécialisée dans la fourniture de structures temporaires, s'est engagée dans une démarche de certification MASE, relative à la mise en place d'un système de management de la sécurité selon le principe de l'amélioration continue.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé, de sécurité et de prévention :

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé, sécurité et de prévention sur l'exercice 2013.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles :

Taux de fréquence :

Le Taux de fréquence est égal au nombre d'accidents de travail avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000 000.

Taux de fréquence AT 2013 (France, hors accident de trajet) = 29,14

Le taux de gravité 2013 = 1,15

Maladie professionnelle : aucune déclaration de maladie professionnelle n'a été faite cette année.

LA POLITIQUE DE FORMATION DU GROUPE

Le programme « Think People » intègre également la gestion des compétences, du recrutement à l'accompagnement des parcours professionnels, en s'appuyant notamment sur l'université d'entreprise GL events Campus. Devenir une marque employeur de référence, renforcer les savoir-faire et les expertises, fidéliser et développer les talents, inciter chacun à devenir acteur de sa carrière, sont autant d'orientations exprimant une vision attentive et engagée.

Organisme de formation interne, GL events Campus a pour mission principale de coordonner et optimiser l'ensemble des plans de formation des sociétés du groupe GL events en France (à l'exception de la Welcome Convention destinée aux nouveaux collaborateurs français et internationaux et certains programmes). Cette mission se décline au travers de trois grands objectifs :

- enrichir les compétences individuelles et collectives,
- diffuser la culture et les valeurs du groupe,
- accompagner et contribuer au développement de l'entreprise.

Au travers des formations qu'il organise, GL events Campus diffuse la culture et les valeurs du groupe. En organisant des sessions inter-sociétés, il devient un lieu d'échange et de partage d'expérience.

L'offre de formation évolue chaque année en fonction des enjeux stratégiques du groupe, des perspectives de développement et des besoins formulés par les managers et les collaborateurs. Elle se décline autour de grandes thématiques qui composent un catalogue riche de plus de 90 formations, fondamentales ou expertes, théoriques avec des mises en situation. C'est cette dynamique d'amélioration continue, soutenue par un comité de pilotage, crédibilisée par l'implication des opérationnels dans l'évolution des contenus, qui fait le succès de GL events Campus.

Les grandes thématiques de l'offre de formation de GL events Campus sont :

- bureau d'étude,
- commercial et achats,
- communication et digital,
- management,
- développement durable,
- développement personnel et relationnel,
- finance,
- international et langues,
- technique et exploitation,
- outils informatiques,
- qualité et sécurité.

GL events Campus a ainsi dispensé 24 253 heures de formations en 2013 (ce chiffre prend en compte les effectifs France et les effectifs hors France ayant participé à la Welcome Convention et l'International Management Program).

GL events souhaite donner sa chance à chacun pour qu'il puisse évoluer au sein de l'entreprise et faire progresser ses compétences. Cette volonté suppose, en amont, d'intégrer et de développer les potentiels puis de les accompagner tout au long de leur parcours par des actions de formation ciblées qui correspondent aux besoins de l'entreprise mais aussi aux attentes.

L'année 2013 fut l'occasion pour GL events Campus de développer un nouveau format, expérimenté en 2012 : les « Best Practices Meeting », qui sont des journées d'enrichissement professionnels réunissant des populations cibles dans le but de favoriser l'échange de bonnes pratiques tout en bénéficiant d'apports d'experts sur les thèmes traités. Ces journées sont aussi l'occasion de créer des liens et de favoriser l'effet « réseau ». Quatre Best Practices Meeting ont eu lieu en 2013 sur les thématiques suivantes :

- Gestion de bâtiment,
- Développer ses achats avec le secteur protégé et adapté,
- Coopération, transversalité et animation sans lien hiérarchique,
- Le tutorat au sein de l'entreprise,

Comme chaque année depuis 2009, GL events a organisé sa Welcome Convention pour les nouveaux entrants. Cette formation "Processus et politique groupe" est destinée à tout collaborateur ayant entre 3 et 12 mois d'ancienneté, amené à entrer, par ses fonctions, en relation soit avec des « clients internes » soit avec des clients et prospects externes. Les objectifs de formation sont les suivants : découvrir les métiers du groupe, s'approprier sa culture, en appréhender la réalité à travers les rencontres, les échanges.

L'édition 2013 a eu pour fil rouge « coopération et diversité » et a innové dans les formats mêlant moments collégiaux, ateliers thématiques et des formules « one to one » ou « one to few » favorisant les échanges entre les participants. Ce sont ainsi 132 personnes qui ont participé cette année représentant 43 sociétés du groupe et 9 pays.

En 2013, une cinquantaine de collaborateurs issus de tous les métiers qui ont participé à l'initiative « Vis ma vie ». Ce dispositif consiste pour tout collaborateur volontaire de découvrir un autre métier du groupe. Il s'agit de :

- développer les échanges entre les différentes entités du groupe, de se rendre compte des contraintes opérationnelles des uns et des autres et de la complémentarité des métiers du groupe,
- développer les compétences des collaborateurs et acquérir de nouvelles méthodes de travail,
- favoriser la mobilité interne et l'évolution des collaborateurs dans le groupe.

Enfin, un programme de formation « International Management Program » a été expérimenté avec pour objectifs de créer une synergie internationale entre différentes divisions et différentes zones et développer la performance managériale sur l'ensemble des pays d'implantation. Ce programme a réuni des participants de neuf nationalités différentes âgés de 28 à 55 ans et issus de 10 pays.

EGALITE DE TRAITEMENT

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées et politique de lutte contre les discriminations :

Signée fin 2010, la charte de la diversité a permis de donner un cadre d'action à la prise en compte de la diversité dans notre entreprise. Depuis, GL events a élaboré et déployé dans le cadre de Think People des plans d'actions concrets orientés vers quatre priorités :

- handicap
- égalité professionnelle hommes/femmes
- intégration sociale et culturelle
- séniors

Point central du programme Think People, le management de la diversité est en articulation directe avec la politique du mieux vivre et du développement des talents au sein du groupe.

Cela se traduit notamment par la mise en place d'outils à destination des managers :

- la création d'un guide du manager qui a pour but de placer les ressources humaines au cœur du business management, de retenir et de développer nos talents, de diffuser les valeurs du groupe et de disposer d'un référentiel commun de gestion des ressources humaines en France et à l'international,
- mise en place de formations dédiées, comme l'intégration des collaborateurs en situation de handicap,
- les émissions de radio interne « fréquence RH » autour de thématiques comme l'équilibre vie privée/vie professionnelle, l'utilisation des nouvelles technologies ou encore la gestion des addictions. Ces émissions donnent lieu à la diffusion de fiches pratiques sur les différentes thématiques à destination des managers.

Insertion des personnes en situation de handicap :

Une newsletter sur les bonnes pratiques en matière de handicap a été diffusée en France et à l'international.

Le groupe a également participé dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap au forum recrutement de l'ADAPT Rhône.

La mission de diagnostic lancée en 2012 s'est achevée en 2013 et va donner lieu en 2014 à la mise en œuvre d'une politique handicap autour des axes suivant :

- le recrutement,
- le maintien dans l'emploi,
- la formation.

Dans le cadre de son accord triennal avec le GESAT, un Best Practice Meeting a été organisé à destination des acheteurs du groupe afin de développer le recours au secteur adapté et protégé. Cette journée a permis de favoriser les échanges autour de problématiques communes et d'identifier des pistes d'achats au secteur adapté.

Des bonnes pratiques ont été identifiées au sein du groupe :

Profil, société spécialisée pour les prestations d'accueil fait appel à un ESAT pour la blanchisserie et le pressing des tenues des hôtesse événementielles,

GL events Exhibitions fait appel à une entreprise adaptée spécialisée dans le télémarketing pour de la prospection commerciale.

GL events Services travaille depuis 9 ans avec quatre entreprises du secteur adapté pour diverses prestations techniques d'assemblage.

Enfin, soulignons qu'un module de formation « intégration des personnes handicapées » est venu étoffer l'offre de formation de GL events Campus.

Intégration sociale et culturelle :

Pour GL events, présent dans plus de 19 pays avec un tiers des effectifs de nationalité étrangère, l'intégration sociale et culturelle devient un enjeu important.

Sur notre site de Gonesse en région parisienne, des cours de français sont proposés afin de favoriser l'intégration des collaborateurs de nationalité étrangère.

Dans le cadre de notre participation à l'association « Sport dans la ville », dont l'objet est de favoriser l'intégration de jeunes issus de quartiers difficiles, 9 collaborateurs de GL events ont parrainé en 2013 des jeunes âgés de 15 à 23 ans. En plus de cet accompagnement, GL events a pu accueillir des jeunes issus de l'association en stage et a organisé une visite de l'entreprise afin de leur permettre de découvrir les métiers de l'événementiel. Le parrainage a permis aux participants de partager des moments conviviaux autour de manifestations sportives et culturelles. Ce partenariat a été renforcé, Olivier Ginon est le parrain de la promotion 2013-2014 de « Job dans la Ville », émanation de « Sport dans la ville », qui accompagne les jeunes dans la définition de leur projet professionnel.

Egalité homme/femme :

Des accords sur l'égalité professionnelle ont été signés dans les sociétés françaises groupe (voir chapitre 3 page 28 traitant des accords collectifs).

Des accords ont été conclus avec des cabinets de recrutement qui s'engagent à respecter les principes de neutralité dans toutes les conventions de prestations de services et de respect dans chacune des propositions qu'ils transmettent à l'entreprise, des statistiques de sortie de diplômés avec l'objectif d'améliorer le pourcentage de répartition des hommes et des femmes au sein de l'entreprise. GL events s'engage à promouvoir la mixité des recrutements.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

Les conventions fondamentales de l'OIT relatives notamment au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants sont respectées.

Le programme Think People permet de renforcer et de concrétiser le respect de ces engagements sur l'ensemble du groupe.

Une cellule dédiée de contrôle des sous-traitants, intervient sur les chantiers sur le périmètre France. Les contrôles sur le terrain vérifient le respect des procédures et des conventions signées avec les sous-traitants (Kbis, DUE...). Ils portent plus particulièrement sur le respect de la réglementation en matière de droit du travail et des conditions de santé et de sécurité (port des équipements de protection individuels...)

Par ailleurs, une charte développement durable intégrant l'engagement de respect des conventions fondamentales de l'OIT est signée par nos principaux fournisseurs sur le périmètre groupe.

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :



THINKGREEN, L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU MANAGEMENT

POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de GL events se structure autour du programme Think Green lancé fin 2009. Il comporte 16 engagements sur l'ensemble du cycle de vie de l'événement, sur lequel nous pouvons agir, en tant qu'acteur intégré de la filière événementielle.

Ce programme a permis de structurer nos engagements autour des types d'impacts majeurs qui caractérisent notre activité :

- un événement étant par nature éphémère, notre activité est souvent assimilée à une production de déchets importante,
- un événement est également consommateur d'énergie. Cette consommation va dépendre de la nature de l'événement, du lieu qui l'accueille, du nombre de visiteurs, du climat ; mais aussi des équipements utilisés comme l'éclairage ou les systèmes de chauffage ou de climatisation présents sur les sites,
- enfin, la logistique événementielle et le transport des visiteurs constituent la principale source d'émissions de gaz à effet serre liée à un événement (environ 80% des émissions totales).

Le cycle de vie d'un événement :



> *Intégrer l'environnement dans nos métiers via des actions de formation et d'information de nos collaborateurs*

La formation est une étape fondamentale dans la mise en place de notre démarche environnementale car ce sont les collaborateurs qui contribuent quotidiennement à la performance environnementale de l'entreprise et qui sont force de proposition pour développer des solutions plus respectueuses de l'environnement.

Pour cela, GL events via son université d'entreprise, GL events Campus, a mis en place des modules de formation avec le concours d'expertises externes, construits pour répondre aux enjeux spécifiques de nos métiers.

Dans cette optique, les populations clés ont été accompagnées :

- les acheteurs du groupe ont été formés aux achats responsables,
- les chefs de projet événementiels sont progressivement formés à l'éco-organisation de manifestation,
- les concepteurs de stand et d'espaces événementiels ont été formés à l'éco-conception,
- les référents sites ont été formés au management environnemental.

Ces modules permettent d'intégrer progressivement des critères environnementaux dans nos métiers et de favoriser de nouvelles approches innovantes dans nos pratiques.

En 2013, un Best Practice Meeting dédié à la gestion de bâtiment a été organisé et a réuni les directeurs bâtiment de GL events Live (sites logistiques) et GL events Venues (sites événementiels) autour de deux enjeux majeurs liés à l'exploitation : l'énergie et les déchets. Un mémento reprenant les bonnes pratiques des uns et des autres a été créé et diffusé à l'ensemble des personnes en charge des questions relatives au bâtiment.

Outre la formation, divers moyens de communication interne sont mis en œuvre afin d'informer l'ensemble des collaborateurs sur les actions menées par le groupe.

Des newsletters sont envoyées (avec une traduction en anglais pour l'international) à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une messagerie électronique. Ce dispositif n'a pas de fréquence d'envoi définie. Les envois sont effectués en fonction de l'actualité du groupe sur ces thématiques.

Afin que l'ensemble des collaborateurs aient connaissance de l'actualité du groupe sur ces questions, un chapitre est consacré au développement durable dans notre lettre interne, envoyée deux fois par an.

> *Intégrer l'environnement dans le management*

L'exercice 2012 avait été marqué par l'obtention de la certification ISO 14001 pour le réseau de sites français de GL events Venues. Cette démarche de certification permet de répondre aux attentes de nos parties prenantes comme nos clients ou nos délégants, d'anticiper les évolutions réglementaires mais aussi de fédérer les équipes autour de projets communs. 2013 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec l'extension du périmètre de certification puisque trois nouveaux sites ont été certifiés : la Maison de la Mutualité, La Sucrière et l'Acropolis de Nice. Hall Expo, filiale spécialisée dans la fourniture de structures temporaires, s'est lancé dans une double certification ISO 9001/20121.

Il faut souligner également le fait que d'autres sites ont par ailleurs initié des démarches de certification. Le CCIB est certifié ISO 14001 et Eco Management and Audit Scheme (EMAS) et le World Forum de La Haye est labellisé Green Key (Gold Level). En France, le Scarabée de Roanne et le Centre des Congrès de Saint-Etienne ont également obtenu la reconnaissance de leur engagement par la certification Qualicongrès, relative à la mise en place d'une démarche qualité et développement durable.

Liste des sociétés du groupe ayant un système de management (qualité, sécurité, environnement, développement durable) certifié ou en cours de certification :

Sites/société	Métier	ISO 9001		ISO 14001		ISO 20121		Imprim'Vert		Green Key		EMAS		MASE	
		en cours	obtenu	en cours	obtenu	en cours	obtenu	en cours	obtenu	en cours	obtenu	en cours	obtenu	en cours	obtenu
Eurexpo	Venues														
Centre des Congrès de Lyon	Venues														
Château de Saint Priest	Venues														
Sucrière	Venues														
Centre des Congrès Pierre Baudis	Venues														
Parc des expos Toulouse	Venues														
Grande Halle d'Auvergne	Venues														
Polydôme Clermont Ferrand	Venues														
Zénith d'Auvergne	Venues														
Parc Floral	Venues														
Palais Brongniart	Venues														
Maison de la Mutualité	Venues														
Hôtel Salomon de Rothschild	Venues														
Mégacité Amiens	Venues														
Troves Expo Cube	Venues														
Chorus Vannes	Venues														
Centre des Congrès Saint-Etienne	Venues														
Grand Cercle Saint Etienne	Venues														
Scarabée de Roanne	Venues														
Metz Expo	Venues														
Nice Acropolis	Venues														
CCIB	Venues														
World Forum	Venues														
GL Mobilier	Live														
Spacio Tempo	Live														
Hall Expo	Live														
Sign Expo	Live														
GL events Services (Signalétique)	Live														

> Etre un levier d'innovation, créer de la valeur

La prise en compte de l'environnement dans la recherche et le développement de nos produits est aujourd'hui une nécessité tout en n'étant pas un exercice facile. C'est pour répondre aux attentes de nos clients, mais aussi les anticiper que nous avons dès 2006, lancé nos premiers travaux en matière d'éco-conception. Avec le concours du service R&D, GL events offre à ses clients des solutions alternatives, plus respectueuses de l'environnement.

Moyens relatifs à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

Bien que ses activités ne soient pas une source de risque environnemental majeur, le groupe met en œuvre des moyens permettant de surveiller et améliorer la prévention de ces risques potentiels. Après avoir mené un audit sur la conformité réglementaire en 2012, un référentiel commun aux métiers du groupe a été créé et déployé en 2013.

Un des premiers moyens pour prévenir les risques est la certification ISO 14001 par la mise en place de procédures spécifiques, déclinées et adaptées sur l'ensemble des sites concernés. Des moyens spécifiques comme les bacs de rétention ou des kits de dépollution sont présents sur les sites.

Un outil de veille portant sur la législation environnementale a également été mis en œuvre sur le périmètre certifié ISO 14001.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :

Le groupe GL events n'a pas d'activités industrielles de nature à affecter gravement l'environnement. Par conséquent, aucune provision pour risque environnemental n'est passée dans les comptes.

POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :

Le groupe GL events n'a pas identifié à ce jour de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement de manière significative. Nous n'avons que très peu d'activités de fabrication (fabrication de stand menuisés) impliquant l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement. Les produits chimiques les plus utilisés dans le cadre de nos activités sont les peintures pour les stands menuisés et les produits de nettoyage sur lesquels nous privilégions les produits éco-labellisés. Ces produits chimiques sont utilisés avec les précautions d'usage nécessaires aussi bien pour les personnes que pour l'environnement. Des procédures spécifiques existent afin

d'indiquer les dispositions à prendre notamment pour leur évacuation de manière à éviter les déversements intempestifs et les pollutions consécutives (pollution de l'eau ou des sols par le déversement de produits par exemple).

L'activité événementielle est en revanche fortement émettrice de gaz à effet de serre (GES), notamment liées au transport de visiteurs (80% du total). Agir sur cette partie des émissions est un défi complexe dans la mesure où les possibilités de diminution des émissions de GES vont résulter de la combinaison de plusieurs facteurs, dont le groupe n'a pas toujours la maîtrise. En effet, l'utilisation des transports doux pour se rendre sur un événement va dépendre à la fois des infrastructures existantes autour du site mais aussi du comportement individuel des visiteurs.

GL events, dans l'optique de diminuer la part des émissions dues au transport des visiteurs, a mis en place un outil de covoiturage pour les salons qu'il organise. Cet outil a également été déployé pour le métier gestion d'espaces pour l'ensemble des sites français. Nous pouvons citer également le Parc des Expositions de Toulouse, qui dans le cadre de la Foire Internationale, a mis en place un dispositif de tarification avantageuse pour les visiteurs se rendant sur l'événement en utilisant des transports en commun. Progressivement, les sites disposent de transports en commun à proximité. En 2012 le site d'Eurexpo a bénéficié de l'arrivée du tramway sur site, en 2013, c'est au tour du Centre des Congrès et du Parc des Expositions de Metz de l'arrivée à proximité du site du « Metis », un bus à « haut niveau de services ». Enfin, des systèmes de navettes pour les visiteurs sont mis en place à l'occasion des grands événements accueillis sur les sites, comme les foires par exemple.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

La gestion des déchets, aspect majeur de nos activités étant au cœur de nos préoccupations environnementales a donné lieu à plusieurs axes de réflexion et d'actions :

> Réduire : l'apport de la démarche éco-conception

La méthodologie d'éco-conception d'espace porte en premier lieu sur la réduction des matières premières utilisées. Si cette démarche n'est pas encore systématique, nous intégrons l'éco-conception dans les projets faisant l'objet d'une demande spécifique de la part des clients, avec comme perspective de développer ces pratiques.

> Réutiliser : Privilégier le matériel locatif

Une autre piste est celle de la réutilisation des matières, grâce au recours privilégié au matériel locatif, détenu en actif par GL events Live. Notre activité de prestation de services consiste en effet en premier lieu à louer du matériel pour les événements et les salons, activité dans la logique de réutilisation.

> Recycler :

Mise en place progressive du tri sélectif sur les sites de GL events Venues :

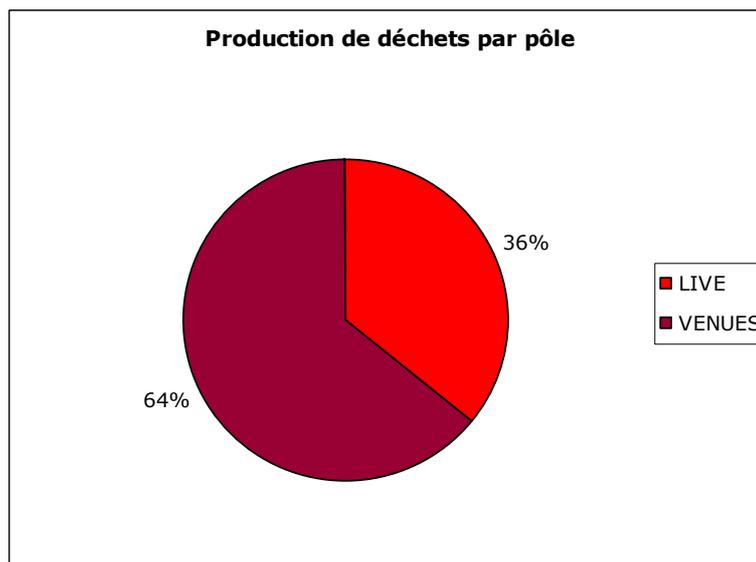
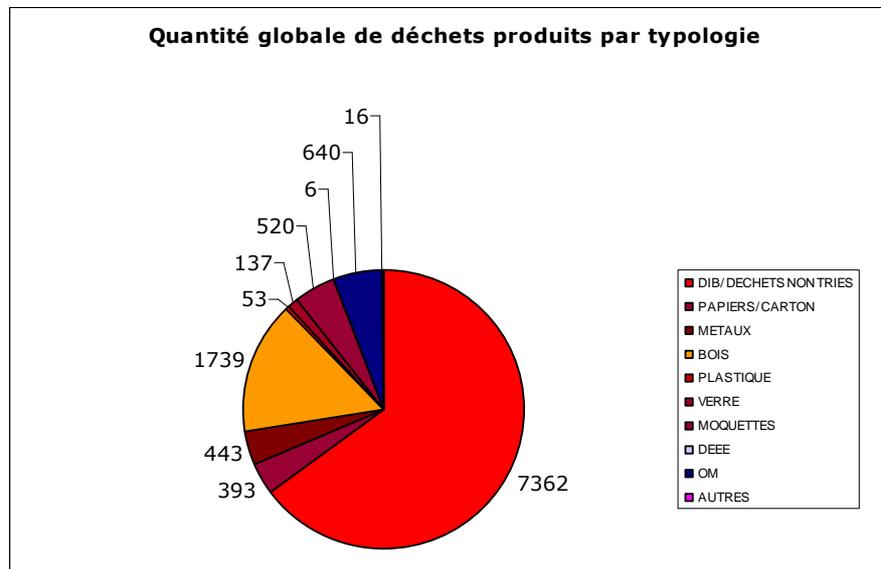
Dans le cadre de la certification ISO 14001 des sites de GL events Venues en France, l'un des objectifs majeurs est d'améliorer la gestion des déchets, en termes de taux de tri et de valorisation. Un reporting mensuel harmonisé permet depuis 2012 de suivre l'évolution de ce poste.

Des dispositifs de tri sont progressivement mis en œuvre sur nos sites, y compris sur les sites hors périmètre ISO 14001. La mise en place d'un tri sélectif performant est un chantier sur le long terme étant donné le nombre d'intervenants sur nos sites réceptifs lors des différentes phases d'un événement allant de son montage à son démontage, les quantités les plus importantes étant produites lors des phases de démontages. *La sensibilisation des personnes intervenant sur les sites est un axe fort afin de garantir un tri performant. Une signalétique spécifique est également mise en place sur les sites ayant mis en place des dispositifs de tri sélectif.*

Trouver de nouvelles filières de recyclage :

La direction du développement durable de GL events préside la commission « gestion des déchets et économie circulaire » de notre fédération professionnelle, l'Unimev. En 2013, une grande enquête portant sur les pratiques de gestion des déchets de nos métiers a été lancée auprès de l'ensemble des acteurs de la filière avec les objectifs suivants : identifier les bonnes pratiques, harmoniser les démarches mais surtout développer de nouvelles filières en lien avec les prestataires.

Les quantités de déchets considérés comme dangereux au regard de la réglementation en vigueur, sont négligeables. Il n'y a donc pas de catégorie dédiée dans la donnée reportée ci-dessous.



Sur les 11309 tonnes de déchets reportées, 64% proviennent des déchets gérés par GL events Venues, qui n'est pas le producteur direct de ces déchets. En effet les sites réceptifs de GL events Venues accueillent des manifestations d'organisateur externe au groupe GL events, ainsi que les exposants y participant. GL events Venues gère les déchets de ces manifestations accueillies mais n'en est pas à l'origine directement. Dans certains cas les sites sont organisateurs, mais le reporting actuel de nos prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets ne nous permet pas d'effectuer cette distinction, aussi communiquons-nous sur le volume global traité.

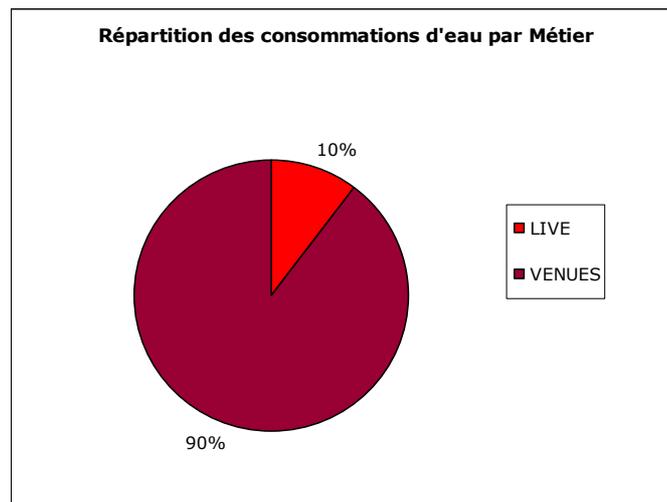
A l'inverse les déchets présentés dans ce reporting sur le périmètre de GL events Live, correspondent aux déchets de nos sites logistiques, mais ne prennent pas en compte les déchets produits par les manifestations. Une traçabilité par manifestation accueillie dans des sites extérieurs au groupe, n'est à ce jour pas possible.

Prise en compte des nuisances et pollutions spécifiques de nos activités :

Nos activités peuvent engendrer des nuisances sonores en fonctions de la nature des événements. Les espaces accueillant des spectacles sont toutefois conçus de manières à éviter ce type de nuisance pour les riverains. Des dispositifs sont également installés pour couper automatiquement l'installation au-delà d'un certain seuil de décibel comme c'est le cas pour notre site de Roanne.

CONSOMMATION DE RESSOURCES**Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales :**

Sur l'année 2013, GL events a consommé au total 402413 m³ d'eau



Ces consommations proviennent pour plus de 90% du périmètre gestion d'espace et sont liées au nombre de visiteurs attirés par les événements. L'eau a pour principaux usages le nettoyage des sites et de certains éléments comme les bâches, mais aussi l'utilisation d'eau pour les sanitaires.

Certains sites (comme Eurexpo ou le Centre des Congrès de Lyon) ont des installations de rafraîchissement ou de production de chaud (type pompes à chaleurs) fonctionnant à l'eau (prélevée directement dans les nappes phréatiques) et représentent des volumes pouvant être importants.

Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont progressivement installés sur les sites : chasses d'eau doubles, mousseurs sur les robinets.

Hall Expo a investi cette année dans de nouvelles machines à laver les bâches, plus économes en eau.

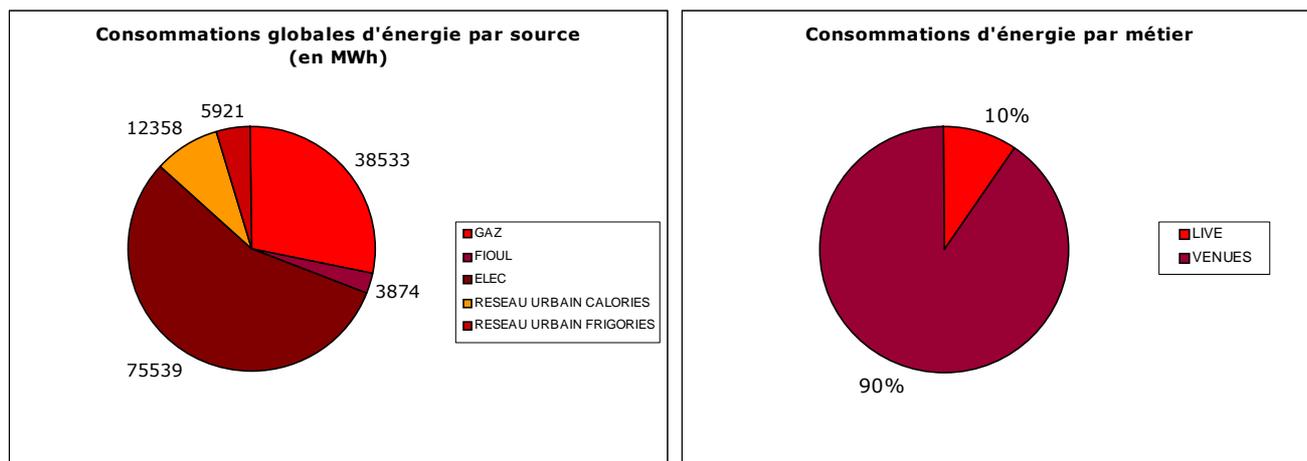
Nous demandons également à nos prestataires en charge du nettoyage de privilégier des équipements économes en eau afin de limiter les volumes consommés.

Le groupe GL events n'a pas d'implantation dans des lieux ayant des contraintes particulières en matière d'approvisionnement.

Consommations de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

Le groupe GL events dont l'activité est centrée sur les services, a très peu d'activités de production (fabrication de stands). Par conséquent, les consommations de matière première ne représentent pas un enjeu significatif au regard des activités du groupe GL events.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :



Sur la donnée reportée, GL events live représente environ 9% des consommations du périmètre global envisagé. La consommation du périmètre GL events Venues s'explique par la nature des bâtiments dont certains pouvant atteindre 120000 m² de surface comme Eurexpo à Lyon. Il faut également noter que ceux-ci ont des structures au niveau du bâti très différentes les uns des autres et datent d'époques différentes.

La mise en place d'un système de management conforme à la norme ISO 14001 ainsi que la réalisation d'audits énergétiques nous permet de mesurer d'une part les progrès à faire mais aussi de mettre en place les plans d'actions correspondants. Trois axes ressortent de ces démarches :

Renouveler les équipements progressivement :

Des plans de remplacement d'équipement sont progressivement mis en œuvre sur les différents sites de GL events Venues :

- L'Acropolis de Nice est en train de procéder progressivement au remplacement de ses sources lumineuses pour des solutions Led,
- L'éclairage extérieur du Palais Brongniart est désormais intégralement en Led et certains espaces intérieurs ont été équipés en 2013,
- L'éclairage de l'Amphithéâtre de la Maison de la Mutualité est en cours de remplacement,
- Des détecteurs de présence sont installés dans les zones communes dès que cela est possible.

Optimiser la gestion des équipements :

L'optimisation de la gestion des équipements passe par la prise en compte de plusieurs facteurs comme notre activité, caractérisée par de fortes variations saisonnières, ou encore la prise en compte du facteur climatique, déterminant dans les performances énergétiques des bâtiments dont nous avons la gestion.

Nous travaillons pour cela avec le concours de nos prestataires en charge de la maintenance de nos équipements.

Agir sur les comportements :

Des consignes d'exploitation strictes sont mises en œuvre sur nos sites afin d'éviter tout gaspillage de consommations d'énergie. La sensibilisation de nos collaborateurs se fait au quotidien au travers de nos référents environnement.

L'utilisation des sols :

Il n'y a pas d'utilisation des sols (activités extractives, enfouissement, stockages) de nature à provoquer des impacts environnementaux.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :**Les rejets de Gaz à effet de serre :**

GL events a réalisé en 2012 son BEGES sur le périmètre France conformément au décret d'application de l'article 75 de la loi Grenelle 2.

Suite à ces constats, un plan d'action triennal a été mis en œuvre dès 2013, s'appuyant sur la partie énergie du plan d'actions déployé sur le périmètre de certification ISO 14001 (ce périmètre étant également le plus consommateur d'énergie). Cela se traduit notamment un remplacement progressif des équipements existants au profit d'équipements plus économes en énergie (cf partie portant sur les consommations d'énergie).

Notre service de transport situé à Brignais, s'est engagé fin 2012 dans la charte Objectif CO₂ Ademe sur un plan d'actions élaboré sur quatre axes :

- Axe véhicule : renouvellement progressif de toute la flotte en véhicule équipé de boîte de vitesse robotisée, la flotte de véhicule a été totalement renouvelée en 2013 pour une gamme Euro 6,
- Axe carburant : amélioration du suivi des consommations par un suivi individualisé par chauffeur et par camion dans l'optique de pouvoir mesurer la différence en termes de consommation après les différentes actions menées,
- Axe conducteur : formation à l'Eco-conduite pour l'intégralité de nos conducteurs,
- Axe organisation : optimisation du chargement des véhicules par l'amélioration du chargement des contre-flux et sensibilisation des sous-traitants en leur proposant l'adhésion à la Charte Objectif CO₂.

A l'international, le CCIB à Barcelone a élaboré un système de compensation carbone à destination des clients qui souhaitent compenser les émissions de GES.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique :

Le groupe GL events est conscient du phénomène de changement climatique. Le groupe se réfère pour cela aux travaux du GIEC. Pour le moment, le groupe GL events, quelque soit le pays d'implantation, n'est pas confronté aux conséquences du changement climatique à ce jour. Il n'y a donc pour le moment pas d'actions spécifiques menées sur cette thématique.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :**Les mesures prises pour développer la biodiversité :**

Le groupe GL events, de par ses activités, n'a pas d'impacts majeurs sur la biodiversité et inversement. Cette thématique ne représente pas un enjeu au regard de nos activités.

III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX DU GROUPE GL EVENTS :**THINK LOCAL : ETRE UN ACTEUR RESPONSABLE DU TERRITOIRE**

GL events est un acteur et un animateur du territoire, par le biais des sites qu'il gère pour le compte de collectivités et en tant que partie prenante des grands événements internationaux.

Conscient de son impact territorial, économique, social et sociétal, GL events souhaite aujourd'hui valoriser cette implication. Au travers du programme « Think Local », moins opérationnel, il s'agit de mener un travail de recherche sur la valeur au sens large, créée par le groupe, sur l'ensemble des territoires où il est présent et les liens tissés avec les parties prenantes locales.

GL events Venues

Une pré-étude a été lancée en 2013 sur le périmètre de GL events Venues, sur un échantillon représentatif de parcs expositions, palais des congrès, sites réceptifs de rayonnement local ou international, en France et à l'étranger.

Trois axes forts ressortent :

Le maillage territorial

L'ensemble des sites sont au cœur des réseaux locaux avec des relations étroites et privilégiées avec :

- les collectivités (ville, communautés d'agglomérations, départements, régions),
- les institutions de promotion du tourisme (offices du tourisme, CDT, CRT, bureau des conventions et des congrès, syndicats hôteliers)
- les media locaux,
- la préfecture,
- le monde économique : chambres consulaires, clubs d'affaires, filières professionnelles, entreprises,
- les institutions de formation, de recherche et les clusters,
- les citoyens par le biais d'associations de riverains.

Nous travaillons actuellement à la réalisation d'une cartographie de ce maillage territorial, avec un objectif d'étude approfondie en 2014

L'intérêt général

Ces liens étroits avec le territoire permettent aux sites, dans le cadre de leur cœur de métier, au-delà du simple accueil ou de l'organisation de manifestations de remplir des missions essentielles d'intérêt général :

- animer la vie de la Cité, par l'accueil ou l'organisation de grands rendez-vous publics : foires, salons du mariage et de l'habitat, salons des antiquaires, forums des associations...
- contribuer à l'attractivité des destinations en attirant touristes particuliers ou professionnels par des manifestations au rayonnement large. Par exemple, les Puces de Metz, très réputées dans leur région, attirent des touristes du Luxembourg, d'Allemagne. Les congrès ou salons internationaux accueillent des touristes d'affaires, et contribuent au rayonnement du territoire.
- soutenir les filières locales : en lien avec les filières économiques locales, des manifestations professionnelles sont accueillies ou organisées dans nos sites, et permettent de dynamiser les bassins économiques locaux. La légitimité territoriale de manifestations est d'autant plus grande qu'elle s'appuie sur un secteur d'activité fortement représenté localement. Ainsi une manifestation telle que Solutrans, initialement organisée à Paris, est aujourd'hui accueillie à Lyon, au service mais aussi avec l'appui des professionnels du transport, fortement implantés dans la région.

La valeur créée dans les territoires est bien plus qu'économique et notre impact sociétal peut aisément s'appréhender en imaginant un territoire dépossédé des équipements que nous gérons. Serait-il le même ? Notre objectif, au-delà de cette approche qualitative, est d'appréhender en 2014, plus quantitativement.

La création de valeur économique indirecte

Si l'on revient sur un plan purement économique, la valeur créée sur le territoire, va au-delà du simple chiffre d'affaires et des emplois générés directement par nos sites. En effet, plusieurs études ont été lancées ou sont en cours sur nos territoires, en lien avec les offices du tourisme, les fédérations professionnelles ou les bureaux de conventions pour estimer la création de valeur économique indirecte des salons et congrès.

Si les ratios et les méthodes diffèrent, on peut néanmoins faire ressortir deux types d'impacts :

- les dépenses des congressistes ou visiteurs qui sont d'autant plus importantes que leur origine géographique est lointaine : hôtellerie, restauration, taxis, dépenses touristiques,
- les dépenses des exposants, en dehors même des frais de participation, pour leur hébergement, leurs repas et frais de séjour.

A titre indicatif, voici quelques éléments d'une étude de notre fédération professionnelle, l'Unimev, réalisée en 2010 avec le concours de différents acteurs. Ce projet s'est fixé pour ambition d'estimer les ratios de dépenses des acteurs de la profession du secteur des Foires & salons et de calculer les retombées économiques directes et celles liées au séjour des visiteurs et des exposants (hors transactions entre visiteurs et exposants). La dernière étude de cette envergure datait d'il y a dix ans. Les chiffres clés produits avec l'aide de Médiamétrie et IPSOS sur 2010, servent actuellement de référence aux acteurs du secteur pour le calcul de leur retombées :

En France :

- 5,8 milliards d'euros de retombées économiques en 2010 pour le secteur des foires et salons,
- 37 % des dépenses (2,1 milliards d'euros) sont générées par les exposants et les visiteurs étrangers alors qu'ils ne représentent que 17 % des exposants et 11 % des visiteurs extérieurs à la région de la manifestation,
- 90 000 emplois temps plein sont générés par l'activité foires et salons,
- 1 000 euros par m2 de dépenses pour la création, le montage et l'animation d'un stand étranger. Trois fois moins pour un exposant français,
- 300 euros de dépenses par jour pour un visiteur étranger (transport compris) et 150 euros pour un visiteur français sur un salon professionnel international,
- La durée de séjour des visiteurs étrangers est de 4 jours, un tiers de moins (2,5 jours) pour les visiteurs français de salons professionnels internationaux.

En Île-de-France :

- 3,9 milliards d'euros de retombées économiques en Île-de-France pour le secteur des foires et salons, soit 68 % du total national,
- 50 % des dépenses (soit 1,9 milliard d'euros) sont générées par des entreprises ou des hommes d'affaires étrangers alors qu'ils ne représentent que 28 % des exposants et 14 % des visiteurs non franciliens,
- Plus de 60 000 emplois temps plein sont générés par l'activité foires et salons (69 % des emplois de ce secteur en France),
- 91 % des dépenses des étrangers (visiteurs et exposants) en France sont réalisées en Île-de-France,
- 3,1 millions de nuitées ont été effectuées en hébergement marchand par des visiteurs et des exposants de salons franciliens.

A la suite de cette étude, une autre enquête a permis d'appréhender la création de valeur économique indirecte des congrès sur 2011 et a été publiée en décembre 2012 pour la France :

- La France a accueilli 2 800 congrès et 1,6 million de congressistes en 2011.
- Le secteur des congrès a généré 1,6 milliard d'euros de retombées économiques en 2011 (ce sont environ 7,1 milliards d'euros de retombées économiques au total pour le secteur des congrès et salons, la filière des salons ayant dégagée 5,5 milliards d'euros de retombées économiques selon l'étude réalisée en 2011).
- 56 % des dépenses (920 millions d'euros) sont le fait des étrangers alors qu'ils ne représentent que 22 % des congressistes.
- 30 000 emplois temps plein proviennent de l'activité des congrès (environ 120 000 pour l'ensemble du secteur des congrès et salons, la filière des salons procurant 90 000 emplois).
- Un congressiste étranger dépense en moyenne 400 euros par jour lors d'un congrès (transport compris), un français 200 euros.

- La durée moyenne de séjour d'un congressiste étranger est proche de 4 jours, celle d'un français est de 2,5 jours.

- Un étranger sur deux prolonge son séjour après le congrès, seulement un français sur 3.

GL events Live

Les activités de GL events Live, dédiées prestations de services et d'équipements de manifestations ont un impact sociétal moindre par rapport à GL events Venues. En revanche, au sein de GL events Live, les équipes organisatrices de congrès au sein de nos agences événementielles Package et Kobé, sont des animateurs importants de communautés scientifiques. Elles contribuent en effet à leur niveau, par la mise en relation des acteurs, l'accompagnement médiatique et l'organisation d'ateliers, à faire progresser la recherche par l'animation régulière de réseaux d'experts, autour de thématiques très pointues.

A titre d'exemple, Kobé a développé une connaissance très fine des enjeux du VIH sur le territoire français, et organise avec un comité scientifique composé de divers acteurs (INSERM, virologues, pharmacologues, médecins hospitaliers), des conférences et ateliers, échanges, qui permettent aux participants d'être à la pointe des avancées, de débattre sur des enjeux et de confronter les approches. Sans être scientifiques, nos équipes de par leur savoir-faire organisationnel et d'animation de communautés, contribuent ainsi à leur niveau à l'avancée de la recherche et des débats médicaux sociaux sur notre territoire.

GL events Exhibitions

Organisateur de salons en France et à l'international, GL events Exhibitions a pour métier l'animation de communautés professionnelles, les salons étant des occasions uniques de fédérer et de donner de la visibilité aux filières. La stratégie de duplication de salons sur les territoires, permet en outre de développer des filières sur des zones géographiques, en lien avec les acteurs économiques et institutionnels locaux.

La valeur créée par les équipes de GL events Exhibitions sur les salons professionnels, va par exemple bien au-delà du chiffre d'affaires généré par les mètres carrés d'expositions vendus. Un salon réussi, est un carrefour où l'ensemble des parties prenantes d'une thématique (entreprises, institutions, chercheurs, instituts de formation, associations professionnelles, etc..) peuvent se rencontrer, échanger sur les enjeux, présenter leurs innovations, renforcer leurs réseaux, leurs synergies. C'est un catalyseur d'innovation, un accélérateur de liens mais aussi un « booster » pour une filière professionnelle et un territoire, du fait de la fenêtre médiatique, ouverte à l'occasion de l'événement.

Pour rendre ce propos plus concret, voici à titre d'exemple, un court bilan des 8 salons du rendez-vous BE + 2013 (Bâtiments Energie Positive).

La dernière édition, qui s'est tenue en 2013 à Lyon-Eurexpo, a accueilli près de 1.000 exposants sur 80.000 m2. Ainsi, 8 salons étaient rassemblés pour un événement unique, maximisant les synergies et favorisant le dialogue entre professionnels :

- EnR, le salon des énergies renouvelables,
- Flam'Expo, le salon des poêles et cheminées,
- Enéo, le salon des énergies, du confort climatique et de l'eau,
- Smartgrid Expo, l'événement dédié à l'intelligence des réseaux,
- L'Événement Electrique, le salon des solutions électriques, multi énergies et pilotage des installations,
- Expobiogaz, le rendez-vous leader de la filière biogaz,
- BlueBat, le salon de la performance du bâtiment et de la construction durable,
- Eurobois, le salon du bois dans la construction, de la machine à bois et des composants.

A l'heure où les défis climatiques et énergétiques imposent aux différents acteurs de modifier les modes de consommation, le Rendez-Vous BE+ 2013 s'est affirmé comme l'événement incontournable de la transition énergétique où sont présentées des solutions innovantes, concrètes et pertinentes avec des colloques, tribunes et conférences.

Avec une fréquentation globale de 63 460 professionnels, le salon concentre un visitorat rhônalpin important et une belle représentativité du visitorat international avec 78 nationalités. Que ce soit par l'importance de sa filière bois, l'exigence de performance dans la construction ou encore la production d'énergies renouvelables, la région Rhône-Alpes est une région pleinement en phase avec les thématiques de l'événement. Ce rendez-vous bénéficie d'un soutien important des instances locales (Région, direction régionale de l'ADEME, Interprofession régionale du bois...).

Le Rendez-Vous BE+ 2013 a comptabilisé plus de 150 nouveautés produits en totale adéquation avec les enjeux de la transition énergétique. Durant la dernière édition, une centaine de rencontres étaient organisées au travers de colloques, de conférences et de tribunes ayant réuni plus de 4000 participants. Animés par des conférenciers experts, l'ensemble des thématiques en lien avec les salons y était représenté.

Autre exemple, qui illustre également parfaitement notre capacité à créer de la valeur, la première édition du Sirha World Cuisine Summit s'est déroulée lundi 28 janvier, à Lyon, dans le cadre du Sirha 2013. Près de 700 congressistes ont assisté aux différentes présentations et tables rondes de la journée, sous la présidence d'honneur de Paul Bocuse et en présence de Guillaume Garot, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, en charge de l'Alimentation.

De nombreux CEO du Food Service, comme Franck Riboud (groupe Danone), Olaf Koch (groupe Metro), Dirk Van de Put (groupe McCain), Jean-Pierre Petit (Vice-Président Europe du Sud de Mc Donald's), Jérôme Péribère (groupe Sealed Air), Dominique Giraudier (groupe Flo), Bruno Rousseau (Bridor), ont donné leur point de vue de chef d'entreprise sur le thème du jour : revaloriser la restauration pour une vie meilleure. Des agitateurs d'idées, des esprits libres comme Carlo Petrini, fondateur de Slow Food, Tristram Stuart, militant de Waste, ou le designer Philippe Starck, ont séduit les congressistes par leurs points de vue visionnaires ou provocateurs. Les plus grands chefs ont aussi partagé leurs inspirations, lors d'interventions magistrales ou de plateaux inattendus. L'initiative unique du groupe GL events, dans le cadre d'un salon professionnel, est le début d'une longue aventure de réflexion et de partage d'opinions sur le futur de la restauration.

Etre en lien avec les acteurs du territoire

Sur un plan national et corporate, GL events est en lien avec plusieurs instances :

- accord-cadre avec l'ADEME, signé en septembre 2011 qui nous amène à faire des points réguliers avec cette institution étatique,
- participation active à la commission développement durable de notre fédération professionnelle (Unimev),
- adhésion depuis 2011 au réseau IMS entreprendre pour la cité, association d'échange de bonnes pratiques de plus de 200 entreprises françaises notamment CAC 40,
- signature de la charte de la diversité et donc rapport annuel auprès de la direction de la charte sur nos plans d'actions et pratiques,
- membre du réseau GESAT, groupement des entreprises du secteur adapté et protégé.

Actions de mécénat et de solidarité

Des collaborateurs de GL events interviennent bénévolement dans le cadre de formations spécialisées dans le management de l'événementiel pour divers instituts de formations (IAE de Lille, Institut Robin...).

Le groupe poursuit son engagement auprès de l'association « le Petit Monde » qui permet aux familles d'enfants hospitalisés pour de longues périodes de résider près de leurs enfants grâce à la construction de logements à proximités des hôpitaux.

Le Centre des Congrès de Barcelone (CCIB) effectue des dons de divers matériels vers des associations locales quand cela est possible.

Le groupe GL events a également soutenu en 2013 de grandes manifestations culturelles comme le festival de cinéma Lumière Grand Lyon Film Festival, la Biennale d'Art Contemporain, la Fête des Lumières ou encore les Nuits Sonores.

LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES ET GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

GL events a développé une politique d'achats responsables de manière à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et de mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés aux achats de produits et de prestations de services, l'objectif étant de pouvoir intégrer le développement durable dans le processus d'achat.

Dans cette optique, nous poursuivons l'évaluation de nos principaux fournisseurs au regard de leur performance sur les différents aspects du développement durable. Ce dispositif a été élargi aux nouvelles consultations pour les accords-cadres. Afin de marquer l'engagement de nos fournisseurs majeurs, une charte achat a été créée, nos principaux fournisseurs ayant signés cette charte.

Comme évoqué dans la partie relative au respect des conventions fondamentales de l'OIT, le groupe GL events dispose d'une cellule en charge du contrôle de la sous-traitance qui s'assure du respect des conventions de sous-traitance au travers de contrôles inopinés sur nos différents chantiers de montage et de démontage, par exemple. Cette cellule s'attache à contrôler le respect des exigences réglementaires en matière de droit du travail également.

Enfin, des critères de développement durable sont progressivement intégrés dès la constitution du cahier des charges pour les principales consultations et les enjeux de développement durable sont analysés et hiérarchisés en fonction de la nature de l'achat.

GL events est par ailleurs membre fondateur du comité des partenaires du GESAT, le groupement des entreprises du secteur adapté et protégé, et s'appuie sur un partenariat triennal pour développer des actions en faveur du secteur, au sein des achats du groupe. Une formation dédiée aux achats au secteur adapté et protégé a été proposée en 2013 aux acheteurs et aux correspondants achats solidaires des business units non dotées d'acheteur. Un réseau interne de plus d'une vingtaine de correspondants a été constitué et un mémento des achats auprès des ESAT a été réalisé.

LOYAUTE DES PRATIQUES

Actions engagées pour prévenir la corruption

GL events conduit ses activités dans un strict respect de la législation en vigueur. Une charte éthique intégrée à la charte des acheteurs clarifie les règles en matière de conflits d'intérêts, de cadeaux et invitations et de loyauté à l'égard des partenaires commerciaux.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

GL events se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion mais aussi garantir la sécurité des équipements fournis sur les événements.

Les structures temporaires livrées font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin de garantir la sécurité des visiteurs et spectateurs. Ces structures sont également soumises à des normes de sécurité bien précises.

Les lieux dont nous avons la gestion, entrent dans la catégorie des ERP (Etablissements Recevant du Public) et font l'objet d'une réglementation stricte en matière de sécurité. Un certain nombre de collaborateurs de ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité à des niveaux divers (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent.

AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le groupe GL events n'a pas engagé d'actions supplémentaires en faveur des droits de l'homme sur l'exercice 2013.

NOTE METHODOLOGIQUE

ORGANISATION

PERIMETRE

Etant donnée la nature de l'organisation du groupe GL events, il est nécessaire d'organiser des périmètres variables selon la thématique des indicateurs.

On retiendra ainsi deux niveaux de gestion :

- « métier » pour les indicateurs environnementaux,
- géographique pour les informations sociales avec une distinction France/Etranger.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

La prise en compte des filiales dans le périmètre se fait en cohérence avec le périmètre de consolidation comptable.

Les filiales où GL events n'est pas majoritaire mais en détient le contrôle opérationnel sont intégrées, sous réserve qu'elles aient des impacts significatifs au regard de leurs activités.

Il est admis que les entités entrant dans le groupe au cours de l'exercice ne soient pas incluses dans le périmètre de ce reporting. Ces entités suivront les procédures de reporting extra-financier à compter de l'exercice N+1.

Considérant la nature des métiers de GL events, la disponibilité des informations, il est nécessaire de faire des exclusions :

Nos activités génèrent des impacts environnementaux tels que des consommations d'énergie élevées, une production importante de déchets et des émissions de GES. Or ces impacts ne peuvent être considérés comme significatifs pour des petites entités ne proposant que des services commerciaux par exemple, il convient donc de les exclure du périmètre. L'activité d'organisation de salon en tant que telle (conception, démarche commerciale et coordination logistique) ne constitue pas dans sa nature (prestation intellectuelle), un impact environnemental significatif au regard des autres activités. C'est en revanche le déroulement de ces salons qui génèrent des impacts. Se pose alors la possibilité de les mesurer de façon fiable, face à la multiplicité des lieux où se déroulent les salons et de leur mode de gestion, qui ne fournissent pas pour l'essentiel par événement commercialisé, les consommations énergétiques et les déchets produits. Dans la majorité des cas, la donnée par événement n'est tout simplement pas disponible, notamment quand des salons ne sont pas organisés dans les parcs des expositions faisant partie de notre réseau d'espaces gérés. Nous sommes dans ce cas dépendants du mode de gestion de ces sites pour la remontée d'informations fiables et pertinentes. De ce fait, nous excluons pour le moment le périmètre GL events Exhibitions pour les indicateurs environnementaux, tant que l'ensemble des acteurs nécessaires à la production de ces données, ne sera pas soit contraint ou engagé de façon volontaire, dans une démarche de reporting déchet et énergétique au réel par manifestation.

INDICATEURS SOCIAUX

Les effectifs (répartition géographique, par sexe, par métiers) sont reportés au niveau groupe et concernent les CDI, CDD, hôtesse et intermittents.

Les effectifs reportés dans la pyramide des âges concernent uniquement les effectifs en CDI sur le périmètre France.

Les taux de gravité et taux de fréquence concernent le périmètre France.

Le nombre d'heure de formation concerne les heures réalisées par les collaborateurs compris dans l'effectif France et les participants étrangers pour la Welcome Convention et l'International Management Program.

Les entrées et sorties concernent les CDI uniquement sur le périmètre groupe.

REFERENTIEL DE REPORTING

Dans le cadre de la mise en place de son reporting, GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les indicateurs, leur périmètre et leur mode de calcul. Les indicateurs chiffrés, lorsque cela est possible s'inscrivent dans le cadre de la GRI V3 (Global Reporting Initiative).

PRECISIONS ET LIMITES METHODOLOGIQUES

Il est à noter que pour le périmètre des données environnementales, certaines données relatives aux volumes de déchets produits ne sont pas disponibles soit dans leur totalité, soit de manière partielle pour certaines entités (par exemple, pour certains sites, les déchets dont l'enlèvement et le traitement sont assurés par la collectivité, il n'est pas possible dans la plupart des cas d'obtenir les quantités émises). C'est notamment le cas pour les sites Troyes Expo Cube, Parc des expositions de Toulouse, Centre de Congrès Pierre Baudis ou du Scarabée de Roanne. Pour certaines entités, les quantités produites sont estimées sur la base du nombre de contenants enlevés, du volume du contenant (en litre) et de facteurs de conversion de volume en poids selon le type de déchet pouvant impliquer des marges d'erreurs (Centre de Congrès de Lyon, Centre des Congrès de Saint Etienne, Square Brussels).

PROCESS ET CONTRÔLE DE LA DONNEE

Indicateurs environnementaux

La remontée des indicateurs s'effectue de deux manières sur le périmètre concerné :

- via les canaux comptables de manière trimestrielle,
- via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001.

La consolidation des données est effectuée par la direction développement durable annuellement pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les données sont contrôlées en conséquence par les différents collaborateurs du service. Si la donnée n'est pas plausible au regard de l'activité de l'entité concernée : des éléments de preuves sont demandés.

Depuis 2013, des contrôles de cohérence, par échantillonnage, ont été mis en œuvre de manière trimestrielle afin de contrôler les données.

Indicateurs sociaux

Les données sociales pour le périmètre France sont issues du SIRH et de ses différentes composantes : paie, formation...

Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément. Elles sont consolidées par les interlocuteurs RH concernés.

Des contrôles de cohérence sont effectués par les personnes concernées sur la base notamment des données des années précédentes.

SIGLES UTILISES

ACV : Analyse de Cycle de Vie

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CE : Comité d'Entreprise

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

DSP : Délégation de Service Public

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

GIEC : Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat

OIT : Organisation Internationale du Travail

PCO : Professional Congress Organiser

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, et membre du réseau du commissaire aux comptes de la société GL events, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

- Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 1 à 3 personnes entre novembre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ 15 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRESENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVE SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considéré les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente environ 60 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense et Villeurbanne, le 3 avril 2014

**L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS**

Emmanuelle Rigaudias
Associée Responsable du département RSE &
Développement Durable

Eric Gonzalez
Associé

04

RAPPORT DE GESTION & GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 50 Présentation des comptes consolidés
- 61 Présentation des comptes sociaux
- 66 Rapports complémentaires du Conseil d'administration
- 67 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 69 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 70 Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 71 Intéressement du personnel
- 72 Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 74 Situation des mandataires sociaux
- 75 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et gestion des risques
- 80 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

I | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et vous informer des perspectives d'avenir.

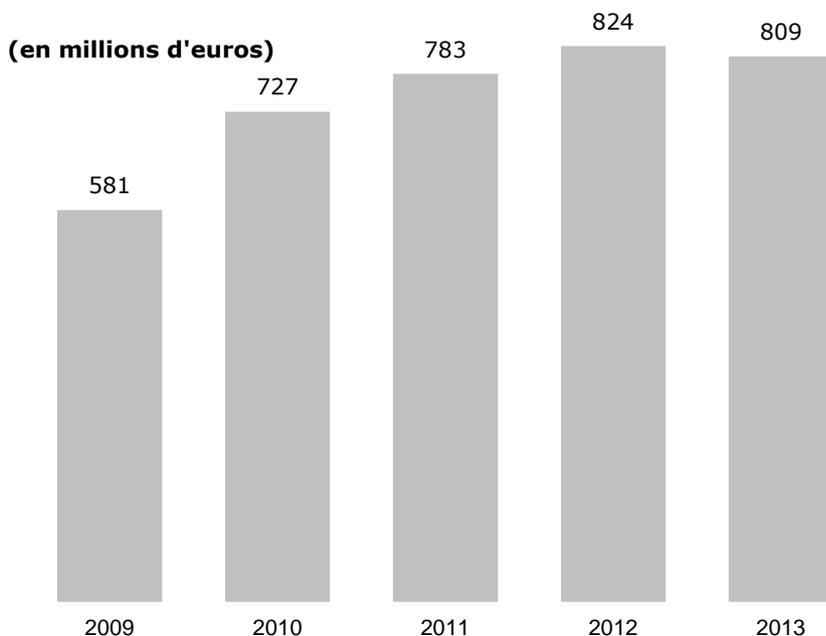
I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis sur la base du référentiel IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2013.

A – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Evolution globale du chiffre d'affaires

L'exercice 2013 s'est caractérisé par la capacité du groupe à développer, une nouvelle fois, une dynamique de croissance dans un environnement international complexe. Le chiffre d'affaires à change constant, c'est-à-dire en appliquant les taux de change 2012, s'établit à 833,7M€. Le volume d'affaires en données consolidées subit l'impact de la dépréciation de certaines devises et d'effets de change particulièrement défavorables sur le second semestre, s'établissant à 809,1M€ vs. 824,2 M€ un an auparavant (manque à gagner de l'ordre de 25M€).



Evolution par zones géographiques

L'activité française a progressé de 1,1% et représente 49% du chiffre d'affaires total. L'international (51% du volume d'affaires du groupe) a été affecté par un effet de base défavorable lié aux JO de Londres 2012 et la Coupe d'Afrique des nations, partiellement compensé par la Coupe des Confédérations, les JMJ Rio 2013 et les Tests Events de Sotchi et par la dépréciation de certaines devises.

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013
Filiales étrangères	185 139	308 509	265 073	318 694	322 408
Activités internationales des sociétés françaises	46 561	65 507	93 241	115 021	92 090
Total International	231 700 40%	374 016 51%	358 314 46%	433 715 53%	414 498 51%
Activité en France	349 680 60%	353 176 49%	424 397 54%	390 526 47%	394 635 49%
Chiffre d'affaires	581 380	727 192	782 711	824 240	809 133

GL events est directement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents
Angleterre	Afrique du Sud
Belgique	Algérie
Espagne	Australie
France	Brésil
Hongrie	Chine
Italie	Etats-Unis
Luxembourg	Emirats Arabes Unis
Pays-Bas	Hong Kong
Suisse	Inde
	Turquie

Evolution par métiers

(en milliers d'euros)	2013	2012
GL events Live	411 392	440 217
GL events Exhibitions	161 500	136 047
GL events Venues	236 241	247 976
Chiffre d'affaires	809 133	824 240

Au-delà du volume d'affaires généré par GL events Live, significativement impacté par l'effet de base défavorable lié aux JO de Londres, la qualité des prestations délivrées a permis au groupe de s'imposer une nouvelle fois comme partenaire de référence des plus grands événements mondiaux (Coupe des Confédérations, JMJ Rio 2013).

L'activité de GL events Exhibitions a de nouveau été portée par le succès de la duplication géographique de marques fortes telle que Première Vision, vecteur de qualité et de succès sur le marché mondial des salons textiles. Première Vision Istanbul sera notamment lancée en octobre 2014, dans le cadre d'une nouvelle manifestation biannuelle destinée aux professionnels de la mode de toute la région de l'Europe Orientale et du Moyen-Orient.

GL events Venues a contribué à hauteur de 236,2 M€ au chiffre d'affaires annuel du groupe, cette ligne métiers devant bénéficier pleinement en 2014 de la montée en puissance, à Paris, de la Maison de la Mutualité et du Palais Brongniart.

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS**- Résultat opérationnel**

En 2013, le groupe a poursuivi ses efforts d'ajustement de coûts et d'amélioration de la productivité de ses équipes, enregistrant ainsi une progression de sa marge brute de 1,7 point sur l'exercice.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 49,7 M€ (50,6 M€ au 31 décembre 2012). La rentabilité opérationnelle courante consolidée s'établit à 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé, stable par rapport à l'exercice précédent. Les effets de change ont pénalisé le résultat opérationnel courant de 3M€ et la marge opérationnelle de 0,15 point.

Conséquence directe de la crise économique qui sévit dans le secteur automobile en Italie, le groupe a pris la décision en octobre 2013 d'annuler le Motorshow de Bologne et d'enregistrer la provision nécessaire. Sur décision du Comité d'audit et du conseil d'administration, cette provision exceptionnelle sur goodwill italien ressort à 11,4M€, impactant d'autant l'ensemble du compte de résultat.

Le Résultat Opérationnel de l'exercice 2013 s'établit ainsi à 38,3 M€ (50,6 M€ en 2012).

Par métier, le résultat opérationnel courant se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2013	2012
GL events Live	14 608	27 411
GL events Exhibitions	18 004	8 130
GL events Venues	17 055	15 068
TOTAL	49 667	50 609

GL events Live a enregistré un chiffre d'affaires de 411,4M€, concentrant la majeure partie de l'effet de base défavorable lié aux JO de Londres (440,2 M€ en 2012), la marge opérationnelle de 3,6% s'établissant toutefois en nette amélioration par rapport à l'exercice 2011 (x2,7).

GL events Exhibitions, avec 161,5M€ de volumes d'affaires en 2013, en forte hausse de 18,7% par rapport à l'exercice 2012, a connu un exercice solide, notamment porté par la qualité du SIRAH et des développements internationaux de Première Vision.

GL events Venues a bénéficié d'une amélioration continue de sa performance opérationnelle malgré une baisse de l'activité en 2013 (236,2 M€). Le résultat opérationnel s'établit à 17,4M€ contre 15,1M€, soit un gain sur 12 mois de +1,3 pt de marge, traduction chiffrée de la montée en puissance de grands ensembles post-investissements

- Résultat financier et résultat courant

(en milliers d'euros)	2012	2013
Chiffre d'affaires	824 240	809 133
Résultat avant impôt	45 237	31 509
%	5,5%	3,9%

- Impôt sur les bénéficiaires et résultat net

Le résultat net part du groupe, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à 10,1M€ (28,2 M€ au 31 décembre 2012).

(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat avant impôt	31 509	45 237
Impôts exigibles et différés	(16 070)	(14 329)
Taux d'impôt apparent	51,0%	31,7%
Résultat net consolidé	15 438	30 908

L'impôt sur les sociétés est à un taux supérieur au taux normatif en raison de la provision exceptionnelle pour dépréciation des goodwill de 11 400 K€, qui est non fiscalisée. En retraitant l'impact de cette provision, le taux d'impôt apparent est de 37,5%

- L'apport des sociétés acquises en 2013 se décompose comme suit :

	Sociétés acquises	Autres filiales	Total
Chiffre d'affaires	15 446	793 687	809 133
Résultat opérationnel	5 572	44 095	49 667

C - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le cash-flow opérationnel du groupe ressort à 80,7M€, bénéficiant de l'amélioration significative de la RFR (+14 M€). Le groupe a su trouver de nouvelles ressources (Placement privé de 50 M€ réalisé en juillet 2013 auprès d'investisseurs institutionnels) pour se doter des moyens de son ambition.

En phase avec les investissements réalisés, l'endettement du groupe est de 263,1 M€ au 31/12/2013, soit un taux d'endettement net sur capitaux propres (gearing) de 69,2%.

D- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le matériel locatif est le principal actif corporel du groupe pour 86,9 M€, essentiellement à l'actif de GL events Live. Ces matériels sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

GL events a également poursuivi ses investissements au Brésil (Riocentro) et a entamé la rénovation du Palais Brongniart, en bénéficiant de ressources longues pour de nouveaux actifs de long terme.

Les engagements d'investissements immobiliers sur les sites d'exposition sont décrits note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant:

(en milliers d'euros)	2011	2012	2013
Investissements nets ⁽¹⁾	36 392	94 403	74 407
Chiffre d'affaires	782 711	824 240	809 133
Investissements nets / Chiffre d'affaires	4,65%	11,45%	9,20%
Capacité d'autofinancement	61 050	64 803	62 595
Investissement nets/capacité d'autofinancement	59,6%	145,7%	118,9%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre des emprunts sous forme de club deal.

E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

• GL events remporte la concession du Centre d'expositions Imigrantes de São Paulo

Le Centre des Expositions Imigrantes dispose d'un périmètre de concession de 330.000 m² de surface totale. Il est situé sur l'axe autoroutier du principal port du Brésil, Santos et idéalement desservi à 3 km de l'aéroport national de Congonhas et mitoyen du jardin botanique.

Le Centre des Expositions est modulable, avec de nombreuses configurations possibles, pour tout type de salons, conventions et expositions. Des accès indépendants et des parkings permettent la réalisation d'événements simultanés dans diverses zones du complexe. Il comprend également un immeuble de bureaux d'une surface supérieure à 30.000 m², destinés à la location et occupés jusqu'à ce jour par le Ministère de l'agriculture.

GL events va rénover la structure actuelle, procéder à la création de 50.000 m² de nouveaux halls d'expositions pour doubler sa surface locative, créer un nouveau Centre de Conventions de 10.000 m². Sa surface sera ainsi portée à plus de 100.000 m² et en fera le 1er parc d'expositions de São Paulo.

Un hôtel de 250 chambres sera construit et 4.000 places de parkings rénovées. L'ensemble constituera un lieu de vie permanent renforçant ainsi sa visibilité et sa capacité à développer ses activités.

A travers la rénovation du lieu et son extension, le groupe entend attirer des événements de grande envergure et faire d'Imigrantes le Centre d'Expositions de référence de São Paulo. Dans une 1^{ère} phase, le chiffre d'affaires devrait progressivement atteindre 50 MR\$ le plan d'affaires visant à atteindre 130 MR\$ en vitesse de croisière, à partir de 2017. La rentabilité opérationnelle et celle des capitaux employés sur ce projet contribueront à l'amélioration de ces ratios au niveau du groupe dans son ensemble.

• Succès du placement privé obligataire de 50 M€

GL events a procédé avec succès au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'un emprunt obligataire in fine de 50 M€ d'une durée de 6 ans, à échéance juillet 2019, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,70%.

GL events poursuit ainsi la diversification de ses financements. Le groupe allonge également la maturité de sa dette, en phase avec sa volonté de mettre en place des ressources longues en face d'actifs événementiels longs. Tel est par exemple le cas du récent contrat de concession du Centre d'Exposition Imigrantes de São Paulo remporté par le groupe pour une durée de 30 ans.

F – CROISSANCE EXTERNE – CREATION DE FILIALES

• GL events se renforce au Brésil

GL events a renforcé au Brésil ses activités de services aux événements, avec l'acquisition de LPR. Cette société est présente à Londrina, Sao Paulo et Rio de Janeiro.

Elle est reconnue en tant que prestataire à l'événement du marché brésilien, et vient conforter les positions du groupe dans ce pays.

G – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

• Création de « LIVE! By GL events »

Alice Evénements, Market Place et Package, agences conseil en communication événementielle du groupe GL events, s'unissent pour créer une nouvelle agence intégrant l'ensemble de leurs expertises, en France comme à l'international. Cette nouvelle entité, « LIVE! by GL events », est effective depuis le 1er janvier 2014, elle regroupe une centaine de collaborateurs et prévoit d'organiser plus de 250 événements en 2014.

H – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des contrats significatifs ont été signés pour les Jeux du Commonwealth de Glasgow, les finales de Coupes du Monde FEI à Lyon (dressage et saut d'obstacles) et l'ensemble des forces commerciales du groupe travaille à la signature de contrats additionnels importants notamment au Brésil mais également sur d'autres projets comme la réalisation de stades modulaires.

La croissance attendue du chiffre d'affaires en 2014 devrait être de 4% (calculé avec les cours des devises de février 2014).

I – FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et ventes en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitations des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	TRY	Forint Hongrois	HK\$	Yuan	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	24 090	60 641	18 595	52 566	5 025	1 385	18 846	13 580	178 603	25 542	5 732
. Passifs en devises	(11 862)	(35 108)	(12 472)	(4 999)	(1 530)	(270)	(7 327)	(12 794)	(148 542)	(27 109)	(5 012)
Positions avant gestion	12 228	25 533	6 123	47 567	3 495	1 115	11 519	786	30 061	(1 567)	720
Hors bilan											
Positions après gestion	12 228	25 533	6 123	47 567	3 495	1 115	11 519	786	30 061	(1 567)	720

Risque de taux, crédit

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux) peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2013 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement brut moyen 2013 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	225 684	2014 à 2025	Partielle
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	157 659	2014 à 2028	Non
- Emprunts en crédit-bail indexés sur Euribor 3 mois	Taux variable	1 533	2014 à 2018	Non
- Autres emprunts en crédit-bail	Taux fixe	10 201	2014 à 2019	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	2 762	2014	Non
- Concours bancaires	Taux variable	17 610	2014	Oui
Total		415 449		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 74 millions d'euros en moyenne sur 2013 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2013, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1.3 millions d'euros.

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments	Montant du sous-jacent (en milliers d'euros)		Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
Tunnel prime nulle	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Participatif 60%	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP spread	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres

Risque sur titres ou actions

Le groupe détient par ailleurs des participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

81% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente 14% des emprunts à moyen et long terme du groupe soumis à covenants, sont :

- *Gearing* (endettement net / capitaux propres) $\leq 120\%$
- *Leverage* (endettement net / excédent brut d'exploitation) $\leq 3,0$

Au 31 décembre 2013, le groupe GL events respecte ces dispositions.

GL events a négocié sur les nouveaux contrats d'emprunts mis en place depuis 2011 un leverage allant jusqu'à 3.5. L'emprunt obligataire contracté en juillet 2013 est également soumis à un covenant de leverage de 3.5.

Néanmoins les clauses de défaut croisé de nos contrats d'emprunts nous imposent de respecter le ratio de 3 sur le leverage jusqu'au terme de notre contrat Club deal en décembre 2015.

Risque clients

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clients.

La seconde tient à la qualité de matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2013, 4 clients seulement ont représenté plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 20 pesaient entre 2 et 10 millions d'euros et 5 entre 1,5 et 2 millions d'euros. Les dix premiers clients ont représenté 11 % du chiffre d'affaires consolidé 2013 (19% en 2012).

L'antériorité des créances clients est présentée dans l'annexe de comptes consolidés en note 5.6.

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2013, ces encours sont utilisés à hauteur de 18 millions d'euros (note 5.13 des comptes consolidés). Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2013, une ressource en fonds de roulement de 96,5 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

Risque fournisseurs

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc...), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 8.5% en 2013 et de 11% en 2012.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du groupe.

Risque métier

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

Risque marchés

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissances, loisirs, points de vue,...). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir.

Structurellement ce risque est jugé faible.

Risque social

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la place des collaborateurs au sein de l'entreprise (partie 03 page 24).

Le groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du groupe.

Enfin, l'année 2013 n'a donné lieu à aucun conflit social.

Risques industriels et liés à l'environnement

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du groupe (partie 03 page 32).

Risque pays

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

Globalement, le risque pays est jugé faible, cependant, le groupe reste prudent dans trois pays :

- En Inde, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 à Dehli, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70% par la Société, qui doit encore recouvrer un total d'environ 16 millions d'euros auprès de ces deux administrations. En conséquence, GL Litmus Events a lancé une procédure d'arbitrage conformément aux contrats conclus avec ces administrations aux fins du paiement de ses prestations. Une provision de 16 millions d'euros, correspondant aux sommes restant à recouvrer par GL Litmus Events, a été comptabilisée en 2011.
GL Litmus Events fait l'objet par ailleurs de plusieurs procédures de contrôle et de réclamation fiscales en cours, diligentées par les administrations indiennes.
A ce jour, l'ensemble de procédures suivent leurs cours.
S'agissant d'un risque lié à la situation spécifique de l'Inde, ces événements n'entraînent pas de modification des termes de la documentation contractuelle du groupe.
- Conséquence directe de la crise économique qui sévit dans le secteur automobile en Italie, le groupe a pris la décision d'annuler le Motorshow de Bologne et d'enregistrer une provision. Sur décision du conseil d'administration, cette provision exceptionnelle sur écart d'acquisition ressort à 11,4 millions d'euros.
- En Hongrie, l'économie de ce pays paraît devoir prendre plus de temps pour se redresser. Les équipes commerciales du groupe sont très présentes sur la captation de manifestations et congrès internationaux. En 2013, le résultat s'est significativement amélioré.

Le Groupe, a par ailleurs, poursuivi ses ajustements de structure et de simplification de son organisation.

Risque juridique et fiscal

Dans le cours normal de ses activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.12 des comptes consolidés).

En particulier, outre les procédures mentionnées dans la section « Risques Pays » relatives à GL Litmus events, la concession du centre RioCentro situé à Rio de Janeiro fait l'objet d'un recours de la part d'un particulier. Ce recours vise principalement à l'annulation du contrat de concession, sur le fondement principal allégué d'une privatisation prétendument illégale de la société d'économie mixte qui gérait le RioCentro avant GL events. La procédure est pendante, en attente de jugement. Il est d'ailleurs notable que la procédure de référé qui avait été intentée aux fins de la suspension de la concession pendant le déroulé de la procédure au fond a été rejetée par la juridiction compétente. Il semble que les recours intentés contre l'octroi de concessions soient fréquents au Brésil et, sur le fondement des opinions exprimées par ses avocats locaux et la position des autorités publiques brésiliennes, le groupe estime très improbable que cette procédure prospère ; aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de la Société

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Sous-traitance

Les clients du groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. L'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par différentes compagnies d'assurance. Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

- **Responsabilité Civile**

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

- **Incendie risque industriel**

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le groupe est propriétaire ou locataire.

- **Garanties tous risques avec des limitations particulières :**

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

-

- **Flotte Automobile** : 625 véhicules, 158 camions et remorques.

Le coût total des assurances au titre de l'exercice s'élève à 6,4 millions d'euros.

J – PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Le groupe a engagé une procédure d'arbitrage comme précisé aux paragraphes «risque-pays » et « risque juridique et fiscal ».

K – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

L – DECOMPOSITION, A LA DATE DE CLOTURE, DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHANCE

A la clôture l'antériorité des dettes fournisseurs est composée de 51% à moins de 30 jours contre 60% en 2012, de 43% à moins de 45 jours et 6% à 60 jours.

Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2013, BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 25 335 milliers d'euros. L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés.

B - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Une convention de gestion centralisée de la trésorerie lie GL events à la majorité des filiales du groupe. L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe I ci-dessus.

C - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

D – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe K de la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés, page précédente).

F - RESULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	12 295 339,92 €
Report à nouveau	<u>15 221 712,27 €</u>
Montant à affecter	27 517 052,19 €

Affectation proposée

Réserve légale	629 767,00 €
Dividendes soit 0,60 € par action (x 22 653 920(*))	13 592 352,00 €
Report à nouveau	<u>13 294 933,19 €</u>
TOTAL	27 517 052,19 €

(*) Nombre d'actions existantes au 28 février 2014, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 292 344 milliers d'euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (*)
31/12/2010	0,90 €	0,36 €
31/12/2011	0,45 €	0,18 €
31/12/2012	0,60 €	0,24 €

(*) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2013, 2012 et 2011 au titre des exercices clos en 2012, 2011 et 2010.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2013	7 654 113		4 592 468 €	
		14 999 807		8 999 884 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG - CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 41 317 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter à la note 10 de l'annexe des comptes sociaux pages 125.

- Prise de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Plus de 5% du capital :	Néant
Plus de 10% du capital :	Néant
Plus de 15% du capital :	Néant
Plus de 20% du capital :	Néant
Plus de 25% du capital :	Néant
Plus de 33,3% du capital :	Néant
Plus de 50% du capital :	Néant
Plus de 66% du capital :	Néant
Plus de 90% du capital :	Néant
Plus de 95% du capital :	Néant

- **Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées**

Néant.

- **Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)**

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/13	
Polygone S.A.	11 982 201	52,89%
Sofina	2 287 927	10,10%
CM CIC Capital Investissements	1 044 924	4,61%
Public	7 338 868	32,40%
Nombre d'actions total	22 653 920	100 %

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Le conseil d'administration vous remercie de bien vouloir émettre un vote favorable aux résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

I - TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que les délégations consenties au conseil d'administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	19 millions d'euros nominal

J - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement	Nombre de titres	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
Français : Actions GL events auto-détenues	263 466	4 873
Sicav monétaire, compte à terme		57 476

K - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(euros sauf effectif)	2009	2010	2011	2012	2013
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	71 694 960	71 694 960	71 694 960	90 615 680	90 615 680
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	17 923 740	17 923 740	17 923 740	22 653 920	22 653 920
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions		44 500	61 850	83 550	84 700
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	20 788 247	24 181 500	24 439 214	27 694 037	25 335 111
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	7 802 631	7 959 551	16 158 698	19 523 541	16 524 896
c. Impôts sur les bénéficiaires	(7 193 090)	(3 651 320)	(7 720 952)	(3 998 956)	(3 876 078)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	16 294 666	10 639 109	14 641 808	15 486 760	12 295 340
f. Résultat distribué	16 131 366	16 131 366	8 065 683	13 592 352	13 592 352
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,98	0,54	1,33	1,04	0,90
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,91	0,59	0,82	0,68	0,54
c. Dividende attribué à chaque action	0,90	0,90	0,45	0,60	0,60
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	6	7	7	7	7
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 527 343	1 369 971	1 767 208	1 447 060	1 716 752
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 295 639	621 386	1 753 429	807 243	4 352 167

L – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 134.
 - Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatifs à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en page 140.
 - Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits page 135.
 - A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
 - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.
 - En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites page 148 (programme de rachat d'action).
 - Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.
 - Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en page 138.

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la partie 5 page 105 et dans la partie 6 page 139.

M – BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Néant.

N – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012 qui a notamment délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-1 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2012.

Le groupe a mis en place deux plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6 et 9) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du groupe. Les conditions d'acquisitions de ces actions sont détaillées en page 137.

O – CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Olivier Ferraton (dirigeant visés aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 6, 8 et 9) ou d'options de souscriptions d'actions (plan 13 et 14). Ces conditions sont détaillées en page 136 et 137.

P - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

Q – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 26 avril 2013, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2013 :

(nombre d'actions)	31/12/12	Acquisitions	Cessions	31/12/13
- Actions propres	360 956	108 688	206 178	263 466
- Contrat de liquidité	6 152	321 548	322 546	5 154

R – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la société n'a eu aucune conséquence sociale mais GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du groupe (partie 03 page 24).

S - RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant

T – SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

U – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe I de la première partie (présentation des comptes consolidés).

V – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

31/12/2013 (milliers d'euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	378	7 764	449	8 591
Dettes échues			190	190
Total dettes	378	7 764	639	8 781
31/12/2012 (milliers d'euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	803	7 785		8 588
Dettes échues			259	259
Total dettes	803	7 785	259	8 847

II | RAPPORTS COMPLEMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESERVES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

Se reporter à la page 136 du document de référence

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 137 du document de référence

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2014

Le projet des résolutions est présenté page 144 du document de référence

III | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est détaillé page 138.

— OLIVIER GINON

PRÉSIDENT

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Administrateur indépendant. Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet
Née le 21 février 1955. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos de l'exercice au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant - Membre du comité des rémunérations et nominations.

— MING-PO CAI

ADMINISTRATEUR

Né le 26 mars 1969.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant.

— RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

ADMINISTRATEUR

Né le 6 juillet 1948.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Membre du comité d'audit.

— GILLES GOUEDARD-COMTE

ADMINISTRATEUR

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant.

— PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Président du comité des rémunérations et des nominations. Administrateur indépendant.

— ANDRÉ PERRIER

ADMINISTRATEUR

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Administrateur indépendant.

— ÉRICK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Né le 1^{er} juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Né le 22 août 1950.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant.

— MAXENCE TOMBEUR**ADMINISTRATEUR**

Né le 10 octobre 1982.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— CAROLINE WEBER**ADMINISTRATEUR**

Née le 14 décembre 1960.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Membre du comité d'audit.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLEANTS Olivier Bietrix, Raphael Vaison de Fontaube

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**Fonctionnement du conseil d'administration :**

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont détaillées dans le rapport du Président en page 75.

Comité Exécutif

- | | |
|---------------------|--|
| - Olivier GINON | - Président |
| - Olivier ROUX | - Vice-Président |
| - Olivier FERRATON | - Directeur Général Délégué |
| - Erick ROSTAGNAT | - Directeur Général Finances et Administration |
| - Jean Eudes RABUT | - Directeur Général Gestion d'Espaces |
| - Frédéric REGERT | - Directeur Général Adjoint - Finances et Administration |
| - Thierry BOURGERON | - Directeur des Ressources Humaines |
| - Daniel CHAPIRO | - Directeur Général des Opérations - Gestion d'Espaces et Systèmes d'information |
| - Stéphane HUE | - Directeur de Division GL events Exhibitions |
| - Emmanuel DAVID | - Directeur de la Communication |

Le comité exécutif décide des stratégies du groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

Comités de Direction par métier

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du groupe.

Comité international

Le comité international se réunit tous les trimestres pour mettre en commun les efforts, les idées, les projets, et les avancées de chaque filiale à l'étranger dans l'objectif de créer ainsi des synergies et de renforcer la présence du groupe sur les marchés mondiaux.

Comité d'investissement

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

Comité d'audit

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en page 75.

Comité des rémunérations et des nominations

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en page 75.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

1- Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier GINON – Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680	331 680	331 680
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176	7 293	7 293
Total	353 856	353 856	348 973	348 973
Olivier ROUX – Vice-Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560	301 560	301 560
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384	8 455	8 455
Total	325 944	325 944	320 015	320 015
Olivier FERRATON – Directeur général délégué				
Rémunération fixe	257 040	257 040	256 200	256 200
Rémunération variable	60 000	60 000	60 000	60 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature ⁽³⁾	29 484	29 484	30 430	30 430
Total	346 524	346 524	346 630	346 630

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 138). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 10 des comptes consolidés (page 111) et en dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 128).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

2- Tableau des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 201 000 euros jusqu'à décision contraire, qui sont attribués en partie sur des critères d'assiduité.

En euros	2013	2012
Olivier GINON	15 000	10 000
Olivier ROUX	15 000	10 000
Yves Claude ABESCAT	18 000	7 500
AQUASOURÇA	15 000	10 000
Ming Po CAI	15 000	6 000
Richard GOBLET D'ALVIELLA	15 000	
Gilles GOUEDARD-COMTE	15 000	10 000
Philippe MARCEL	18 000	10 000
André PERRIER	15 000	12 000
Nicolas DE TAVERNOST	15 000	10 000
Erick ROSTAGNAT	15 000	10 000
SOFINA	15 000	
Caroline WEBER	15 000	6 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

3- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

	Plan n°13	Plan n°14
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>		
Olivier Ferraton	15 000	15 000

4- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

5- Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Plan n°6	Plan n°8	Plan n°9
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>			
Olivier Ferraton	10	12 500	10

6- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

7- Tableau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

REMUNERATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

Rémunérations

En Euros	2013				2012			
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Erick ROSTAGNAT	250 050	186 874	60 000	3 176	328 827	186 264	139 387	3 176

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°11	Plan n°13	Plan n°14
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	8 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	8 000

Actions gratuites pouvant être attribuées

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°06	Plan n°08	Plan n°09
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>			
Erick Rostagnat	10	8 000	10
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>			
Erick Rostagnat	--	--	--

Nature et importance des opérations conclues entre GL events, ses mandataires sociaux, ses actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote

- Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

- La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de CM CIC Investissement, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.

- Polygone SA a facturé une contribution de 2,6 millions d'euros égale à 0,32% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013, en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés.

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montant facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant

INTERESSEMENT DU PERSONNEL**Accords d'intéressement et de participation**

Un accord de participation groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

L'attribution d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 136.

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 137.

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITES ET MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société POLYGONE, société holding de GL events, Monsieur Gilles GOUEDARD-COMTE dans le cadre de la société COMPAGNIE DU PLANAY, sa holding personnelle.

MONSIEUR OLIVIER GINON

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Président de Polygone SA (sociétés holding de GL events) et Foncière Polygone SAS ; Administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Olympique Lyonnais,

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tocqueville Finances ; Gérant de la SCI Montriant.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur Directeur Général délégué de Polygone SA ; Administrateur de Prisme 3 et CM-CIC Securities. Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beaugard, la SCI SIAM.

MONSIEUR OLIVIER FERRATON

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MONSIEUR RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

Rue du Village 5, 1490 Court St Etienne, Belgique.

Mandats en cours : Président exécutif de Sofina SA (Belgique) ; Membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité des rémunérations d'Eurazeo (France) ; Administrateur de Polygone (France) ; Administrateur et membre du Comité d'Audit du Groupe Danone (France) ; Administrateur et membre du Comité d'Audit de Caledonia Investments (UK) ; Administrateur de Henex (Belgique) ; Administrateur Délégué de l'Union Financière Boël SA (Belgique) ; Directeur Général de Société de Participations Industrielles SA (Belgique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tractebel (Belgium) ; Administrateur de Glaces de Moustier sur Sambre (Belgium) ; Administrateur et censeur de GDF Suez (France) ; Administrateur de Finasucre (Belgium) ; Administrateur et membre du comité des rémunérations de Delhaize Group (Belgium)

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur de Polygone, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur de Pyramide XV, membre du conseil d'administration (R.P de GL events) de SASP LOURugby ; Gérant de la SCI de la Pyramide.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting ; co-gérant de la société du Partage.

MONSIEUR MAXENCE TOMBEUR

Rue de Tamines 18, 1060 Bruxelles, Belgique

Mandats en cours : Administrateur de la société Vives Louvain Technology Fund et Metagra Industry

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS**MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT**

29 Largo Bordalo Pinheiro - 5E Lisbonne (Portugal)

Mandats en cours : Administrateur du Stade Français Paris, d'AXUS SA (Belgique), de Polygone. Administrateur et Vice-Président du conseil d'administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Président Directeur Général de Salvepar ; Membre du conseil de surveillance de Gascogne ; Représentant permanent de SG Capital Développement au conseil d'administration de LT PARTICIPATIONS ; Administrateur de Oberthur Technologies, de François Charles Oberthur Fiduciaire (Belgique); Membre du conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banque (Maroc); Administrateur de IPSOS.

MADAME SOPHIE DEFFOREY-CREPET, RP D'AQUASOURÇA

AQUASOURÇA, 131, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Mandats en cours : Présidente du CA de Aquasourça ; Administrateur de Chapotier.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur Finel et Genesis Holding ; membre du conseil de surveillance de Emin Leydier.

MONSIEUR MING-PO CAI

25, rue Marbeuf - 75008 Paris

Mandats en cours : Représentant permanent du conseil d'Administration de Cathay Capital Private Equity au sein du conseil d'administration des sociétés : Patrick Choay SA (France), Beijing La Maison de Domitille Home Co., Ltd, Miro Holding France SAS, Fuses & Switchgear Co. Ltd, Shandong Sinder Technology Co., CAH Co., Ltd., Soha Co., Ltd., Suofeiya Co. Ltd.(étranger), et Administrateur de Supor Group.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant**MONSIEUR GILLES GOUEDARD-COMTE**

2 Place Gensoul – 69002 LYON

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; gérant Directeur Général de Foncière Polygone; Gérant SARL COLFIC.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années: Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris ; Gérant de Docks Art Fair.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

37, rue des Aqueducs - 69005 Lyon

Mandats en cours : Président de : PBM, SIPEMI, MG Fil Conseil, I.D.AL Animation des ventes; Administrateur de : APRIL, Aldes, Mérieux Nutri Sciences, U1st Sports (société de droit espagnol) ; Président du conseil de surveillance de Novalto.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Président de Ecco SAS, Adecco Travail temporaire SAS, Président de Adecco Holding France SAS AHF e-Business SAS, Adia SAS; Administrateur directeur général de Interecco Management, GIE Avion Ecco, Adecia SA, Altedia SA; Président directeur général de Olsten SA et Olsten Sud SA ; Administrateur de Olsten TT SA, Quick Medical Services SA, ASVEL Basket SASP ; Adecco SA (société de droit suisse), Merieux Nutri Sciences (anciennement dénommée Sillikier (société de droit américain) ; représentant permanent d'Adecco TT chez Ajilon France SA, Alexandre TIC SA et Pixid SNC ; membre du conseil de Surveillance de April Group, Administrateur de l'EM Lyon.

MONSIEUR ANDRÉ PERRIER

49, rue Denfert Rochereau 69004 Lyon

Mandats en cours : Administrateur d'Espace Group, de FM Développement (ex LV & Co) (filiale d'Espace Group)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'Infoconcert (filiale d'Espace Group) jusqu'au 01/08/2012, Membre du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon jusqu'au 24/6/2011, déontologue de Rhône-Alpes Création jusqu'au 27/5/2009, membre du conseil de surveillance de la Société Parisienne de Radiodiffusion Culturelle et Musicale jusqu'au 3/8/2009.

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe M6, Administrateur de Nexans SA, de Natixis (depuis le 31/07/2013), TF6 Gestion SA, de Société Nouvelle de Distribution, de Polygone ; Membre du conseil de Surveillance d'Ediradio SA (RTL, RTL 2/ FUN RADION) Administrateur et Vice-Président du Comité des Rémunérations d'AtresMedia (anciennement Antena 3), Représentant permanent de Métropole Télévision : Président de M6 Publicité SA, M6 Interactions SAS, M6 Web SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS et M6 Foot SAS / Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux et de Société Nouvelle de Distribution SA / Membre du Comité des actionnaires de Multi 4 SAS / Gérant associé de la

SCI du 107, av. Charles de Gaulle, Membre et Administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux et Président de la Fondation d'entreprise du groupe M6, Administrateur bénévole du fonds de dotation RAISE, Représentant permanent de M6 Publicité : Administrateur de Home Shopping Services SA et de M6 Diffusion SA, Représentant permanent de Home Shopping Services SA : Administrateur de MisterGoodDeal SA.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'Extension TV SA (Série Club), Administrateur du FC Girondins de Bordeaux, Membre et Administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Administrateur de la Fondation d'entreprise du groupe M6 ; Représentant permanent de : a)°. M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA ; b). Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de Télévente Promotion SA ; c).Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux et de Mistergooddeal SA ; d).Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Numérique SAS et M6 Foot SAS ; e).Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS, f) Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle, Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT).

MADAME CAROLINE WEBER

95 rue de Rennes 75006 Paris

Mandats en cours : Directrice générale de Middlednext, Administrateur de Toupargel groupe, de la Société des Lecteurs du Monde, EuropeanIssuers, CIDFF du Rhone (Centre d'information des femmes et des familles), Fondation d'entreprise CMA-CGM, Lyon Pôle Bourse, Membre du conseil de surveillance de Toupargel SAS, Vice-présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du comité stratégique de Proxinvest. Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Ferco Développement

Le conseil d'administration de GL events est composé de treize administrateurs, dont huit sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (article R8).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et à l'ordonnance n°2009-8 du 22 janvier 2009, il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte dans un rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la société.

I- COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GL events est dirigé par un conseil d'administration composé de treize administrateurs. Parmi ces administrateurs, huit peuvent être qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans le groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucun lien d'intérêt particulier significatif avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le conseil d'administration compte deux femmes et onze hommes. Cette composition est conforme avec l'obligation, du 23 janvier 2011, en matière de représentativité des femmes et des hommes.

Le conseil d'administration veillera à ce que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne soit pas inférieure à 40% à compter de 2016.

Le Président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013 avec une assiduité de 95%.

Outre les points et décisions relevant de cet organe, le conseil a débattu de toutes les actions majeures de 2013 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégie du groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Il est rappelé que le conseil d'administration s'est doté en 2008 de deux comités spécialisés :

— COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs, dont deux indépendants, Yves-Claude ABESCAT (Président), Richard GOBLET d'ALVIELLA et Caroline WEBER. Ce comité intervient dans la préparation des délibérations du conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels. Sa mission de base est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables de la société et de vérifier que les procédures de reporting et de contrôle sont bien adaptées. Il a également vocation à piloter la sélection des commissaires aux comptes. Enfin, il a compétence pour assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, pour l'examen des risques encourus par l'entreprise et le suivi du contrôle interne. A ce titre, il est destinataire de la synthèse des missions de contrôles effectuées au cours de l'année.

— COMITE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs indépendants, Philippe MARCEL (Président), Sophie DEFFOREY-CREPET représentant AQUASOURCA et Yves Claude ABESCAT. Ce comité est chargé d'examiner la politique de rémunération du groupe et plus spécifiquement celle concernant les managers ainsi que les propositions de plan d'attribution de stock-options et actions gratuites. Il est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur les nominations et les renouvellements des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux.

L'évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, le conseil doit s'interroger sur son fonctionnement et la préparation de ses travaux

Le conseil d'administration de GL events consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les administrateurs sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité. En 2013, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II-1 L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et la considération des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des manuels de procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding est requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- La démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées au cours des réunions d'information. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

II-2 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LES PROCEDURES OPERATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

Le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des risques et le comité des investissements

Le fonctionnement de ces comités est présenté pages 68 et 75.

La direction de l'audit interne

La mission de la direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du groupe.

A ce titre, la direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la direction générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

GL events a confié cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le groupe. Il rend compte de ses activités une fois par an au Comité Exécutif de GL events.

Il est épaulé par des auditeurs/contrôleurs internes qui ont été mis en place dès 2004. Ces derniers ont été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leurs missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discutent leur rapport avec le directeur de l'audit interne qui rend compte à la Direction Générale et au Comité d'audit du groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées.

La direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2013, les missions ont porté attention sur :

- la mise à jour de la cartographie des risques,
- les audits complets de filiales ; ce programme s'inscrit sur une base tournante et régulière, et concerne l'ensemble des filiales significatives tant en termes de risque potentiel qu'en termes de volume d'affaires traité,
- les grands événements internationaux,
- les audits de processus structurants.

La direction financière et la direction du contrôle de gestion

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et

réglementations, de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Elle coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédure qui fixe les règles de gestion valables pour toutes les entités du groupe, les modalités d'établissement du budget et des prévisions ainsi que du reporting de gestion.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par la direction du contrôle de gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du groupe.

La direction du contrôle de gestion prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la direction générale de GL events.

La direction juridique

La direction juridique qui doit garantir la sécurité juridique du groupe et de ses dirigeants, intervient sur 3 axes principaux qui contribuent au contrôle interne :

- élaboration puis mise à jour des contrats type et modèles, avec leurs procédures d'utilisation, pour les opérations les plus récurrentes ;
- propositions à l'attention de la direction générale, et ce en liaison avec la direction des ressources humaines, des règles de délégations, mise en place et suivi de ces règles ;
- mission de sélection des conseils juridiques extérieurs, suivi de leurs prestations et performances, suivi global des facturations en liaison avec le contrôle de gestion.

Le comité de pilotage des systèmes d'information

La direction générale du groupe a mis en place un comité de pilotage des systèmes d'informations. Il est constitué de représentants des utilisateurs parmi lesquels, la direction financière, la direction des ressources humaines, et la direction des systèmes d'informations. Ce comité établit et maintient un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du groupe. Dans ce cadre, il décide notamment de la nature des projets de systèmes d'information, des priorités d'allocation de ressources ainsi que la politique de sécurité informatique.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes évaluent le dispositif du contrôle interne du groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

II-3 LES PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du contrôle de gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du groupe par combinaison des comptes des filiales et une consolidation trimestrielle complète.

La consolidation trimestrielle permet de disposer d'un compte de résultat consolidé par nature dont les principaux agrégats sont rapprochés de ceux issus de la consolidation de gestion évoquée ci avant.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes groupe en s'appuyant sur le manuel comptable et les notes de service du groupe qui fixent les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables.

Ce manuel et les notes de service décrivent les fondements qui prévalent pour l'élaboration des états financiers comme les principes de continuité de l'exploitation, de respect de la césure des périodes comptables, de recherche de la qualité de l'information financière (compréhension, pertinence, fiabilité et comparabilité).

Ce manuel et les notes de service s'attachent aussi à décrire précisément les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles d'évaluation de la provision pour dépréciation des comptes clients, la dépréciation ou l'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les autres provisions pour risques et charges, les règles de conversion des états financiers des filiales étrangères, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions des normes, règles et principes applicables. Par ailleurs un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

Pour la communication des états financiers du groupe, un comité de relecture est en charge de la vérification des documents publiés.

III – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Se reporter aux articles 22 et suivants des statuts sociaux

IV – PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux a évolué au fil des années en parallèle avec le développement du groupe et l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette évolution économique.

V – DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT NON APPLIQUEES

Le groupe GL events applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext est disponible sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.
- que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 3 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

05

ETATS FINANCIERS

- 82 Comptes consolidés
- 112 Honoraires des commissaires aux comptes
- 113 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 114 Comptes sociaux de GL events
- 127 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 128 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN ACTIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
Ecarts d'acquisition	5.1	429 487	417 175
Autres immobilisations incorporelles	5.1	47 484	43 603
Terrains et constructions	5.2	58 683	31 747
Autres Immobilisations corporelles	5.2	44 042	39 479
Matériels locatifs	5.2	86 896	116 608
Immobilisations financières	5.3	75 992	74 161
Titres mis en équivalence	5.4	46	533
Impôts différés actifs	5.8	22 592	20 650
ACTIFS NON COURANTS		765 222	743 956
Stocks et en-cours	5.5	43 715	17 687
Créances clients	5.6	147 732	167 077
Autres créances	5.7	109 214	108 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	201 770	152 922
ACTIFS COURANTS		502 431	446 037
TOTAL		1 267 653	1 189 993

BILAN PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
Capital	5.10	90 616	90 616
Primes et réserves	5.10	280 497	278 789
Ecart de conversion	5.10	(33 469)	(15 326)
Résultat net	6	10 104	28 246
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		347 747	382 325
Intérêts minoritaires		32 169	31 850
TOTAL CAPITAUX PROPRES		379 916	414 175
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	7 870	7 835
Impôts différés passifs	5.8	3 732	4 619
Dettes financières	5.13	353 915	269 090
PASSIFS NON COURANTS		365 517	281 544
Provisions pour risques et charges courantes	5.12	17 943	18 352
Dettes financières courantes	5.13	93 378	96 262
Concours bancaires courants	5.13	17 610	14 907
Avances et acomptes		12 497	13 348
Dettes fournisseurs		142 679	145 003
Dettes fiscales et sociales		86 696	80 557
Autres dettes	5.14	151 418	125 845
PASSIFS COURANTS		522 221	494 275
TOTAL		1 267 653	1 189 993

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	809 133	824 240
Autres produits de l'activité	6.1	5 925	7 885
PRODUITS OPERATIONNELS		815 058	832 125
Achats consommés	6.2	(50 595)	(51 825)
Charges externes	6.2	(455 470)	(477 514)
Impôts, taxes		(20 512)	(18 112)
Charges de personnel et participation	6.6	(196 355)	(194 081)
Dotations aux amortissements et provisions	6.3	(39 749)	(38 854)
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(2 709)	(1 130)
CHARGES OPERATIONNELLES		(765 391)	(781 517)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	49 667	50 609
Dépréciation des écarts d'acquisition		(11 400)	
RÉSULTAT OPERATIONNEL		38 267	50 609
Coût de l'endettement net	6.5	(7 232)	(4 827)
Autres produits et charges financiers	6.5	474	(546)
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(6 758)	(5 372)
RÉSULTAT AVANT IMPOT		31 509	45 237
Charge d'impôt	6.7	(16 070)	(14 329)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		15 438	30 908
Quote-part de résultat des entreprises associées		(797)	402
RÉSULTAT NET		14 642	31 310
Dont résultat intérêts minoritaires		4 538	3 064
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		10 104	28 246
Nombre d'actions		22 653 920	22 653 920
Résultat par Action (en euros)		0,45	1,25
Nombre d'actions dilué		23 036 418	23 223 703
Résultat par Action dilué (en euros)		0,44	1,22
RÉSULTAT NET		14 642	31 310
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers		1 516	(4 023)
Éléments recyclables en résultat		1 516	(4 023)
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		(19 281)	(1 684)
Variation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux		(68)	(782)
Éléments non recyclables en résultat		(19 349)	(2 466)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(3 191)	24 821
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		3 400	2 841
Part du groupe dans le résultat global total		(6 591)	21 980

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
Trésorerie nette à l'ouverture	5.13	138 014	182 748
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		10 104	28 246
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
Amortissements et provisions		44 728	33 197
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		267	35
Charges et produits liés aux stock-options		89	(2 254)
Plus et moins-values de cession		1 712	2 637
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		4 538	3 064
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.4	1 157	(122)
Capacité d'autofinancement		62 595	64 803
Coût de l'endettement financier net		7 232	4 829
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.7	16 070	14 329
CAF avant coût de l'endettement net et impôt		85 895	83 961
Impôts versés		(18 551)	(10 635)
Variation de stocks		(3 552)	2 841
Variation des créances clients		9 448	7 203
Variation des dettes fournisseurs		4 054	(8 072)
Variation des autres postes		3 436	(2 334)
Variation du besoin en fonds de roulement		13 386	(362)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)		80 732	72 964
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(8 574)	(3 521)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs		(67 543)	(91 629)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 710	748
Acquisition d'immobilisations financières		(5 312)	(18 124)
Cession d'immobilisations financières		773	3 414
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		(8 201)	(506)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(87 147)	(109 618)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital			71 059
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(13 099)	(8 264)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(3 737)	(3 266)
Variation des fonds propres liés aux écarts de conversion		(6 711)	(1 790)
Variation autres fonds propres		(3 862)	(557)
Variations des emprunts		92 953	(59 056)
Coût de l'endettement financier net		(7 232)	(4 829)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		58 312	(6 703)
Incidences des variations de taux de change (D)		(5 751)	(1 377)
VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C + D)		46 146	(44 734)
Trésorerie nette à la clôture	5.13	184 160	138 014

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/11	17 924	71 695	122 347	100 021	8 051	302 114	36 688	338 803
Augmentation de capital	4 730	18 921	50 291			69 212		69 212
Affectation du résultat global N-1				8 051	(8 051)			
Distribution de dividendes				(8 264)		(8 264)	(3 266)	(11 530)
Annulation titres auto contrôle				(1 565)		(1 565)		(1 565)
Coût des options de souscription d'actions				2 293		2 293		2 293
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(3 445)		(3 445)	(4 414)	(7 859)
RESULTAT GLOBAL					21 980	21 980	2 841	24 821
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/12	22 654	90 616	172 638	97 090	21 980	382 325	31 850	414 175
Augmentation de capital								
Affectation du résultat global N-1				21 980	(21 980)			
Distribution de dividendes				(13 099)		(13 099)	(3 737)	(16 836)
Annulation titres auto contrôle				(2 284)		(2 284)		(2 284)
Coût des options de souscription d'actions				1 699		1 699		1 699
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(14 302)		(14 302)	656	(13 646)
RESULTAT GLOBAL					(6 591)	(6 591)	3 400	(3 191)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/13	22 654	90 616	172 638	91 085	(6 591)	347 747	32 169	379 916

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013 qui ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société GL events SA du 28 février 2014 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS**• GL events remporte la concession du Centre d'Expositions Imigrantes de São Paulo, pour une durée de 30 ans**

Le Centre des Expositions Imigrantes dispose d'un périmètre de concession de 330.000 m² de surface totale. Il est situé sur l'axe autoroutier du principal port du Brésil, Santos et idéalement desservi à 3 km de l'aéroport national de Congonhas et mitoyen du jardin botanique.

Le Centre des Expositions est modulable, avec de nombreuses configurations possibles, pour tout type de salons, conventions et expositions. Des accès indépendants et des parkings permettent la réalisation d'événements simultanés dans diverses zones du complexe. Il comprend également un immeuble de bureaux d'une surface supérieure à 30.000 m², destinés à la location et occupés jusqu'à ce jour par le Ministère de l'agriculture.

GL events va rénover la structure actuelle, procéder à la création de 50.000 m² de nouveaux halls d'expositions pour doubler sa surface locative, créer un nouveau Centre de Conventions de 10.000 m². Sa surface sera ainsi portée à plus de 100.000 m² et en fera le 1er parc d'expositions de São Paulo.

Un hôtel de 250 chambres sera construit et 4.000 places de parkings rénovées. L'ensemble constituera un lieu de vie permanent renforçant ainsi sa visibilité et sa capacité à développer ses activités.

A travers la rénovation du lieu et son extension, le groupe entend attirer des événements de grande envergure et faire d'Imigrantes le Centre d'Expositions de référence de São Paulo. Dans une 1ère phase, le chiffre d'affaires devrait progressivement atteindre 50 MR\$ le plan d'affaires visant à atteindre 130 MR\$ (50 M€) en vitesse de croisière, à partir de 2017.

La rentabilité opérationnelle et celle des capitaux employés sur ce projet contribueront à l'amélioration de ces ratios au niveau du groupe dans son ensemble.

• Succès du placement privé obligataire de 50 M€

GL events a procédé avec succès au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'un emprunt obligataire in fine de 50 M€ d'une durée de 6 ans, à échéance juillet 2019, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,70%.

GL events poursuit ainsi la diversification de ses financements. Le groupe allonge également la maturité de sa dette, en phase avec sa volonté de mettre en place des ressources longues en face d'actifs événementiels longs. Tel est par exemple le cas du récent contrat de concession du Centre d'Exposition Imigrantes de São Paulo remporté par le groupe pour une durée de 30 ans.

• Provision exceptionnelle sur les écarts d'acquisition

Conséquence directe de la crise économique qui sévit dans le secteur automobile en Italie, le groupe a pris la décision d'annuler le Motorshow de Bologne et d'enregistrer une provision. Sur décision du conseil d'administration, cette provision exceptionnelle sur écart d'acquisition ressort à 11,4 millions d'euros.

NOTE 2 METHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés de GL events sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

GL events a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2013, est sans impact sur les états financiers consolidés du groupe :

- Amendements IFRS 7 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- IFRS 13 : Evaluation à la juste valeur
- Amendements IAS 12 : Recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements IFRS 1 : Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers Adoptants
- IFRIC 20 : Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- Amendement IFRS 1 : Prêts publics

Les autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2014, n'ont pas été appliquées par anticipation.

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date effective de contrôle.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du groupe se trouve en note 3.

Le groupe applique les normes révisées IFRS 3 - regroupement d'entreprises - et IAS 27- Etats financiers consolidés et dividendes.

En application de cette méthode, le groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprise ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont comptabilisés en charges.

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du groupe).

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prise de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.4.5 Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.5 METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition comme précisé en note 2.4.1 Principes de consolidation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de pré-ouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 5 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Par dérogation aux principes comptables généralement utilisés, le matériel locatif stocké dans les comptes sociaux, est regroupé dans les comptes consolidés avec le matériel locatif immobilisé sous une rubrique spécifique du bilan. Cette classification permet d'apprécier plus distinctement l'importance des biens corporels destinés à la location de ceux classés en immobilisations et demeurant sur les sites du groupe.

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

2.5.5 Dépréciations d'actifs

Le groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.
- Conformément à la norme IFRS 3 Révisée – *Regroupement d'entreprises*, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font systématiquement l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées et des sorties de trésorerie qui sont distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux trois métiers du groupe GL events, soit GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondant (y compris goodwill et BFR). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et une croissance à l'infini (méthode des discounted cash-flow). Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Le cas échéant, la dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégués donnent toute latitude au groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégués agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégués qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégué au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

Par ailleurs, les contrats de délégation et de concessions correspondent à des contrats de location simple qui contiennent uniquement des paiements au titre de la location et aucun autre paiement.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivée l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieur à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de groupe.

Les stocks locatifs, d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production. Les encours sont valorisés à leurs prix de revient.

Les stocks locatifs sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

Impôts exigibles :

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour tenir compte des décalages pouvant exister entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale. Ils sont calculés selon la méthode du report variable. Ils sont compensés par entité fiscale et ils sont classifiés en actif et passif non courant.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. La valeur comptable de ces actifs est analysée à chaque clôture et dépréciée le cas échéant.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provision non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Son application à GL events concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts. Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

Les instruments dérivés sont valorisés par les établissements bancaires, et leur valorisation correspond au mark to market à la date de clôture.

Les tests d'efficacité sont réalisés chaque année, et démontrent que nos couvertures sont efficaces, et à ce titre, éligibles à la comptabilité de couverture.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires.

Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Les revenus des salons-expositions et des événements sont enregistrés lors de la réception des prestations de services ou lors de l'ouverture de la manifestation.

Dans des cas particuliers des prestations de services sur une longue durée ou à long cycle de mise en œuvre, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement de la prestation rendue.

Pour les contrats de location sans terme particulier, et pour les contrats de location longue durée, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base mensuelle.

En ce qui concerne la vente des matériels locatifs immobilisés, les produits correspondants sont pris en compte dans le chiffre d'affaires, et les valeurs nettes comptables sont classées en charge d'exploitation.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Traitement du CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est classé en charges de personnel.

2.5.24 Résultat par action

Le résultat par action mentionné sur le compte de résultat correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre d'actions pour chaque période concernée.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

- 2011 = 17 923 740
- 2012 = 22 653 920
- 2013 = 22 653 920

2.5.25 Résultat par action dilué

Le Résultat par action dilué est ajusté des effets de tous les instruments dilutifs potentiels (options de souscriptions et actions gratuites, attribués ou restant à attribuer).

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions dilués s'établit ainsi :

- 2011 = 18 145 590
- 2012 = 23 223 703
- 2013 = 23 036 418^(*)

^(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice total de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 1,7% du capital au 31 décembre 2013.

2.5.26 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2013 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
<ul style="list-style-type: none"> • GL events Vostock • Centre de Congrès de Metz • GL events Food Turquie • LPR • Brelet Pyramide • Omnivore • Première Vision Manufacturing • GL events Brazil Participacoes • GL events Immigrantes • GL events Portugal 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration globale le 1^{er} janvier 2013 • Intégration globale le 1^{er} janvier 2013 • Intégration globale le 1^{er} janvier 2013 • Intégration globale le 1^{er} mars 2013 • Sortie le 30 juin 2013 • Mise en Equivalence le 1^{er} juillet 2013 • Intégration globale le 1^{er} juillet 2013 • Intégration globale le 1^{er} juillet 2013 • Intégration globale le 1^{er} septembre 2013 • Sortie le 30 septembre 2013

Compte tenu de l'absence d'impact significatif sur les comptes consolidés, aucune information pro-forma n'est fournie.

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2013	2012	2013	2012	
Société mère							
GL events	Lyon	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Alice Evénements	Brignais	518 247 283	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Brelet	Saint-Sébastien	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Pyramide ⁽²⁾	Saint-Sébastien	348 162 819		100,00		100,00	IG
Cee ⁽²⁾	Paris	393 255 765		100,00		100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Esprit Public	Lyon	384 121 125	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Brignais	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	99,50	99,50	99,50	99,50	IG
GL events Management	Brignais	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Services	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
International Standing France ⁽²⁾	Basse-Goulaine	342 784 873		100,00		100,00	IG
Kobé ⁽²⁾	Lyon	382 950 921		100,00		100,00	IG
Market Place	Paris	780 153 862	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Modamont	Suresnes	309 121 788	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Omnivore ⁽⁷⁾	Paris	450 370 929	50,00		50,00		ME
Ovation + ⁽²⁾	Marseille	444 620 074		100,00		90,00	IG
Package	Lyon	401 105 069	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision ⁽³⁾	Lyon	403 131 956	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Première Vision Manufacturing ⁽¹⁾	Lyon	794 336 438	49,00		49,00		IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole ⁽¹⁾	Metz	790 342 497	100,00		100,00		IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Hôtel Salomon de Rothschild	Paris	495 391 641	50,00	50,00	50,00	50,00	ME
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Paris	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes	Troyes	510 029 648	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel ⁽³⁾	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Toulouse Evenements ⁽⁴⁾	Toulouse	752 926 923	49,00	100,00	49,00	100,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	90,23	90,23	90,23	90,23	IG
Vachon ⁽⁴⁾	Gentilly	343 001 772	85,00	100,00	85,00	100,00	IG

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2013	2012	2013	2012	
Filiales étrangères consolidées							
Adors ⁽⁶⁾	Ankara	N/A	76,00	70,00	76,00	70,00	IG
Aedita Latina ⁽⁵⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	100,00	87,50	IG
Ankara Uluslararası Kongre ⁽⁶⁾	Ankara	N/A	76,00	70,00	76,00	70,00	IG
CCIB Catering	Barcelone	N/A	40,00	40,00	32,00	32,00	ME
Eastern Exhibition Services	Iles Vierges	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos ⁽⁵⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00	87,36	100,00	87,36	IG
Frame ⁽⁶⁾	Ankara	N/A	76,00	70,00	76,00	70,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Algérie	Alger	N/A	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes ⁽¹⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00		100,00		IG
GL events Brussels	Bruxelles	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções ⁽⁵⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	100,00	91,80	IG
GL events Empreendimentos Imobiliario ⁽⁵⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	N/A	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Food Turquie ^{(1) (6)}	Ankara	N/A	76,00		76,00		IG
GL events Fuarcilik ⁽⁶⁾	Ankara	N/A	76,00	70,00	76,00	70,00	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Immigrantes ⁽¹⁾	Sao Paulo	N/A	100,00		100,00		IG
GL events Italie	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	N/A	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Portuqal ⁽²⁾	Lisbonne	N/A		85,71		85,71	IG
GL events Production LLC	Dubai Jebel Ali	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events PVT	New Delhi	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Suisse	Satigny	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Turquie ⁽⁶⁾	Istanbul	N/A	76,00	70,00	76,00	70,00	IG
GL events USA	New-York	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok ⁽¹⁾	Moscou	N/A	100,00		100,00		IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubai Jebel Ali	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Middle East Tent & Trading	Dubai Jebel Ali	N/A	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
GL events Oasys Consortium	Johannesburg	N/A	80,14	80,14	80,14	80,14	IG
Hungexpo	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
LPR ⁽¹⁾	Londrina	N/A	100,00		100,00		IG
Maf Servizi	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Museum Food	Bruxelles	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
New Affinity	Bruxelles	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Oasys Innovations ⁽⁴⁾	Johannesburg	N/A	69,39	100,00	69,39	100,00	IG
Owen Brown	Derby	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
Premiere Vision Brésil ⁽⁵⁾	Rio de Janeiro	N/A	74,50	68,25	74,50	68,25	IG
Premiere Vision Inc	New-York	N/A	100,00	100,00	49,00	49,00	IG
Serenas ⁽⁶⁾	Ankara	N/A	76,00	70,00	76,00	70,00	IG
Slick Seating System	Redditch	N/A	100,00	100,00	100,00	70,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK	Uttoxeter	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Top Gourmet ⁽⁵⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	100,00	87,50	IG
Traiteur Loriers	Bruxelles	N/A	95,54	95,54	95,54	95,54	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Bruxelles	N/A	70,00	70,00	66,88	66,88	IG
World Forum	La Haye	N/A	95,00	95,00	95,00	95,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2013

(2) Sortie de périmètre en 2013

(3) Les sociétés Sepel, détenue à 46,25% et Première Vision, détenue à 49%, pour lesquelles GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, sont consolidées par intégration globale.

(4) La participation dans la société Oasys Innovation a été ramenée à 69,36%, celle de Vachon à 85% et celle de Toulouse Evènements à 49%

(5) Les participations minoritaires dans la société Fagga ont été acquises et ont ainsi portées l'ensemble des filiales Brésiliennes à un taux de détention de 100%, Première Vision Brésil à 74,50%

(6) Une participation minoritaire de 6% de GL Turquie a été acquise, portant ainsi l'ensemble des filiales Turques à un taux de détention de 76%

(7) La société Omnivore a été fusionnée dans GL events Exhibitions au 31 décembre 2013 ;

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel, et sportif.

GL events Exhibitions pilote et anime les 300 salons propriétaires.

GL events Venues gère le réseau d'espaces dans son périmètre actuel avec ses 37 sites événementiels.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12	Evolution	
			N / N-1	N / N-1 (en %)
GL events Live	411 392	440 217	(28 825)	(6,5%)
% CA Total	50,8%	53,4%		
GL events Exhibitions	161 500	136 047	25 453	18,7%
% CA Total	20,0%	16,5%		
GL events Venues	236 241	247 976	(11 735)	(4,7%)
% CA Total	29,2%	30,1%		
TOTAL GROUPE GL events	809 133	824 240	(15 107)	(1,8%)

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
GL events Live	14 608	27 411
GL events Exhibitions	18 004	8 130
GL events Venues	17 055	15 068
Total groupe GL events	49 667	50 609

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES**GL EVENTS LIVE**

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Investissements corporels et incorporels	22 761	66 128
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(22 997)	(23 049)

GL EVENTS EXHIBITIONS

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Investissements corporels et incorporels	4 854	1 009
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(1 091)	(884)

GL EVENTS VENUES

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Investissements corporels et incorporels	46 793	27 266
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(9 240)	(9 264)

Concernant les informations par secteur géographique, le groupe effectue la majorité de son chiffre d'affaires dans la zone Europe. Il ne serait pas pertinent de fournir une information plus détaillée.

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Dim ou dépré.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/13
Immobilisations incorporelles						
Ecarts d'acquisition Live	127 319	105	(1 088)	(5 690)	23 043	143 688
Ecarts d'acquisition Exhibitions	239 861	8 494	(10 900)	(1 339)		236 116
Ecarts d'acquisition Venues	49 994	5		(317)		49 683
Ecarts d'acquisition	417 175	8 604	(11 988)	(7 346)	23 043	429 487
Autres immobilisations incorporelles	74 973	4 178		(7 638)	10 453	81 966
Amortissements	(31 370)	(4 077)		964		(34 483)
Autres immobilisations incorporelles	43 603	101		(6 674)	10 453	47 484
Immobilisations incorporelles	460 778	8 705	(11 988)	(14 020)	33 496	476 971

L'analyse des écarts de première consolidation de ces acquisitions n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Une dépréciation exceptionnelle a été comptabilisé en 2013 (note 1 - faits marquants).

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition proviennent de l'entrée de la société GL events LPR.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/13	31/12/12
Taux d'actualisation (WACC) – Live	8,16%	8,82%
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	6,76%	7,21%
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	6,76%	7,21%
Hypothèse croissance	3%	3%
Hypothèse croissance en valeur terminale	2%	2%

Le coefficient beta retenu est de 99% pour l'activité de GL events Live et de 94% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Des tests de sensibilité ont été menés sur les principaux éléments à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le résultat de ces simulations en présentant les écarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour les UGT du groupe :

(en milliers d'euros)	GL events Live		GL events Exhibitions		GL events Venues	
Sensibilité de taux d'actualisation	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	68 205	125 158	39 962	97 944	109 192	156 986
Sensibilité de taux de croissance à l'infini	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	116 496	75 492	90 623	45 608	150 932	114 042

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les données opérationnelles (chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant). Ils ne remettent pas en cause les valeurs des actifs par rapport à la dépréciation déjà effectuée.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/13
Terrains	975			(1)	(898)	76
Constructions	37 996	33 492	(131)	(2 571)	(1 157)	67 629
Total brut	38 971	33 492	(131)	(2 572)	(2 055)	67 705
Amortissements constructions	(7 224)	(1 851)	60	(615)	608	(9 022)
Terrains et Constructions	31 747	31 641	(71)	(3 187)	(1 447)	58 683

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/13
Installations, matériel et outillage	25 369	3 594	(1 442)	(1 070)	4 749	31 199
Autres immo. corporelles	66 444	5 218	(3 089)	(2 060)	(1 680)	64 833
Immobilisations corporelles en cours	7 029	8 879		453	(4 768)	11 593
Matériels locatifs	228 753	19 660	(12 287)	(5 310)	(24 249)	206 567
Total brut	327 595	37 351	(16 818)	(7 987)	(25 948)	314 192
Installations, matériel et outillage	(14 212)	(2 722)	613	227	(1 117)	(17 210)
Autres immobilisations corporelles	(45 152)	(5 819)	2 344	540	1 714	(46 373)
Matériels locatifs	(112 145)	(20 493)	8 240	2 030	2 696	(119 672)
Total amortissements	(171 508)	(29 034)	11 197	2 797	3 293	(183 255)
Immobilisations corporelles	156 087	8 317	(5 621)	(5 190)	(22 655)	130 937

5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/13
Titres disponible à la vente	45 691	2 520	(1 875)	9	(610)	45 735
Prêts et créances	32 891	1 456	(361)	(177)		33 809
Dépréciations	(4 421)		869			(3 552)
Immobilisations financières	74 161	3 976	(1 367)	(168)	(610)	75 992

5.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Valeur des titres à l'ouverture	533	414
Mouvements de périmètre (*)	670	
Dividende	(360)	(283)
Résultat des entreprises associées	(797)	402
Participations dans les entreprises associées	46	533

(*) La société Omnivore a été fusionnée chez GL events Exhibitions le 31 décembre 2013.

Les éléments financiers 2013 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	CCIB Catering SRL	SE Hôtel S.Rothschild	Omnivore
Actif immobilisé	180	15 958	208
Actif courant	4 239	1 157	1 166
Total Actif	4 419	17 115	1 374
Capitaux propres	805	2 760	(2 964)
Passif	3 614	14 355	4 338
Total Passif	4 419	17 115	1 374
Chiffre d'Affaires	4 968	4 160	580
Résultat net	565	(705)	(1 340)
Quote-part de résultat des entreprises associées	226	(352)	(670)

5.5 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Consommables	6 339	8 789
En cours de production	11 099	6 692
Stock locatif – marchandises	28 176	3 356
Total brut	45 614	18 837
Dépréciations	(1 899)	(1 150)
Stocks et en-cours	43 715	17 687

5.6 CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Clients	159 186	177 696
Dépréciations	(11 454)	(10 619)
Créances clients	147 732	167 077

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an et l'antériorité se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	119 776	9 220	18 736	147 732

5.7 AUTRES CREANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Avances et acomptes	6 783	9 392
Créances sociales	1 132	877
Créances fiscales	46 937	41 501
Comptes courants sociétés non consolidées	14 873	14 493
Autres créances opérationnelles et diverses	14 884	21 851
Charges constatées d'avance	25 576	23 768
Dépréciations sur comptes courants	(745)	(445)
Dépréciations sur autres créances	(226)	(3 086)
Autres créances	109 214	108 352

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.8 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/12	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/13
Impôts différés actifs	20 650	(3 265)	597	4 610	22 592
Impôts différés passifs	(4 619)	1 524	(982)	346	(3 731)
Impôts différés actifs (passifs) nets	16 031	(1 741)	(385)	4 955	18 860

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/13
Autres décalages d'amortissement	(2 254)	482	2	(277)	(2 047)
Déficits reportables	12 499	(117)	(597)	4 203	15 989
Provisions	2 098	(30)	1	(313)	1 756
Indemnités de départ en retraite	1 937	(53)		69	1 953
Organic et effort construction	457			13	470
Participation des salariés	815			177	992
Amortissements dérogatoires	(26)			(11)	(37)
Autres	503	(2 023)	209	1 094	(215)
Total	16 031	(1 741)	(385)	4 955	18 860

Le montant global des déficits reportables du groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 1 464 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 475 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir.

Les déficits sont activés sur un horizon de temps indéfini lorsque la durée d'utilisation des déficits ne connaît pas de prescription.

5.9 EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Valeurs mobilières de placement	75 329	72 487
Disponibilités	126 441	80 435
Trésorerie active	201 770	152 922

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2013 est de 75,3 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.10 CAPITAUX PROPRES**5.10.1 Capital****Capital social**

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B.
Au 31 décembre 2013, le capital social était fixé à 90 615 680 €, divisé en 22 653 920 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2012 a délégué sa compétence au conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2014.

Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2012 à hauteur de 18 920 720 €.

Répartition du capital

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/13	
Polygone S.A.	11 982 201	52,89%
Sofina	2 287 927	10,10%
CM CIC Capital Investissements	1 044 924	4,61%
Public	7 338 868	32,40%
Nombre d'actions total	22 653 920	100 %

5.10.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature.

Sur 2013, le poste « Primes et Réserves » évolue la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Primes et Réserves à l'ouverture	278 789	229 504
Augmentation de capital		50 291
Affectation du résultat	28 246	14 781
Dividendes	(13 099)	(8 264)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	1 516	(4 023)
Impact IAS 27 R	(14 302)	(3 445)
Amendement IAS 19	(67)	(782)
Annulation des titres autocontrôle	(2 284)	(1 565)
Coût des options de souscription d'actions	1 699	2 293
Primes et Réserves à la clôture	280 497	278 789

5.10.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de -33 469 milliers d'euros.

5.10.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 26 avril 2013, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2013 :

(nombre d'actions)	31/12/12	Acquisitions	Cessions	31/12/13
- Actions propres	360 956	108 688	206 178	263 466
- Contrat de liquidité	6 152	321 548	322 546	5 154

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2013.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 268 620.

5.11 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 3,05 % pour le taux OAT TEC 20 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âges du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
A l'ouverture	7 835	6 375	
Coût des services rendus - Prestations servies aux salariés	207	283	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	207	283	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	(172)	1 177	
Mouvements de périmètre & reclassements			
Provision indemnités de fin de carrière	7 870	7 835	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Spaciotempo, Toulouse Expo, GL events Services (pour la partie ISF) et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 241 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et de 1 227 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/13
Provision pour risque social	1 023	216	(443)			796
Provision pour risque fiscal	406	6	(356)	(50)		6
Autres provisions (*)	16 922	1 708	(1 624)	(13)	147	17 141
Total	18 352	1 931	(2 423)	(63)	147	17 943

(*) Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011 à la demande du conseil d'administration, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 1 719 k€.

5.13 DETTES FINANCIERES

5.13.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/13
Dettes à L. et M.T.	355 970	181 303	(91 783)	(7 408)	489	438 571
Instruments financiers dérivés	8 234		(2 274)			5 960
Autres dettes financières	1 149	997		(176)	793	2 762
Endettement financier à L. & M.T ⁽¹⁾	365 352	182 300	(94 057)	(7 584)	1 282	447 293
Trésorerie passive C.T.	14 907	3 392		(690)		17 610
Total dettes financières	380 259	185 692	(94 057)	(8 274)	1 282	464 903
Valeurs mobilières de placement	(72 487)	(3 317)		475		(75 329)
Disponibilités	(80 435)	(51 654)		5 693	(45)	(126 441)
Trésorerie active	(152 922)	(54 971)		6 168	(45)	(201 770)
Endettement net	227 338	130 721	(94 057)	(2 106)	1 237	263 133
(1) dont au 31 décembre 2013			Endettement financier à L&MT non courant			353 915
			Endettement financier à L&MT courant			93 378

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2013, elle s'élève à 184 160 k€ contre 138 014 k€ au 31 décembre 2012.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/13	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	438 570	89 155	247 834	101 582
Instruments financiers dérivés	5 960	1 461	4 499	
Autres dettes financières	2 762	2 762		
Concours bancaires courants	17 610	17 610		
Dettes financières	464 903	110 988	252 333	101 582

5.13.2 Ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	316 237	102 997	(158 104)	261 130
Dollar US		2	(3 817)	(3 815)
Dhirams Emirat Arabes Unis			(665)	(665)
Franc Suisse			(229)	(229)
Livre Sterling		277	(4 699)	(4 421)
Forint Hongrois			(1 634)	(1 634)
Hong Kong dollar			(2 172)	(2 172)
Yuan Renminbi Chinois			(1 138)	(1 138)
Dinar Algérien			(72)	(72)
Lire Turquie		781	(1 039)	(257)
Rand Sud-Africain		332	(3 379)	(3 047)
Roupie Indienne			(391)	(391)
Rouble		606	(2 902)	(2 297)
Real Brésilien	37 678	5 993	(21 532)	22 139
Total autres zones	37 678	7 991	(43 666)	2 003
Endettement net	353 915	110 988	(201 770)	263 133

5.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Comptes courants	7 114	2 807
Dettes diverses	45 930	14 397
Produits constatés d'avance	98 374	108 641
Autres dettes	151 418	125 845

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE**

Le poste "Autres produits de l'activité" se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Subventions d'exploitation	1 837	1 780
Autres produits	4 088	6 105
Autres produits de l'activité	5 925	7 885

6.2 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2013	2012
Achats consommés	(50 595)	(51 825)
Sous-traitance et personnel extérieur	(237 451)	(257 863)
Location de matériels et loyer immobilier	(81 809)	(87 310)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(29 945)	(29 289)
Autres achats et charges externes	(106 265)	(103 052)
Achats consommés et autres charges externes	(506 065)	(529 339)

6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(14 469)	(14 956)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(20 493)	(19 024)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 931)	(1 454)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(2 856)	(3 420)
Dotations aux amortissements et provisions	(39 749)	(38 854)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2013	2012
Plus et moins-value sur cession d'immobilisations	(1 687)	(2 575)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 775)	(1 895)
Autres produits et charges	753	3 340
Autres produits et charges opérationnels	(2 709)	(1 130)

6.5 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat de cession sur valeur mobilière de placement	1 988	2 150
Autres intérêts et produits financiers	1 036	1 341
Intérêts	(10 256)	(8 318)
Coût de l'endettement net	(7 232)	(4 827)
Autres Produits financiers de participation	229	212
Gains de change	785	732
Pertes de change	(681)	(864)
Dotation et reprise prov. et amort. financiers	141	(626)
Autres produits et charges financiers	474	(546)
Résultat financier	(6 758)	(5 372)

6.6 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charges IFRS 2	(1 708)*	(2 293)
Salaires, participations et charges sociales	(194 647)	(191 788)
Charges de personnel	(196 355)	(194 081)

(*) Charges nettes de l'annulation du Plan d'actions gratuites n°5.

6.7 CHARGE D'IMPOT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Impôts exigibles sur les bénéfices	(21 025)	(15 575)
Impôts différés	4 955	1 246
Impôt sur les bénéfices	(16 070)	(14 329)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat avant impôt	31 509	45 237
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(10 502)	(15 079)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(3 800)	
Effet des différences permanentes	(196)	327
Stocks options	30	127
Différences de taux d'impôt	(515)	55
Contribution sociale 3,30%	(599)	355
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(488)	(114)
Impôt sur les bénéfices	(16 070)	(14 329)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif instantané du groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	2013	2012
Corporate	143	132
GL events Live	2 670	2 385
GL events Exhibitions	383	385
GL events Venues	780	731
Total	3 976	3 633

Ventilation par catégorie	2013	2012
Dirigeants	87	84
Cadres	1 190	1 082
Agents de maîtrise	1 004	926
Employés	1 074	976
Ouvriers	621	565
Total	3 976	3 633

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

- Caution garantie crédit CT	
- Caution garantie crédit MT	4 150
- Caution solidaire, garantie divers	

Engagements reçus

- Caution solidaire, garantie divers	20
--------------------------------------	----

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CREDIT-BAIL POUR LA PART NON RESILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	33 953	103 539	266 136
Location immobilière	16 881	38 035	50 809
Location en crédit-bail	3 003	10 274	774

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CREANCES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	Dettes & créances garanties	Nature de la garantie
- Garanties bancaires	5 183	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	9 336	87 536	13 234

8.5 ENGAGEMENTS LIES AUX RACHATS DE SOCIETE

Au 31 décembre 2013, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

NOTE 9 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du groupe GL events est présentée dans le rapport de gestion en page 55.

NOTE 10 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Gilles GOUEDARD-COMTE et Erick ROSTAGNAT directeurs généraux délégués de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2013 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(2 590)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	2 316
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(17 238)
Solde au 31/12/13	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	23 331
Client	4 105
Fournisseur	(4 911)
Compte courant	(7 664)

⁽¹⁾ la prestation de direction générale comprend les rémunérations de messieurs GINON et ROUX, les charges patronales associées et les frais de déplacement liés à leurs missions. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

⁽²⁾ les loyers concernent 14 sites opérationnels, dont les parcs des expositions de Turin et Budapest que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

⁽³⁾ les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

Les rémunérations 2013 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Fixe	Variable	Avant-nature
Olivier GINON ⁽¹⁾	339	332		7
Olivier ROUX ⁽¹⁾	311	302		9
Olivier FERRATON	347	257	60	30
Erick ROSTAGNAT	250	187	60	3

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 138.

NOTE 11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	127 500	153 508	15%	19%	59 900	56 000	22%	20%
- Filiales intégrées globalement	699 064	634 936	83%	79%	212 900	213 000	78%	75%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur						16 000		5%
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	826 564	788 444	98%	98%	272 800	285 000	100%	100%
Autres prestations	20 000	20 000	2%	2%				
Sous-total	20 000	20 000	2%	2%				
TOTAL	846 564	808 444	100%	100%	272 800	285 000	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » des annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » donne une information appropriée de ces éléments.

Provision pour risques et charges

La société constitue des provisions pour couvrir les risques, tels que décrits dans la note « 2.5.15 – Provision pour risques et charges » des annexes aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 3 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13		31/12/12	
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	14 085	(151)	13 934	14 029
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	6 912	(1 021)	5 891	1 623
Titres de participation	2.4 et 3.2	506 726	(21 168)	485 558	487 155
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	129 547	(1 377)	128 170	117 693
Autres immobilisations financières	3.2	39 495	(3 050)	36 445	22 813
ACTIF IMMOBILISE		696 765	(26 767)	669 998	643 314
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	16 111		16 111	28 485
Autres créances	2.5 et 3.4	10 850	(26)	10 824	7 936
ACTIF CIRCULANT		26 961	(26)	26 935	36 421
Valeurs mobilières de placement	3.5	62 577	(229)	62 348	56 092
Disponibilités	3.5	53 417		53 417	23 964
TRESORERIE		115 994	(229)	115 765	80 057
Comptes de régularisation	3.6	2 630		2 630	597
TOTAL ACTIF		842 351	(27 022)	815 328	760 389

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
Capital social	3.7	90 616	90 616
Prime d'émission	3.7	172 638	172 638
Réserve légale	3.7	7 944	7 169
Autres réserves	3.7	18 890	17 611
Résultat de l'exercice		12 295	15 487
Amortissements dérogatoires	3.7	3 554	3 656
CAPITAUX PROPRES		305 936	307 177
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.7 et 3.8	1 575	3 802
Dettes financières	3.9	492 162	433 750
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	8 787	8 905
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	1 900	4 756
Autres dettes	2.5 et 3.10	4 935	1 997
DETTES CIRCULANTES		507 785	449 408
Comptes de régularisation		33	2
TOTAL PASSIF		815 328	760 389

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
Chiffre d'affaires	2.9	25 335	27 694
Autres produits d'exploitation		220	539
Reprises de provisions et transferts de charges		11	266
Produits d'exploitation	4.1	25 566	28 499
Charges externes		(25 079)	(24 341)
Impôts et taxes		(173)	(154)
Salaires et charges	5	(6 069)	(2 254)
Dotations aux amortissements et provisions		(486)	(534)
Autres charges		(299)	(187)
Charges d'exploitation		(32 106)	(27 471)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 539)	1 028
Produits financiers	4.2	31 040	27 585
Charges financières	4.2	(16 391)	(16 739)
Résultat financier	4.2	14 649	10 846
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		8 109	11 874
Produits exceptionnels	2.10 et 4.3	10 653	3 721
Charges exceptionnelles	2.10 et 4.3	(10 343)	(4 108)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.10 et 4.3	310	(387)
Impôts sur les bénéfices charges (produits)	2.13 et 4.4	(3 876)	(3 999)
RESULTAT NET COMPTABLE		12 295	15 487

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013 DE GL EVENTS**NOTE 1 FAITS MARQUANTS**

En 2013, GL events a fait l'acquisition de la participation minoritaire de Fagga Promoção de Eventos, soit 15%. Cela a pour effet de porter à 100% la détention indirecte des filiales brésiliennes, hormis Première Vision Brésil qui est détenue à 74,5%.

GL events a procédé avec succès au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'un emprunt obligataire in fine de 50 M€ d'une durée de 6 ans, à échéance juillet 2019, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,70%.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant des dispositions du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé s'il existe un indice de perte de valeur, une provision est constituée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les titres font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des sociétés intégrées en consolidation est déterminée à partir de la valeur consolidée réévaluée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. La valeur d'utilité des sociétés non consolidées est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation.

2.5 CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CREANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne, les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions par les bénéficiaires.

2.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en note 6.

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events	GL events Exhibitions	SE. Centre Congrès Amiens
Alice Evénements	Hall Expo	SE. Centre Congrès Saint Etienne
Altitude	GL events Management	SE. Centre Congrès Pierre Baudis
Chorus	Menuiserie Expo	SE. Château de St Priest
Décorama	SEPE Parc Floral	SE. Palais Brongniart
Esprit Public	Mont Expo	SE. Palais Mutualité
Fabric Expo	Package	SE. Polydome Clermont-Ferrand
GL events Audiovisual	Polygone Vert	Spaciotempo
GL events Cité centre de Congrès Lyon	Profil	Sign'Expo
GL events Parc Expo Metz Métropole	Ranno Entreprise	
GL events Services	SE Acropolis de Nice	
GL events Mobilier	SECIL	

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale. Aucune société n'a quitté le périmètre à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/13
Logiciels informatiques	364	8		(76)	296
amortissements	(125)	(26)			(151)
Fonds commercial ⁽¹⁾	13 789				13 789
Immobilisations incorporelles nettes	14 029	(18)		(76)	13 934
Immobilisations corporelles brutes	2 807	85	(1 052)		1 840
Amortissements des immo corporelles	(1 227)	(283)	490		(1 020)
Immobilisations corporelles en-cours	45	4 801		76	4 923
Immobilisations corporelles nettes	1 623	4 603	(562)	76	5 743

⁽¹⁾ correspond à un mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine avec Agor Holding.

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/13
Titres de participation	489 141	9 955	(30)		499 066
Dépréciation des titres de participation	(15 594)	(5 607)	32		(21 169)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	13 608	44	(5 992)		7 660
Valeur nette des titres	487 155	4 392	(5 990)		485 557
Créances rattachées à des participations	118 931	10 616			129 547
Dépréciation des créances	(1 238)	(300)	161		(1 377)
Valeur nette des créances	117 693	10 316	161		128 170
Prêts	14 694	17 400	(4 377)		27 716
Provision prêts	(798)		798		
Autres titres	11 558	2 178	(2 183)		11 554
Dépôts et cautionnements	209	16			225
Dépréciations des autres immo.financières	(2 850)	(200)			(3 050)
Autres immobilisations financières	22 813	19 394	(5 762)		36 445
Total immo. financières nettes	627 661	34 102	(11 591)		650 172

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10.

3.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 16 111 milliers d'euros dont 3 100 milliers d'euros correspondent à des créances clients hors groupe. Toutes les créances clients sont à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Valeurs mobilières de placement	62 577	56 957
Provision	(229)	(864)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	62 348	56 092
Disponibilités	53 417	23 964
Total net	115 765	80 057

3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Charges constatées d'avance	1 309	56
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	1 223	541
Ecart de conversion	98	
Comptes de régularisation	2 630	597

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	22 654	90 616	172 638	7 169	17 611	15 487	3 656	307 177
Affectation du résultat 2012				774	14 713	(15 487)		
Distribution de dividendes					(13 433)			(13 433)
Résultat 2013						12 295		12 295
Amortissements dérogatoires							(103)	(103)
Capitaux propres au 31/12/2013	22 654	90 616	172 638	7 944	18 890	12 295	3 554	305 937

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/13	
Polygone S.A.	11 982 201	52,89%
Sofina	2 287 927	10,10%
CM CIC Capital Finance	1 044 924	4,61%
Public	7 338 868	32,40%
Nombre d'actions total	22 653 920	100 %

Au 31 décembre 2013, le capital social est fixé à 90 615 680 euros, divisé en 22 653 920 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/13
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	142					142
Provision au titre des actions gratuites	3 296	822	(2 529)	(617)		972
Autres provisions	364	97				461
Total	3 802	919	(2 529)	(617)		1 575

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augm.	Remb.	Autres mvts	31/12/13
Emprunts à L. et M.T.	295 783	141 117	(84 417)		352 483
Concours banc. Courants	1 145		(169)		976
Intérêts courus	232	937			1 169
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	297 159	142 054	(84 586)		354 628
Dettes rattachées à des participations	135 603	1 931			137 534
Autres dettes financières diverses	986		(986)		
Total des emprunts et dettes financières divers	136 589	1 931	(986)		137 534
Total des dettes financières	433 750	143 985	(85 572)		492 162
Prêts groupe	(13 896)	(17 400)	3 580		(27 716)
Créances rattachées à des participations	(117 693)	(11 275)	798		(128 170)
Valeurs mobilières et disponibilités	(80 057)	(35 708)			(115 765)
Endettement financier net de trésorerie	222 102	79 602	(81 194)		220 511

3.10 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/13	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	352 483	107 132	183 351	62 000
Autres dettes auprès établissement crédit	2 145	2 145		
Comptes courants des filiales et participations	137 534	137 534		
Total des dettes financières	492 162	246 811	183 351	62 000
Fournisseurs et comptes rattachés	8 787	8 787		
Dettes fiscales et sociales	1 900	1 900		
Autres dettes	4 935	4 935		
Total des autres passifs	15 622	15 622		
Total	507 785	262 433	183 351	62 000

3.11 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Charges à payer		
Dettes financières	1 169	232
Fournisseurs, factures à recevoir	4 991	8 569
Dettes fiscales et sociales	265	386
Autres dettes, avoirs à établir		156
Total	6 425	9 343
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	8 000	2 969
Fournisseurs, avoirs à recevoir	39	24
Autres produits financiers à recevoir	1 431	4 202
Total	9 470	7 195

NOTE 4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dividendes reçus	21 268	21 288
Produits d'intérêts	2 743	2 332
Résultat de cession des VMP	1 767	1 796
Revenus des prêts	285	337
Reprise sur provisions	4 972	1 812
Garantie de taux, Gain de change	5	21
Total des produits financiers	31 040	27 585
Charges d'intérêts	(4 363)	(5 641)
Intérêts sur couverture de taux	(1 696)	(1 346)
Pertes de changes	(1 028)	(4)
Charges diverses	(1 209)	
Dotation aux provisions pour dépréciation	(8 095)	(9 749)
Total des charges financières	(16 391)	(16 739)
Résultat financier	14 649	10 846

4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits sur opérations de gestion	370	23
Produits de cession des immobilisations :		
. corporelles	273	40
. financières	6 444	3 049
Reprises sur provisions	185	600
Transfert de charges	3 381	9
Total des produits exceptionnels	10 653	3 721
Valeur comptable des immobilisations cédées :		
. corporelles	(324)	(414)
. financières	(6 022)	(3 211)
Charges sur opérations de gestion		
Dotation provision pour risques et charges	(83)	(440)
Autres charges exceptionnelles	(3 914)	(44)
Total des charges exceptionnelles	(10 343)	(4 108)
Résultat exceptionnel	310	(387)

4.4 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge / (Produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale	(4 050)	(3 869)
Impôts sur les sociétés	174	130
Total comptabilisé	(3 876)	(3 999)

Décomposition de la charge d'IS entre résultats courant et exceptionnel (en milliers d'euros)	Base totale	Impôt correspondant (Charge) / Produit	Résultat net
Résultat courant	8 109	4 281	12 390
Résultat exceptionnel	310	(405)	(95)
Total	8 419	3 876	12 295

Le résultat courant intègre des dividendes pour 21,3 millions d'euros non imposables à hauteur de 95 % des dividendes.

4.5 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2013	2012
Cadres	7	7

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautionnement garantie crédit CT	20 924
Cautionnement garantie crédit MT	61 740
Caution solidaire, garantie divers	85 572
Indemnités de départ à la retraite	201
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

Autres engagements commerciaux

Néant

NOTE 7 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés. Au 31 décembre 2013, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 52,89%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Allègement futur d'impôt : Organic 2013 : 50 milliers d'euros.

NOTE 9 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/13
Titres de participation	499 328
Clients	11 392
Fournisseurs	(4 808)
Prêts & autres immob financières	28 535
Autres créances et dettes	(232)
Comptes courants actifs nets	114 123
Comptes courants passifs	(137 537)
	Produits (charges)
Dividendes reçus	21 086
Autres produits financiers - intérêts des comptes courants	2 615
Charges financières - intérêts des comptes courant	(2)

NOTE 10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)										
Alice Evénements	37	464	100	37	37	767	2 714	16 868	222	
Auvergne Evénements	50	1 117	59,04	130	130	(2 825)	100	4 911	206	
Bleu Royal	150	121	70,00	105	105	(518)		2 590		
Chorus	50	383	100,00	900	900	(570)		1 853	150	
Fagga Promoção de Eventos	15 601	22 316	100,00	25 714	25 714	411	16 525	57 438	917	
GL events Middle East	198	18 542	100,00	231	231	(6 342)	5 000	156		
GL events Mobilier	241	392	99,77	343	343	(203)		8 863		
GL events Asia	122	729	99,00	154	154	301		0	329	
GL events AS Turquie	9 428	8 820	76,00	8 820	8 820	391	6 994	1 316		
GL events Audiovisual	2 633	8 917	33,86	7 214	7 214	(5 498)	901	35 940	497	
GL events Belgium	1 000	1 463	100,00	2 720	2 720	2 122		5 747		
GL events Brussels	250	184	85,00	212	212	(1 393)	1 500	11 066		
GL events Campus	10	(79)	99,84	10	10	520		1 066		
GL events CCIB	2 005	4 416	80,00	1 604	1 604	(6 794)	1 316	22 107	1 958	
GL events Exhibitions Shanghai	1 334	993	90,00	1 083	1 083			1 705	1 023	
GL events Cité Centre Congrès Lyon	500	1 892	99,88	499	499	(5 708)		19 493	424	
GL events Exhibitions	7 624	50 735	98,92	125 343	125 343	(10 435)		87 659	4 595	
GL events Greece	60		99,98	60	0	365		0		(1)
GL events Italia	8 783	30 090	95,21	71 927	56 927	5 980		11 942		(5)
GL events Management	10	(378)	100,00	10	10	2 182		2 706		
GL events Parc Expo Metz métropole	50	1 900	100,00	50	50	(1 257)	8 817	8 383	750	
GL events Scarabée	50	90	100,00	50	50	(517)		1 054		
GL events Services	24 632	19 939	98,68	81 731	80 231	24 974	2 132	113 159		(4)
GL events SI	10	588	99,84	10	10	5 045		5 086	577	
GL events Suisse	81	(81)	84,80	55	55	493		759		
GL events Support	10	207	99,84	10	10	1 928		13 233	197	
GL events World Forum	100	320	95,00	95	95	(272)	181	9 691		
GL events USA	1	(885)	100,00	1	1	1 328		0		(2)
Hall Expo	2 063	5 949	36,51	1 191	1 191	12 229	16 157	24 936	133	
Hungexpo	10 101	27 213	100,00	42 335	42 335	(21 075)	1 010	10 321		
Market Place	541	475	89,95	3 664	3 664	(2 926)		13 858		
New Affinity	6 000	5 485	100,00	6 213	6 213	4 713		0		
Owen Brown	5 266	8 765	100,00	14 892	14 892	4 119	600	34 672		
Package	984	2 344	100,00	6 483	6 483	(848)		18 110	360	
Padova Fiere	8 000	5 442	80,00	20 000	20 000	(2 597)		14 863		
Polygone Vert	381	292	99,92	608	608	450		4 491		
Profil	8	595	100,00	1 679	1 678	(391)		6 031	110	
SEAN (Acropolis Nice)	250	1 850	99,97	250	250	(4 013)	500	15 380	359	
SECECAM (Amiens)	50	387	100,00	50	50	(1 008)		3 823	200	
SECCMM (Centre Congrès Metz)	100	110	100,00	100	100	(247)	62	883		
SECCSE (Centre Fauriel St-Etienne)	50	94	100,00	50	50	(442)	50	1 874	25	
SECCPB (Pierre Baudis)	8	254	100,00	15	15	(1 546)		3 422	300	
SECIL	660	(564)	99,92	1 550	1 550	2 161		1 641		

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société) (suite)										
SECSF (Château Saint-Priest)	8	(32)	100,00	8	8	(75)		694		
SE Palais Brongniart	300	(1 004)	100,00	300	300	(9 112)	13 000	13 791		
SEPMU (Palais Mutualité)	50	725	100,00	50	50	5 245	2 750	12 343	300	
SEPCFD (Polydome Clermont-Fd)	50	292	100,00	50	50	(875)		3 577	250	
SEPE (Parc Floral Paris)	297	958	100,00	297	297	(3 413)	900	4 164	604	
SEPEAT (Troyes)	50	(308)	90,00	45	45	329		2 139		
SESR (Hotel Salomon de Rothschild)	100	2 760	50,00	50	50	7 690	603	4 160		
Slick Seating System	1	(5 583)	100,00	581	581	14 539	2 998	6 148		
Spaciotempo	2 211	14 487	100,00	16 740	16 740	(3 111)		24 549	3 955	
Spaciotempo UK	120	5 235	100,00	10 208	10 208	2 324	600	9 616		
Toulouse Evenements	38	339	100,00	38	38	(4 555)	1 700	9 348	304	
Toulouse Expo	468	17 153	90,23	4 110	4 110	(17 007)		2	21	
Total	130 534	268 825		469 265	449 904	(11 013)	87 110	689 627	18 766	
2) Participations comprises entre 10 à 50 %										
GL Events Centro de Convencoes	14 196	21 876	34,49	10 500	10 500	12 044	29 918	18 658		
Idées en tête	77	(115)	35,06	21	21			775		
Première Vision	10 050	27 093	49,00	19 611	19 611			41 014	1 394	
Lyonnaise de Télévision	1 840	684	10,00	501	0			1 968		(3)
Perpignan St Esteve	1 000	(256)	34,17	205	155			5 714		
Pyramide XV	17 359	1 917	46,26	8 590	5 790	3 954		0		(6)
Sepel	5 172	14 854	46,25	8 211	8 211			34 283	925	
Total	32 335	64 136		39 049	38 548	12 044	29 918	102 413	2 319	
3) Autres participations (- de 10%)										
				7 209	3 052		4 149		182	
Total général	162 869	332 961		515 523	491 504	1 031	121 177	792 039	21 268	

(1) dépréciation du compte courant à hauteur de 365 milliers d'euros

(2) dépréciation du compte courant à hauteur de 682 milliers d'euros

(3) dépréciation des titres à hauteur de 501 milliers d'euros

(4) dépréciation des titres à hauteur de 1 500 milliers d'euros

(5) dépréciation des titres à hauteur de 15 000 milliers d'euros

(6) dépréciation des titres à hauteur de 2 800 milliers d'euros

Les résultats nets 2013 des sociétés les plus significatives en termes de valeur brute des titres sont les suivants :

- Hungexpo : - 920 milliers d'euros,
- GL events Exhibitions : 8 041 milliers d'euros,
- GL events Services : 1 087 milliers d'euros,
- GL events Italia et Padova : - 3 898 milliers d'euros,
- Fagga Promoção de Eventos : 6 458 milliers d'euros,
- Spaciotempo : 3 087 milliers d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée au paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 3 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions de redevance de marque :

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 mai 2013, a autorisé la conclusion d'une convention de redevance de marque avec les sociétés Centre de Congrès de Metz Métropole, GL events LPR et GL events Vostok.

Pour 2013, le montant des redevances de marque est le suivant :

Entité	Taux	Montant (€)
Centre de Congrès de Metz Métropole	1,00%	8 920
GL events LPR	1,50%	345 894
GL events Vostok	1,00%	36 924

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée lorsque le montant est forfaitaire ou lorsqu'il est fonction du chiffre d'affaires de ces entités.

Pour 2013, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant
Altitude	Fixe	12 000
Fabric Expo	Fixe	36 000
Foncière Polygone	Fixe	20 000
GL events SI	Fixe	44 000
GL Mobilier	Fixe	84 000
Menuiserie	Fixe	48 000
Mont Expo	Fixe	24 000
SEPEL - Eurexpo	Fixe	240 000

Convention de redevance de marque

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque en fonction du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

Les redevances 2013 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant	Entité	Taux	Montant
Acropolis de Nice	1,00%	153 801	GL events Scarabée	1,00%	10 537
Adors	1,00%	4 312	GL events Services	1,00%	911 785
Aedita	1,50%	9 328	GL events Suisse	1,50%	11 295
Alice Evènements	1,00%	168 683	GL events Turquie	1,00%	12 821
Amiens Mégacité	1,00%	38 235	GL Middle East	0,75%	25 179
Ankara	1,00%	41 539	Hall Expo	1,00%	237 604
Auvergne Evènement	1,00%	49 106	Hôtel Salomon de Rothschild	1,00%	41 605
Auvergne Evènement Spectacles	1,00%	13 389	Le Chorus	1,00%	18 531
Bleu Royal	1,00%	25 242	Live by GL events (Package)	1,00%	181 105
Brelet	1,00%	160 168	Live by GL events (Market Place)	1,00%	136 466
Brelet Centre Europe	1,00%	31 401	Oasys Innovations	1,25%	261 332
CCIB Catering	2,75%	140 960	Owen Brown	1,50%	205 849
Centre de Congrès Saint Etienne - Fauriel	1,00%	18 744	Palais Brongniart	1,00%	137 908
Centre de Conventions Rio	1,50%	235 541	Palais de la Mutualité	1,00%	123 436
Château de Saint-Priest	1,00%	6 945	Parc des Expositions de Troyes	1,00%	21 385
Décorama	1,00%	147 160	Parc Floral Paris	1,00%	41 642
Esprit Public	1,00%	9 454	Polydôme Clermont-Ferrand	1,00%	35 508
Fagga	1,50%	458 989	Polygone Vert	1,00%	44 913
Frame	1,00%	1 263	Profil	1,00%	60 310
GL events Audiovisual	1,00%	347 105	Ranno	1,00%	151 917
GL events Belgium	1,50%	86 202	Sécil - Grand Cercle - Sucrière	1,00%	16 412
GL events Brussels	1,50%	165 995	Serenas	1,00%	205 550
GL events CCIB	1,50%	327 415	Sign Expo	1,00%	49 008
GL events China (Pudong)	0,75%	12 874	Slick Seating Systems	1,50%	92 391
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	1,00%	194 926	Sodem System	1,00%	57 619
GL events Exhibitions	1,00%	865 601	Spaciotempo France	1,00%	240 861
GL events Furniture Asia	0,75%	12 175	Spaciotempo UK	1,50%	145 289
GL events Hong Kong	0,75%	31 320	Top Gourmet	1,50%	12 766
GL events Macau	0,75%	2 021	Toulouse Evènements	1,00%	93 484
GL events Parc Expo Metz	1,00%	83 554	Toulouse Expo	1,00%	15
GL events Portugal	1,50%	4 456	Vachon	1,00%	24 852
GL events productions LLC	0,75%	26 295	World Forum La Haye	1,50%	145 362

Réorganisation juridique des activités du Groupe GL events

Cette réorganisation consiste à créer juridiquement les pôles GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues ; puis à leur apporter ou céder à ces sous-holdings les participations détenues directement par GL events. Elle permet aux différents pôles d'avoir leur propre trésorerie, de financer directement leurs investissements et d'obtenir des établissements de crédit des conditions de financement adaptées. Cette convention n'a pas été appliquée au cours de l'exercice 2013.

Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

Suite à une évolution de la jurisprudence du conseil d'Etat, le Groupe a décidé de, modifier la convention d'intégration fiscale sur le point suivant : les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre. Une nouvelle convention a été établie pour intégrer cette évolution.

Les déficits constatés au sein des filiales intégrées en 2013 sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal (€)
Alice Evènements	158 852
Altitude	28 912
Château de Saint-Priest	5 474
Esprit Public	362 219
Fabric Expo	45 256
GL events Services	4 771 177
GL Mobilier	122 155
Hall Expo	2 968 277
Live by GL events (Package)	122 908
Menuiserie	43 475
Mont Expo	48 435
Polygone Vert	3 607
Sécil - Grand Cercle - Sucrière	311 062

Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

La société Polygone SA fournit des prestations de direction générale à la société GL events moyennant le paiement d'une redevance de 0,32 % du chiffre d'affaires.

Le montant facturé sur l'exercice s'élève à 2 594 693 € hors taxes.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 3 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

ANNEXE I

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES FRANCAISES

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Acquasourc a (Sophie Deforrey-Crepet)	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Richard Goblet d'Alviella	GL events actionnaire > 10 %
Alice Evènements		X								OUI
Altitude										OUI
Auvergne Evènements	X (RP)			X						OUI
Auvergne Evènements Spectacles										OUI
Décorama					X (jusqu'au 20/09/2013)					OUI
Fabric Expo										OUI
Foncière Polygone SAS	X		X	X						
GL events	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
GL events Audiovisual										OUI
GL events Campus										OUI
GL events Cité Centre Congrès Lyon		X		X (RP)						OUI
GL events Exhibitions	X	X								OUI
GL events Management				X						OUI
GL events Parc Expo Metz Métropole										OUI
GL events Scarabée										OUI
GL events Services		X			X					OUI
GL events SI										OUI
GL Mobilier					X					OUI
Hall Expo	X (RP)				X					OUI
Le Chorus		X		X (RP)						OUI
Le Grand Rey	X									
Live by GL events (Market Place)		X		X (RP)	X					OUI
Live by GL events (Package)		X		X (RP)	X					OUI
Menuiserie Expo										OUI
Mont Expo										OUI
Polygone SA	X	X		X		X	X	X	X	
Polygone Vert										OUI
Profil										OUI
Ranno Entreprise		X			X					OUI
SEAN - Acropolis Nice		X		X (RP)						OUI
SECCPB - Pierre Baudis										OUI
SECCSE - Saint Etienne Fauriel										OUI
SECECAM - Amiens Mégacité										OUI
SECIL - Grand Cercle et Verrière		X		X						OUI
SECSP - Château de Saint Priest										OUI
SEGLPB - Palais Brongniart		X								OUI
SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand										OUI
SEPE - Parc Floral		X								OUI
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne										OUI
SEPEL - Eurexpo	X									OUI
SEPMU - Palais de la Mutualité										OUI
SESR - Hôtel Salomon de Rothschild										OUI
Sign'Expo										OUI
Spaciotempo France SA		X		X (RP)						OUI
Toulouse Evènements	X	X		X (RP)						OUI
Toulouse Expo		X		X						OUI
Vachon		X (jusqu'au 19/06/2013)		X	X					OUI

ANNEXE II

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES ETRANGERES

Entité	Pays	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	GL events actionnaire > 10 %
Adors	Turquie				X	X	OUI
Aedita Latina	Brésil						OUI
CCIB Catering	Espagne						OUI
Fagga	Brésil	X			X	X	OUI
Frame	Turquie						OUI
GL Ankara	Turquie				X		OUI
GL events Asia	Hong Kong	X	X				OUI
GL events Belgium	Belgique	X					OUI
GL events Brussels	Belgique	X					OUI
GL events CCIB	Espagne	X			X		OUI
GL events Centro de Convenções	Brésil						OUI
GL events China - Pudong	Chine	X	X		X	X	OUI
GL events Estação Centro de Convenções	Brésil						OUI
GL events Hong Kong	Hong Kong	X			X		OUI
GL events Italia	Italie	X				X (jusqu'au 30/04/2013)	OUI
GL events Kongre (Turkey)	Turquie				X		OUI
GL events Macao	Chine	X			X	X	OUI
GL events Oasys Consortium	Afrique du Sud				X	X	OUI
GL events Suisse	Suisse						OUI
GL Furniture Asia	Hong Kong	X					OUI
GL Litmus events	Inde				X	X	OUI
GL Middle East	Emirats Arabes Uni	X				X	OUI
GL Portugal	Portugal						OUI
GL USA	Etats-Unis	X		X	X		OUI
GL World Forum La Haye	Pays Bas				X (RP)		OUI
Hungexpo	Hongrie	X			X		OUI
Oasys Innovations	Afrique du Sud				X	X	OUI
Owen Brown	Royaume Uni	X			X		OUI
Serenas	Turquie				X	X	OUI
Slick Seating Systems	Royaume Uni				X		OUI
Spaciotempo UK Ltd	Royaume Uni				X		OUI
Traiteurs Lories	Belgique				X (RP)		OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 134 Renseignements de caractère général concernant GL events
- 136 Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GL EVENTS**Dénomination et siège social :**

GL events
59 Quai Rambaud - 69002 LYON

Nationalité : Française

Forme et législation : Société Anonyme régie par la législation française.

Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

Activité :

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées Générales (articles 22 et 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une assemblée générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le conseil d'administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Droits de vote (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

Répartition des bénéfices (article 28 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale" limité au dixième du

capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Franchissement de seuil (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société :

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS**Capital social**

Le capital social est de 90 615 680 €, divisé en 22 653 920 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

Titres donnant accès au capital

Néant

Options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. 44 500 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 5 mars 2010 (plan n°11). 61 850 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'Administration en date du 4 mars 2011 (plan n°12).

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription

et/ou d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. 83 550 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 2 mars 2012 (plan n°13).

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2012 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe. 84 700 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 1 mars 2013 (plan n°14).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le conseil d'administration, qu'après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution et à la condition d'avoir gardé la qualité de salarié ou de dirigeant de la société ou de l'une des sociétés du groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où les bénéficiaires des options cesseraient leurs fonctions salariales ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, ils perdraient de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	24.04.2009	30.04.2010	29.04.2011	27.04.2012
Date du conseil d'administration	05.03.2010	04.03.2011	02.03.2012	01.03.2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	44 500	61 850	83 550	84 700
Dont nombre aux dix premiers attributaires	33 000	25 000	41 500	46 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	26 500	18 000	35 000	35 500
Dont nombre aux administrateurs	5 000	--	5 000	8 000
Point de départ d'exercice des options	05.03.2013	04.03.2014	04.03.2015	01.03.2016
Fin de la période d'indisponibilité	05.03.2014	04.03.2015	04.03.2016	01.03.2017
Date limite de levée de l'option	05.03.2015	04.03.2016	04.03.2017	01.03.2018
Prix de souscription (en €)	16,34	25,14	15,71	17,17
Actions souscrites (*)	--	--	--	--
Actions restant à souscrire	44 500	61 850	83 550	84 700

(*) Au 28 février 2014, après constatation de levées d'options par le conseil d'administration du 28 février 2014.

Attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 2 mars 2012 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du groupe (soit un total de 18 390 actions gratuites existantes de la Société), sous condition suspensive du renouvellement de l'autorisation par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2011 (Plan n° 6). L'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n° 6 est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 26 juillet 2012 a décidé d'attribuer 6 500 actions gratuites existantes de la société (Plan n° 7), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe sur les années 2012 et 2013 au moins égale à 3 % par an.

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a décidé d'attribuer 99 600 actions gratuites existantes de la société (Plan n° 8), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe sur les années 2013, 2014 et 2015 au moins égale à 2 % par an.

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du groupe, soit un total de 20 060 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 9), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Par application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	29.04.2011	27.04.2012	27.04.2012	27.04.2012
Date du conseil d'administration	02.03.2012	26.07.2012	01.03.2013	01.03.2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	18 390	6 500	99 600	20 060
Valeur au jour d'attribution	15,68	14,97	17,17	17,17
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	--	37 000	--
Dont nombre aux administrateurs	--	--	8 000	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	(*)	6 500	54 500	(*)
Date de fin de période d'acquisition	02.03.2014	26.07.2014	01.03.2016	01.03.2015
Date limite d'incessibilité	02.03.2016	26.07.2016	01.03.2018	01.03.2017
Nombre d'actions levées	--	--	--	--

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés française du groupe.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2012 a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2014.

Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2012 à hauteur de 18 920 720 €.

Évolution du capital de la société GL events sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
06/11/2012	Apports en numéraire	6 838 632	21 661 367		78 533 592	1 709 658	19 633 398	4 €
04/12/2012	Apports en numéraire	12 082 088	28 629 492		90 615 680	3 020 522	22 653 920	4 €

Répartition du capital et des droits de vote

Au 28 février 2014, le nombre total de droits de vote était de 33 594 862. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 135 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 28 février 2014 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone ⁽¹⁾	11 982 201	52,89	64,41
Sofina	2 287 927	10,10	6,81
CM CIC Investissement	1 044 924	4,61	5,81
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	4 500	0,02	0,01
- Olivier Roux	4 200	0,02	0,03
- Gilles Gouedard-Comte	38 518	0,17	0,23
- Nicolas de Tavernost	651	0,00	0,00
- Aquasourça	1	0,00	0,00
- Philippe Marcel	3 925	0,02	0,02
- Yves-Claude Abescat	100	0,00	0,00
- André Perrier	8 750	0,04	0,04
- Erick Rostagnat	42 044	0,19	0,21
- Maxence Tombeur	75	0,00	0,00
- Caroline Weber	1 500	0,01	0,00
Public	7 234 604	31,94	22,42
TOTAL	22 653 920	100,00	100,00

⁽¹⁾ POLYGONE est une structure holding dont la répartition du capital au 28 février 2014 est la suivante :

- Le Grand Rey 50,49 %
- SC du 3^{ème} étage 17,09%
- Sofina 10,69 %
- Aquasourça 7,63 %
- CM CIC Capital Investissements 4,78 %
- Monsieur Xavier GINON 2,98 %
- Omnès Capital 2,14 %
- Monsieur Olivier GINON 2,07 %
- Monsieur Olivier ROUX 1,70 %
- LCL Régions Développement 0,41%
- Diverses personnes physiques détiennent ensemble 0,02 % du capital.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Franchissements de seuils

- Par courrier du 29 juillet 2013, la société CDC Entreprise Valeurs Moyennes (1 rue Danton, 75006 Paris) a déclaré avoir franchi à la baisse, le 26 juillet 2013, le seuil de 2,5% du capital de la société GL events et détenir, à cette date, 736 087 actions GL events, représentant 3,24% du capital et 2,18 % des droits de vote de cette société.

A notre connaissance, aucun autre franchissement de seuil n'est intervenu en 2013.

Autocontrôle et Auto détention

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2013, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2012		Achats 2013 soit 12 mois		Ventes 2013 soit 12 mois		Solde au 31/12/2013		Solde au 31/12/2013
	1	2	1	2	1	2	1	2	Total
Nombre d'actions	360 956	6 152	108 688	321 548	206 178	322 546	263 466	5 154	268 620
Cours moyen (en euros)	19,87	16,9 ⁽¹⁾	17,34	17,15	18,60	16,95	18,50	17,44 ⁽¹⁾	18,48
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	7 143	104 ⁽¹⁾	2 151	5 515			4 872	90 ⁽¹⁾	4 962
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					4 422	5 467			
Pourcentage du capital	1,59%	0,03%	0,48%	1,42%	0,91%	1,42%	1,16%	0,02%	1,19%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

⁽¹⁾ Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2013.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

Actions incessibles

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2011	2012	2013
Polygone	56,92	52,30	52,89
Sofina		8,71	10,10
CM CIC Investissement	5,05	4,61	4,61
Autres actionnaires	38,03	34,38	32,40
% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2011	2012	2013
Polygone	68,19	63,55	64,41
Sofina		5,83	6,81
CM CIC Investissement	6,21	5,76	5,81
Autres actionnaires	25,60	24,86	22,97

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTROLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE**1- Gouvernance de la société****1.1** Clauses relatives à la composition du conseil d'administration et à la composition du Comité d'audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la société (lequel compte actuellement 11 membres) ne sera pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au conseil d'administration de la société. Ainsi, à compter de la date de réalisation, le conseil d'administration comprendrait 13 administrateurs, dont 2 élus parmi les candidats présentés par Sofina.

Le comité d'audit de la Société comprendra quatre membres à compter de la Date de Réalisation, dont un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du groupe, il est en outre prévu que le président du Comité d'audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, I du Code de commerce (en ce compris la Société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du comité d'audit de la Société. Le Comité d'audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la Société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du conseil d'administration de la Société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX s'engageront aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la Société de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du comité exécutif de la Société qui n'auraient pas été adoptées au sein du conseil d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du conseil d'administration de la Société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2- Gouvernance de Polygone SA**2.1** Clauses relatives à la composition du conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le conseil d'administration de Polygone SA, qui compte actuellement 5 administrateurs, devra comprendre :

- 5 administrateurs, dont 2 administrateurs hors groupe au sens du Pacte, pendant une phase transitoire allant de la Date de Réalisation jusqu'au plus tard la date de réunion de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (la « Phase Transitoire ») ; et
- 11 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe pendant la période s'ouvrant à l'expiration de la Phase Transitoire (la « Phase Ordinaire »).

Durant la Phase Transitoire et durant la Phase Ordinaire, Sofina disposera d'un représentant au conseil d'administration de Polygone SA, étant précisé que celui-ci sera réputé avoir la qualité d'administrateur hors groupe.

Les parties au Pacte ont cependant décidé de mettre immédiatement en œuvre la structure de gouvernance applicable à la Phase Ordinaire.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 0 ci-dessous).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000€ ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10.000.000€ (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de président, directeur général, directeur général délégué ou directeur financier de la Société devra faire l'objet d'un débat préalable au sein du conseil d'administration de Polygone SA.

3- Caducité des droits de Sofina en matière de gouvernance

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8% (étant précisé que pour le calcul de ce seuil, il sera tenu notamment compte des actions GL events devant être délivrées à Sofina en remboursement des ORA).

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contiendra aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'inaccessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina disposera en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du conseil d'administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA, Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX, (vi) si une déclaration faite par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX disposeront d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETES

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 3 900 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

- 144 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 25 avril 2014
- 160 Document annuel d'information
- 160 Responsable du document de référence
- 160 Attestation du responsable du document de référence
- 161 Contrôleurs légaux des comptes
- 161 Informations incluses par référence
- 162 Table de concordance Article 225
- 164 Table de concordance

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2014**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 41 317 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 12 295 339,92 euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	12 295 339,92 €
Report à nouveau	<u>15 221 712,27 €</u>
Montant à affecter	27 517 052,19 €

Affectation proposée

Réserve légale	629 767,00 €
Dividendes soit 0,60 € par action (x 22 653 920)	13 592 352,00 €
Report à nouveau	<u>15 294 933,19 €</u>
Total	27 517 052,19 €

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 292 344 milliers d'euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (**)
31/12/2010	0,90 €	0,36 €
31/12/2011	0,45 €	0,18 €
31/12/2012	0,60 €	0,24 €

(**) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2013, 2012 et 2011 au titre des exercices clos en 2012, 2011 et 2010.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 juillet 2014.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2013	7 654 113		4 592 468 €	
		14 999 807		8 999 884 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Erick ROSTAGNAT)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Erick ROSTAGNAT,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline WEBER)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Madame Caroline WEBER,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société AQUASOURCA)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- La société AQUASOURCA, dont le représentant permanent est Madame Sophie DEFFOREY- CREPET,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas de TAVERNOST)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Nicolas de TAVERNOST,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NEUVIEME BIS RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles GOUEDARD-COMTE)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Gilles GOUEDARD-COMTE,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats de Co-commissaire aux comptes du cabinet MAZARS et de Monsieur Olivier BIETRIX)

Les mandats du Cabinet MAZARS, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier BIETRIX Commissaire aux Co-Comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion devant se tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats de Co-commissaire aux comptes du cabinet MAZA-SIMOENS et de Monsieur Raphael VAISON DE FONTAUBE)

Les mandats du Cabinet MAZA-SIMOENS, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Raphael VAISON DE FONTAUBE Commissaire aux Co-Comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion devant se tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DOUZIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer :

Madame Anne-Sophie GINON, née le 18 août 1983, à OULLINS (69), de nationalité française, demeurant rue des Mélèzes 29 à BRUXELLES (1050)

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

TREIZIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer :

Madame Anne-Céline LESCOP, née le 17 juin 1983 à BRON (69), de nationalité française, demeurant 13, rue Rougemont à Paris (75009)

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer :

Monsieur Marc MICHOUILLIER, né le 12 septembre 1956 à Lyon (69), de nationalité française, demeurant 13, Avenue Béranger à Ecully (69130)

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

QUINZIEME RESOLUTION

(Ratification du transfert du siège)

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article L. 225-36 du Code de Commerce et à l'article 4 des statuts, le transfert du siège social de Route d'Irigny – ZI nord – 69530 BRIGNAIS à 59, Quai Rambaud – LYON (69002) à compter du 17 janvier 2014, décidé par le conseil d'Administration au cours de sa réunion du même jour.

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 dans sa sixième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :
 - o Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 60 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'action ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 122 787 180 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 28 février 2014 et des 248 939 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la seizième résolution ci-avant, autorise le conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la seizième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;

et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale du 26 avril 2013.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa huitième résolution ;
- et délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui suit (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement

rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa neuvième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGTIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa dixième résolution ;
- et délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide, qu'en application de l'article L225-136 3° du Code de commerce, le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est limité à 20% du capital social, par période de 12 mois, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa onzième résolution ;
- autorise le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des dix-neuvième et vingtième résolutions qui précèdent et dans la limite de 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par

période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les dix-neuvième et vingtième résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 % ;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur les plafonds d'augmentation de capital fixés par les dix-neuvième et vingtième résolutions qui précèdent.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa douzième résolution ;
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa treizième résolution ;
- délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions des dix-neuvième et vingtième résolutions qui précèdent, l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, ce montant s'imputant sur les plafonds fixés par les dix-neuvième et vingtième résolutions, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Limitation globale des autorisations)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des six résolutions qui précèdent, décide de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les six résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012, par sa quinzième résolution ;
- délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'assemblée délègue au conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 60 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les dix-huitième à vingt-troisième résolutions qui précèdent.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe GL events)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L225-186-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou,
- des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales, dans la limite globale de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'action, chaque option donnant droit à la souscription d'une seule action.

Le montant nominal des augmentations de capital résultant, le cas échéant, de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de la vingt-quatrième résolution qui précède. Les options de souscription ou d'achat ne pourront être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La décision de l'assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modification de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le conseil d'administration devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L 228-99 du code de commerce.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

L'assemblée générale décide de conférer au conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que celles des dispositions statutaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- arrêter la nature des options offertes (options de souscription ou d'achat),

- fixer les dates auxquelles seront consenties des options,
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options (ces conditions pouvant notamment comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres dans les conditions légales et réglementaires), arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions auquel chacun pourra souscrire ou acquérir,
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le conseil d'administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi,
- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options,
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution,
- modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012 aux termes de sa seizième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément à l'article L225-197-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext:

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi,
- décide que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 200 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans les catégories précitées du code de la sécurité sociale,
- autorise le conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- délègue tous pouvoirs au conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale. La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012 aux termes de sa dix-septième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. En conséquence, l'assemblée générale :

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;

- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;

- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;

- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;

- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;

- décide que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard des délégations consenties par les dix-huitième à vingt-troisième résolutions et par la vingt-sixième résolution qui précèdent.

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (www.gl-events.com et www.amf-France.org)**Communiqués**

Dates	Communiqués
Déclarations mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres	
Informations mensuelles des droits de vote	
Janvier 2013	Bilan annuel du contrat de liquidité
29 janvier 2013	Chiffre d'affaires 2012
12 mars 2013	Résultats de l'exercice 2012
14 mars 2013	Présentation des résultats 2012
22 mars 2013	Avis de réunion à l'assemblée du 26 avril 2013
23 avril 2013	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013
4 juillet 2013	GL events remporte la concession du centre d'expositions de Sao Paulo de São Paulo Imigrantes, concession de 30 ans d'un montant de 1,5 milliard d'Euros
Juillet 2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité
8 juillet 2013	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2013
11 juillet 2013	Succès du placement privé obligataire de 50 millions d'Euros
25 juillet 2013	Résultat du 1 ^{er} semestre 2013
15 octobre 2013	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2013
28 janvier 2014	Chiffre d'affaires 2013
18 février 2014	l'Association Première Vision et GL events Annoncent le rachat du salon Cuir à Paris
5 mars 2014	Résultats de l'exercice 2013
6 mars 2014	Présentation des résultats 2013
21 mars 2014	Avis de réunion à l'assemblée du 25 avril 2014

Document de référence et note d'opération

Dates	Communiqués
5 avril 2013	Document de référence 2012 D.13-0301

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR VOIX DE PRESSE

Dates	Communiqués	Supports
12 mars 2013	Chiffre d'affaires 824 M€ +5,3% Résultat net 28,2 M€ +90% (+27% hors provision Inde et plus-value de cession d'activité) Perspectives prometteuses au Brésil	Les Echos
4 juillet 2013	GL events remporte la concession du Centre d'Exposition de São Paulo Imigrantes, concession de 30 ans d'un montant de 1.5 milliard d'euros. Un actif majeur dans la stratégie d'ancrage du groupe au Brésil	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES

Dates	N° de parution	Communiqués
22 mars 2013	35	Avis de réunion Assemblée générale
5 avril 2013	41	Avis de convocation Assemblée générale
12 avril 2013	44	Avis additif de convocation Assemblée générale
17 juin 2013	72	Attestation des commissaires aux comptes
17 juin 2013	72	Droit de vote
21 mars 2014	35	Avis de réunion Assemblée générale

INFORMATION DEPOSEE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Dates	Communiqués
18 juin 2013	Dépôt des comptes annuels 2012
18 juin 2013	Dépôt des comptes consolidés 2012

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2013 et le 31 mars 2014 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 50 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 3 avril 2014

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Michel MAZA 26, rue Raspail 69600 Oullins	16 mai 2008		31 décembre 2013
MAZARS Eric GONZALEZ 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013
Suppléants : Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 Limonest	16 mai 2008		31 décembre 2013
Olivier BIETRIX 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 93 à 127 et 128 du document de référence n°D13-0301 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2013 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 70 à 102 et 103 du document de référence n°D12-319 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2012.

TABLE DE CONCORDANCE ART 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE**Information de l'art 225-105-1 :****I. Informations sociales :**Emploi :

Effectif total et répartition des employés par sexe, âge et zone géographique	25-26
Les embauches et les licenciements	26
Les rémunérations et leurs évolutions	26

Organisation du travail :

L'organisation du temps de travail	27
L'absentéisme	27

Relations sociales :

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	27
Le bilan des accords collectifs	28

Santé et sécurité :

Les conditions de santé et de sécurité au travail	28
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	29

Formation :

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	29
Le nombre total d'heures de formation	29

Egalité de traitement :

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	30
La politique de lutte contre les discriminations	31
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	31

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	31
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	31
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	31
A l'abolition effective du travail des enfants	31

II. Informations environnementalesPolitique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	32
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	32
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	34
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	N/A

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	34
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	35
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	37

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	37
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	N/A
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	38
L'utilisation des sols	N/A

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre	39
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A
---	-----

III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durableImpact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional	40
Sur les populations riveraines ou locales	40

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	41
Les actions de partenariat ou de mécénat	41

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	43
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	43

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption	44
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	44

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	N/A
---	-----

Note méthodologique	45
---------------------	----

Attestation de vérification d'un commissaire aux comptes	47
--	----

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages du document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	160
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	161
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	6 - 13
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	55 - 60
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	13
5.2. Investissements	53
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	17 - 22
6.2. Principaux marchés	16
6.3. Évènements exceptionnels	6 - 9
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	17 - 23
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du groupe	5
7.2. Liste des filiales	96 - 97
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	99 - 100
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	25 - 27
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	50
9.2. Résultat d'exploitation	52
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	86, 103
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	53, 85
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	55 - 57
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	53
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	60
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	23, 55
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	67 - 68
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	74

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	69 - 71
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	69 - 71
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	67
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	71
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	75
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	75
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	110
17.2. Participation et stock options	70 - 71, 136 - 137
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	71
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	138
18.2. Existence de droits de vote différents	135
18.3. Contrôle de l'émetteur	139
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	140
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	112, 124
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	13
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	81
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	113
20.5. Date des dernières informations financières	82
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	12
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	60
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	55
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	136
21.2. Acte constitutif et statuts	134 - 135
22. CONTRATS IMPORTANTS	74
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	12
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	96 - 97



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n°14-0285, le 4 avril 2014 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »